

Les Possibles - No. 33 Automne 2022

Halte au feu !

mardi 27 septembre 2022, par [Jean-Marie Harribey](#)

L'été fut rude. Un peu plus que le précédent. Très vraisemblablement un peu moins que le prochain. Tout brûle. Dans les forêts incandescentes, tout se consume : arbres, flore, faune, biodiversité. Le feu dévore aussi nos illusions : la transition écologique ne sera pas tranquille. Climat, sécheresses, incendies, inondations, ouragans, le tout en simultanée, ça va être chaud, très chaud. Même les étiquettes et les Bourses flambent, c'est dire ! Pendant ce temps, la Russie a ouvert le feu sur l'Ukraine.

Est-ce la fin du déni de crise ? On aurait pu l'espérer. Eh bien, rien n'est moins sûr. Au lendemain des élections législatives françaises ayant envoyé à l'Assemblée nationale une simple majorité relative au président Macron, tous les commentateurs disaient que celui-ci allait être en difficulté pour faire admettre sa politique. Or, qu'a-t-on vu simplement au bout de trois mois ? Tous les projets du gouvernement ont été avalisés : le pouvoir d'achat via des aides et des primes mais surtout pas de salaires [1], le budget rectificatif, le refus de taxer les surprofits des multinationales.

Parce que ce qui était prévisible, sauf aux yeux des commentateurs, est arrivé : une politique résolument néolibérale ne pouvait qu'être entérinée par une vieille droite désespérée de ne pouvoir faire la même chose que la droite repeinte en macronisme. Et la future réforme des retraites envisagée par le président confirmera sans doute cela.

Il est vrai que les conséquences dramatiques des politiques néolibérales ne datent pas du macronisme. La dégradation des services publics est maintenant ancrée depuis plusieurs décennies. Et elle nous laisse désarmés face aux dangers de toutes sortes. On le voit pour l'éducation pour laquelle le ministère forme en quelques jours des professeurs contractuels pour assurer en catastrophe la rentrée scolaire. On l'avait vu pour le service public de santé lors de la pandémie du Covid-19. On l'a vu encore cet été avec les incendies qui ont obligé la France à faire appel aux services de lutte contre les incendies des pays voisins.

Et qui, entre autres, sont venus à notre secours ? Les

pompiers grecs. Les pompiers de ce pays que la France et l'Allemagne avaient mis à genoux en 2015 sous la férule de la « troïka » (Commission européenne, Banque centrale européenne et Fonds monétaire international). Un des pays les plus appauvris d'Europe envoie ses pompiers pour sauver un des pays les plus riches dont les landes noircissent de fumée. Et cela au moment où l'Union européenne se félicite que la Grèce ait fini de rembourser ses créanciers [2].

« Notre maison brûle », comme disait l'ancien président Chirac. Mais il faut comprendre notre maison comme notre habitat naturel et aussi comme notre habitat social. Le capitalisme consume tout par le biais de la marchandisation, entraînant l'humanité dans une sorte de « trou noir » qui avale tout [3].

N'a-t-on alors aucune échappatoire ? Une gauche miraculeusement ressuscitée autour de la Nouvelle Union populaire écologique et sociale (NUPES) occupe dorénavant de larges bancs de l'Assemblée nationale. Au moins deux questions se posent au sujet de cette alliance ? Sera-t-elle durable et pèsera-t-elle pour infléchir les projets néolibéraux, sinon les transgresser ? Ce sont les questions qui nous ont amenés à constituer un dossier autour des perspectives offertes par cette nouvelle situation politique en France, mais évidemment dans un contexte international empreint d'une incertitude radicale que la guerre en Ukraine a considérablement renforcée [4].

Le dossier commence par un texte d'Isabelle Bourboulon qui raconte le procès en appel des anciens dirigeants de France Telecom condamnés en

première instance pour « harcèlement moral institutionnel » après le suicide de dix-neuf salariés entre 2007 et 2010. C'est la dégradation des conditions de travail au nom de la rentabilité financière, grandeur nature si l'on peut dire. Dégradation symptomatique du délabrement général de la société, qui mesure l'ampleur de la tâche pour reconstruire un projet d'émancipation après la faillite néolibérale et l'abandon en rase campagne de toute volonté transformatrice de la gauche politique traditionnelle.

Le sociologue Mateo Alaluf propose une analyse socio-politique et historique de la quasi-disparition de la social-démocratie en Europe. Certes les trajectoires des partis sociaux-démocrates ou socialistes des pays européens sont différentes. Mais elles ont tout de même un point commun : c'est le ralliement à des politiques d'accompagnement des transformations du capitalisme contemporain, dans le sens d'un asservissement plus grand des travailleurs, d'un affaiblissement des structures de protection sociale, de privatisations des espaces et secteurs publics et communs et d'une fuite en avant productiviste ; en somme, un « paysage dévasté », écrit-il.

Gus Massiah élargit un peu plus le propos à l'échelle mondiale. Dans un capitalisme empêtré de contradictions, comment envisager un programme d'émancipation à partir des mouvements sociaux, se demande l'auteur. Il suggère cinq propositions : approfondir l'analyse de la situation ; partir des nouvelles radicalités ; inscrire les nouvelles radicalités dans les luttes des classes ; réinventer l'instance du politique ; redéfinir l'internationalisme.

Pierre Khalfa explore le sujet en analysant comment redéfinir les rapports entre partis politiques et les mouvements sociaux. Car on ne peut s'en tenir à suivre les préconisations de la Charte d'Amiens qui correspond à une époque révolue, même si la construction de l'indépendance syndicale fut une étape importante. Mais, aujourd'hui, l'élaboration d'une stratégie offensive face au capitalisme néolibéral est un enjeu crucial.

C'est aussi le bilan que tire Jean-Marie Harribey dans

la recension qu'il fait du dernier numéro de la revue *Les Utopiques* de l'Union syndicale Solidaires, consacré à « Pouvoir, politique, mouvement social ». Un numéro riche sur les plans historique et théorique mais qui laisse en blanc la question stratégique.

L'historien Roger Martelli propose une analyse des résultats des élections législatives de juin dernier. La crise politique est avérée, l'opinion est morcelée, l'abstention est croissante, les droites sont majoritaires et l'extrême droite a fait une percée spectaculaire. « La majorité macronienne consolide sa triple caractéristique métropolitaine, bourgeoise et de droite. La NUPES se concentre sur l'Île-de-France, les aires métropolitaines et, de façon générale, se glisse dans l'espace politique historique de la gauche. Le RN élargit son assise départementale, enraciné qu'il est dans le Nord, l'Est et tout le littoral méditerranéen. »

Enfin, Aurélie Trouvé, nouvelle députée de la France insoumise sur la base de la Nouvelle Union populaire écologique et sociale, dresse une perspective de travail au sein de cette dernière et appelle à reconstruire un espace commun de discussion et de propositions émancipatrices. « Les crises économiques, écologiques, sociales, militaires même, s'entrechoquent » tellement « que notre responsabilité historique est évidente ». Ce sont effectivement les conditions dans lesquelles a surgi une nouvelle situation politique en France pour être l'écho des préoccupations populaires.

L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit pour la gauche de commencer à comprendre que, du travail vivant qu'il faut absolument réhabiliter à la nature vivante qu'il faut enfin reconnaître en tant que telle, il n'y a qu'un pas, celui qui mène à la transformation de tous les rapports sociaux. Pour avoir cru à la disparition du travail vivant, comme créateur de valeur et de lien social, la gauche social-démocrate a perdu sa base sociale en même temps qu'elle ignorait le vivant naturel. Il est logique que les luttes sociales qui émergent, tant sur le sens du travail que sur le terrain écologique, se déroulent largement en dehors d'elle.

C'est une symbiose entre ces luttes qu'il s'agit pourtant de forger. Il y a urgence car l'incendie

réactionnaire se propage : les droites se droitisent un peu plus en Europe et l'extrême droite accède au pouvoir ou s'en approche comme en Suède, modèle de la social-démocratie naguère, ou peut-être prochainement dans une Italie renouant avec ses démons.

La partie Débats de ce numéro des *Possibles* est composée de trois textes. Le premier, qui émane de Thomas Dallery et Jonathan Marie, porte sur l'inflation qui connaît aujourd'hui mois un regain inédit depuis plusieurs décennies. Mais les auteurs se démarquent des présentations habituelles du phénomène pour montrer qu'il résulte d'un conflit de répartition de la valeur ajoutée entre les classes sociales. La spirale toujours désignée par la doxa dominante comme une poursuite entre salaires et prix est en réalité une course entre salaires et profits. Voilà donc revenue la contradiction entre travail et capital, inhérente au capitalisme.

Dans le second texte, Bernard Mounier et Thierry Uso, tous deux engagés dans la défense de l'eau comme bien commun, présentent une facette du capitalisme envahissant tout. Ils expliquent que la

financiarisation de l'eau est le stade ultime de sa marchandisation. Et pourtant, les exemples ne manquent pas où la création de marché à terme de l'eau est un échec, pour la protéger bien sûr !

Enfin, Jean-Marie Harribey, Pierre Khalifa et Christiane Marty dressent une première analyse du rapport que le Conseil d'orientation des retraites vient de publier. La situation est beaucoup moins grave que ce que dit le gouvernement, mais pourtant celui-ci veut mener « sa réforme », afin de faire travailler davantage, au prix d'un maintien du chômage à un niveau élevé. Le gouvernement ne parle plus des premiers de corvée, mais il promet que, lorsqu'ils seront retraités, leurs pensions baisseront fortement !

Pourquoi établir une connexion entre la gauche, la sécheresse, les incendies, l'eau et même l'inflation et les retraites ? Parce que, au bout du compte, il s'agit de mettre au jour, de mettre à nu, les contradictions du capitalisme qui, dans le premier quart de ce siècle [5], ont mis le feu à tout le vivant et mettent beaucoup de populations à feu et à sang. Halte au feu, donc !

Notes

[1] Pour une petite synthèse des entorses aux salaires depuis plusieurs décennies, voir Martine Bulard, « Le travail ne paie pas », *Le Monde diplomatique*, septembre 2022.

[2] Voir Jean-Marie Harribey, « Les pompiers grecs à notre secours », *Politis*, n° 1721, 1^{er} septembre 2022. À noter que *Politis* a introduit un contresens dans le dernier mot de la dernière phrase de cette chronique en remplaçant « antiécologique » par « antiéconomique » ; contresens que *Politis* a corrigé une semaine après.

[3] Jean-Marie Harribey, *Le trou noir du capitalisme, Pour ne pas y être aspiré, réhabiliter le travail, instituer les communs et socialiser la monnaie*, Le Bord de l'eau, 2020 ; *En finir avec le capitalovirus, L'alternative est possible*, Dunod, 2021.

[4] Depuis plusieurs années, les rapports de forces internationaux s'étaient déjà modifiés. Voir le dossier « [Rapports internationaux et géopolitique](#) », *Les Possibles*, n° 28, Été 2021.

[5] Jean-Marie Harribey, « [L'incendie libéral est déclaré](#) », *Sud-Ouest*, 25 mai 2002. Cela fait donc plus de vingt

ans que tout flambe.

Dossier : La nouvelle situation politique en France

« On ne devrait pas être là pour crever », La mort au travail ou l'affaire France Télécom

mardi 27 septembre 2022, par [Isabelle Bourboulon](#)

Du 11 mai au 1^{er} juillet 2022 s'est tenu le procès en appel de six dirigeants de France Télécom devenu Orange, condamnés en première instance pour « harcèlement moral institutionnel » après le suicide de 19 salariés entre 2007 et 2010. La décision sera rendue le 30 septembre prochain.

« On ne devrait pas être là pour crever » [1]

C'est sans doute le procès le plus emblématique en France de ce qu'il est convenu aujourd'hui d'appeler « la souffrance au travail ». Une affaire hors norme qui a mobilisé un travail judiciaire colossal et pas moins de 36 avocats (18 pour les parties civiles et autant pour la défense, dont trois rien que pour l'ancien patron Didier Lombard). Un procès qui fera date et auquel, déjà, se réfèrent d'autres affaires similaires à la SNCF, au Crédit lyonnais, à la Poste, etc.

Car ce qui s'est passé à France Télécom entre 2005 et 2010 n'est pas une exception honteuse dans l'univers des grandes entreprises du CAC 40, mais le résultat de restructurations internes dictées par la seule logique financière et, pour accélérer ces changements, d'un néo-management toxique et autoritaire.

D'entreprise de droit public, France Télécom est privatisée en 2004, la participation de l'État passant en dessous de 50 %, puis abandonne progressivement son ancien nom pour devenir Orange, celui du groupe britannique racheté en 2000 et marquer ainsi son nouveau périmètre devenu mondial. Dans le même temps, au gré de réorganisations successives, les effectifs diminuent, passant de 161 700 personnes en 1996 à 103 000 en 2009. En juin 2009, Didier Lombard, PDG de France Télécom, présente le plan NEXT (Nouvelle expérience des télécoms) visant à augmenter l'efficacité et la productivité du groupe et le chiffre d'affaires. Dans cet objectif, deux axes sont retenus : supprimer 22 000 emplois en trois ans et renforcer les métiers dédiés aux clients et aux nouvelles technologies [2].

Déclinaison du plan NEXT pour la gestion des ressources humaines, le Plan ACT (Anticipation et compétences pour la transformation) met en œuvre la réduction drastique des effectifs et, pour l'accélérer, un crash programme basé sur la frustration des travailleurs – « une méthode de brutes et d'exclusion systématique » selon Sud –, dans un environnement totalement perturbé et revendiqué par Olivier Barberot, directeur des ressources humaines : « J'aurai échoué si on ne fait pas les 22 000 départs. Pour le groupe c'est 7 milliards d'euros de cash flow ».

Face à cette stratégie purement financière, 39 victimes ont été recensées par le Parquet : 8 ont subi une dépression ou ont été mises en arrêt de travail, 12 ont tenté de se suicider et 19 se sont donné la mort.

Le rôle éminent joué par Sylvie Catala, inspectrice du travail

Elle est la première à réagir avec diligence en septembre 2009, au moment où les syndicalistes recherchent un interlocuteur qui soit en mesure de traiter directement avec la direction de France Télécom. « Dès nos premiers rendez-vous elle a été sensible à ce qu'on lui racontait et nous a poussés à constituer un dossier d'envergure nationale », se souvient Patrick Ackermann, à l'origine de la procédure dès 2009.

Elle déclenche alors une enquête dont le rapport est transmis au Procureur de la République de Paris,

étant entendu que les syndicats (c'est-à-dire Sud-PTT, plutôt seul au début) devaient suivre. En multipliant les alertes et interpellations des autorités publiques et judiciaires, elle joue un rôle absolument déterminant jusqu'à ce que le Parquet de Paris ouvre, le 8 avril 2010, une information judiciaire pour « harcèlement moral », que dans la foulée les syndicats puissent se constituer parties civiles et qu'à partir de 2012 les principaux dirigeants soient mis en examen.

Ce n'est que sept ans plus tard, alors que les prévenus ont multiplié les requêtes et procédures en vue d'annuler les mises en examen que s'ouvre enfin le procès pénal au Tribunal de Grande Instance de Paris, le 6 mai 2019.

Une condamnation sans équivoque des prévenus en première instance

Dans cette affaire hors norme, les délits d'homicide involontaire et de mise en danger de la vie d'autrui étaient à raison initialement visés dans le réquisitoire introductif de l'information judiciaire et dans la plainte du syndicat Sud-PTT, mais ils ont été écartés par les juges d'instruction. Car en droit, il aurait fallu apporter « la démonstration d'un lien de causalité certain entre la mise en place d'une politique de management ayant pour objet ou effet de dégrader les conditions de travail des salariés et le décès des victimes ».

Seul le harcèlement moral (art. 222-33-2 du code pénal) était donc au cœur du procès qui s'est tenu du 6 mai au 11 juillet 2019 et a entraîné la condamnation de France Télécom/Orange à 75 000 euros d'amende et celle de son ancien PDG Didier Lombard et du numéro deux de l'entreprise Pierre-Louis Wenès à un an de prison, dont huit mois avec sursis, et 15 000 euros d'amende pour leur « rôle prééminent » dans la mise en place d'une politique de réduction des effectifs « jusqu'au boutiste » sur la période 2007-2008.

À l'initiative d'Éric Beynel, ancien porte-parole de l'Union syndicale Solidaires, toutes les audiences du procès de première instance ont été suivies et « chroniquées » quotidiennement par un ensemble de

chercheur.es, romancier.es, essayistes, réalisateurs, dessinatrices, etc. Tous ces textes et dessins ont donné lieu à la publication d'un livre, *La raison des plus forts* [3]. Le même procédé a été reconduit pour suivre les 35 audiences du procès en appel, sous la coordination de Pascal Vitte, syndicaliste Sud-PTT et membre de la commission « conditions de travail » à Solidaires.

L'entreprise a décidé de ne pas faire appel

Seuls Didier Lombard et Pierre-Louis Wenès, plus quatre dirigeants de niveau inférieur Guy-Patrick Cherouvrier, Brigitte Dumont, Nathalie Boulanger et Jacques Moulin, ont fait appel à l'issue du premier procès, mais pas l'entreprise elle-même.

Patrick Ackermann nous explique pourquoi : « dès avant l'appel, nous avons pris contact avec la direction d'Orange. Ça ne l'arrangeait pas d'avoir un nouveau procès, d'autant que Stéphane Richard [4] était menacé d'une procédure dans l'affaire Tapie. Il nous a donc reçus et nous lui avons demandé que l'entreprise s'engage à ne pas faire appel et entame tout de suite une procédure d'indemnisation, ce qui serait pour Orange le meilleur moyen de tourner la page ». La proposition est acceptée et 1 800 dossiers sont ainsi passés devant la commission de réparation mise en place par Orange.

L'ancien directeur des ressources humaines, Olivier Barberot, condamné en première instance au même titre que Lombard et Wenès, s'est également désisté de l'appel. On n'a pas manqué de s'interroger sur ce retrait, plutôt curieux pour le numéro trois de l'entreprise, principal artisan du plan ACT et, à ce titre, directement responsable de la gestion et des départs forcés des collaborateurs. Dans une lettre adressée au tribunal, l'ancien DRH a déclaré qu'il doutait que ses arguments soient entendus et ne faisait donc pas confiance à la justice... Ce retrait devait-il permettre aux deux autres prévenus de se défusser sur lui, une opportunité que leurs avocats n'ont d'ailleurs pas manqué d'exploiter ? Au vu des débats et des réquisitions, il semblerait que la tactique ait fait long feu.

35 audiences « chroniquées [5] » jour après jour

Du côté des parties civiles on s'est demandé en ouverture du procès pourquoi la présidente Pascaline Chamboncel-Saligue n'a pas souhaité entendre à nouveau les experts, sociologues, psychologues et autres spécialistes de la santé au travail qui avaient été longuement auditionnés en première instance. Selon les avocats, l'explication tient au fait que les magistrats de la Cour d'Appel redoutent toujours que leur décision soit contestée en cassation. « Le droit, rien que le droit » a donc été au fondement des débats focalisés sur le concept de harcèlement moral institutionnel.

Lors de la première audience du 11 mai, le professeur de droit Emmanuel Dockès a ainsi rappelé que, depuis 2002, la loi qualifie de harcèlement moral les agissements qui ont pour objet ou pour effet une dégradation susceptible de porter atteinte à la dignité, à la santé physique ou mentale, etc. (art. L. 1152-2 du Code du travail). En matière civile, cette condamnation des méthodes au nom de leurs effets est d'ailleurs reconnue et appliquée depuis 2009 par la Cour de Cassation.

À l'audience du 12 mai, Louis-Marie Barnier, sociologue du travail, a relevé que les dirigeants de France-Télécom avaient délibérément fait échouer les négociations avec les organisations syndicales afin de les exclure du contrôle de l'application des mesures du plan ACT. C'est ce qui leur a permis d'organiser la suppression de 22 000 postes sans respecter les procédures d'information et de consultation qui auraient imposé à n'importe quelle entreprise privée de s'expliquer devant les instances représentatives du personnel, notamment sur la nature et le nombre des emplois impactés, le nombre et le profil des personnels touchés, les mesures d'accompagnement et de reclassement, etc.

Pour leur défense, les prévenus ont invoqué les contraintes qui pesaient sur eux à l'époque des faits incriminés – dynamique concurrentielle, endettement de l'entreprise, directives de Bruxelles et du régulateur, évolutions technologiques.

Justifiant de leur bonne foi, ils ont allégué la mise en place de formations et mesures d'accompagnement. Pour sa part, Pierre-Louis Wenès, véritable *cost killer* [6] au sein de la direction, a rapporté avoir favorisé l'*empowerment* [7] des salariés dont la seule fonction réelle a été de les placer dans l'obligation de rechercher eux-mêmes un nouvel emploi, permettant à l'employeur de se défaire de son obligation légale de reclassement.

Insensibles aux témoignages poignants des parties civiles (voir plus loin), les prévenus ont usé d'un discours auto-référentiel formaté dans des cellules de communication interne. « *Je ne dis pas que les mobilités étaient à l'origine des souffrances, je dis que les salariés se l'étaient imaginé. Il fallait éradiquer cette idée* » (Didier Lombard), « *le sentiment des victimes de ne pas avoir eu droit à la formation* » (Brigitte Dumont), « *qu'ils jugent les formations inadéquates, c'est facile à dire. Je ne veux plus en parler, ce n'est pas la réalité* » (Louis-Pierre Wenès) [8].

Des vies brisées

Comme en première instance, les auditions des parties civiles sont un moment terrible du procès. « *Comme un torrent qui déferle* », remarque la sociologue Danièle Linhart qui assistait à l'audience du 20 mai. « *Même s'ils nous tournent le dos, au son de leur voix et en fonction de leur débit, on devine l'indignation, la peur de ne pas se faire entendre, de ne pas être à la hauteur de la souffrance de ceux qu'ils ont essayé de défendre, et qui pour certains ne sont plus là, l'impérieuse nécessité de leur rendre leur dignité et de respecter la douleur des familles. Parfois, ils doivent s'arrêter et ravaler des larmes, parfois on sent sourdre la colère, parfois la voix s'enfle de révolte et les réponses aux questions des avocats de la défense fusent avec rage.* »

Parmi tous ceux qui sont morts, on se souviendra à coup sûr de Rémi Louvradoux qui s'est immolé par le feu, le 26 avril 2011. Il s'était porté candidat sur plusieurs postes, refusant de se voir écarté de l'entreprise. Son fils Mathieu est à la barre ce 3 juin 2022 : « *J'avais 11 ans quand mon père est mort. C'est*

aussi le temps qui s'est écoulé depuis qu'il est mort. C'est seulement maintenant que je réalise que j'aurais connu mon père plus mort que vivant. [...] C'est maintenant que je prends la mesure de la mort de mon père et les questions sont là : qui l'a poussé à faire cela ? Quatre ans après le procès en 1^{ère} instance, je me retrouve devant la Cour. [...] Deux mondes s'affrontent, d'un côté mon père, 56 ans, fonctionnaire, mort. De l'autre, Monsieur Lombard, les honneurs et la sortie par la grande porte. [...] C'est difficile à porter ce fardeau ! [...] Comment faire partager ce que je ressens. Transmettre ce mal n'est pas possible. [...] Ce procès est profondément politique. L'histoire de la souffrance de mon père est celle de la violence. Leurs profits ont valu plus que sa vie. »

Il y a aussi les invisibles, tous ceux et celles qui ont été cassés ou ont plié, qui n'ont pas pu ou pas voulu aller en justice ; ceux qui sont partis « par la porte ou par la fenêtre [9] », qui ont tenté une échappée laissant derrière eux une part de leur histoire, de leur projet, de leur métier... et qui savent les ravages de cette politique. Tous les « survivants », dedans comme dehors, qui ne peuvent pas ne pas connaître eux aussi la liste des morts et blessés laissés sur ce champ de guerre, celle qui est légitimée par la sacro-sainte exigence de performance économique « quoiqu'il en coûte » [10].

Au cœur du procès, la démocratie dans le travail

Durant la période visée par le procès, le management à France Télécom était à la fois langage (avec son lot d'anglicismes forgés par les grands cabinets de conseil du type McKinsey), idéologie et boussole. Un management contemporain particulièrement pernicieux parce qu'il isole, culpabilise et interdit toute mobilisation collective. L'investissement attendu de la part du salarié doit être évidemment cognitif mais aussi personnel et même affectif [11]. Danièle Linhart, notamment, a montré que l'intimité la plus profonde est touchée par cette dévalorisation de soi qui pousse à la mort sociale et dont la tragique issue est trop souvent la mort physique [12].

Pour sa part, le sociologue Romain Pudal constate que l'hégémonie de la performance et de la rentabilité a tout emporté : les collectifs de travail, les solidarités, les fiertés professionnelles, la qualité et le sens du travail et même, comble de l'ironie, la satisfaction et la confiance des clients, celles-là pourtant invoquées dans l'entreprise comme le but ultime de l'activité. « Où apprend-on ce mépris managérial, souvent enraciné dans un mépris de classe aussi ancien qu'efficace ? Combien faudra-t-il de procès France Telecom pour que l'on mette enfin un terme à cette idéologie enseignée dans tant de nos écoles et formations, ce que l'un des fils d'une victime a appelé dans une formule terrifiante de justesse : l'"académie de la torture" ? » [13]

Cette « révolution managériale » initiée dans les années 1980 a profondément démantelé les organisations du travail. Casse des métiers, collectifs de travail laminés, esprit de compétition jusqu'entre les salariés eux-mêmes, intensification du travail (car lui seul crée de la valeur), pouvoir unilatéral des actionnaires..., tout se passe comme si la démocratie s'arrêtait aux portes des entreprises.

Une étape a encore été franchie avec la réforme du Code du travail de 2017 instituant les comités sociaux et économiques (CSE) en lieu et place des comités d'entreprise (CE), et absorbant au passage les anciens comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) qui sont transformés en commissions sans personnalité juridique et ne sont plus obligatoires qu'à partir de 300 salariés (au lieu de 50 auparavant). « La financiarisation des entreprises a réduit le travail à l'état d'instrument de 'création de valeur' pour les actionnaires. Il n'est donc pas surprenant que la sécession des gens ordinaires se fasse sentir par l'abstention ou le vote protestataire et par le désinvestissement du travail [14] ». À France Télécom aujourd'hui, reconnaît Patrick Ackermann, « beaucoup baissent la tête, les managers se comportent comme des voyous et d'autres suicides sont encore intervenus récemment. »

Dans ce contexte, il est d'autant plus important que le délibéré qui sera rendu le 30 septembre prochain condamne sans réserve Didier Lombard et ses co-

accusés. En requérant le 24 juin, l'avocat général Yves Micolet a été manifestement dans ce sens : « *Le droit est tout à fait clair. Une stratégie d'entreprise peut être constitutive de harcèlement moral* ». Le ministère public a ainsi requis 12 mois d'emprisonnement dont 6 mois fermes (au lieu de 4

en première instance) et 15 000 euros d'amende à l'encontre de Didier Lombard et Louis-Pierre Wenès. Au titre de leur complicité, une peine de 6 mois avec sursis et 10 000 euros d'amende a été demandée pour les quatre autres coaccusés.

11 août 2022

Notes

[1] Reprise partielle du titre d'une chronique de Patrick Ackermann, ancien délégué Sud-PTT, parue dans Mediapart le 18 juin 2022.

[2] Extrait du rapport de l'inspectrice du travail Sylvie Catala adressé au Procureur de la République de Paris le 4 février 2010.

[3] *La raison des plus forts, chroniques du procès France Telecom*, coordonné par Eric Beynel et illustré par Claire Robert, les Éditions de l'Atelier, 328 pages.

[4] Stéphane Richard a quitté la présidence d'Orange en mai 2022 après sa condamnation en appel dans l'affaire de l'arbitrage entre Bernard Tapie et le Crédit lyonnais. Notons qu'en 2009, au moment où la « crise des suicides » atteint son paroxysme et où l'inspection du travail alerte la direction, il était déjà à la tête des opérations France de l'entreprise.

[5] Toutes les chroniques sont sur le site de [La Petite BAO](#).

[6] Littéralement « tueur de coûts ». Parmi les salariés, il avait gagné en interne le surnom de « boucher ».

[7] Le terme a de quoi surprendre car c'est un de ces retournements dont la novlangue managériale a le secret. En effet, initialement utilisé dans les luttes populaires pour les droits civiques aux États-Unis, il désignait un processus d'augmentation du pouvoir d'agir. Cette logique de l'injonction à l'autonomie sans moyens pour la réaliser a souvent été analysée en sociologie critique du travail, par exemple dans les travaux de Danièle Linhart. On peut traduire ici ce terme par « responsabilisation ».

[8] Audience du 18 mai – Chronique de Fabrice Larcade et Mélissa Viguié, membres de la commission juridique et de la commission conditions de travail de Solidaires.

[9] Ces mots ont été prononcés par le PDG Didier Lombard au cours d'une réunion des cadres de France-Télécom tenue à la Maison de la chimie le 20 octobre 2006. « *Je fais des gaffes. Tout le temps. C'est une erreur* », s'est défendu l'intéressé au procès...

[10] Audience du 16 juin – chronique de Dominique Lhuilier, professeure émérite au centre de recherche sur le travail et le développement (CNAM).

[11] Au passage, on se souvient de ces mots de Manuel Valls : « j'aime l'entreprise ! », prononcés en 2014 au siège du Medef.

[12] Audience du 28 juin – chronique de Sylvain Leder, professeur de sciences économiques et sociales.

[13] Audience du 22 juin – chronique de Romain Pudal, sociologue.

[14] Alain Supiot, professeur émérite au Collège de France, dans une interview au *Figaro* du 27 juillet 2022.

Le paysage dévasté de la social-démocratie en Europe

mardi 27 septembre 2022, par [Mateo Alaluf](#)

En France, au terme de la présidence calamiteuse de François Hollande et des campagnes désastreuses de Benoît Hamon (2017) et d'Anne Hidalgo (2022), le Parti socialiste paraissait en voie de disparition et la gauche irrémédiablement fragmentée et défaite. La capacité de La France insoumise (LFI) à rassembler la gauche et à constituer la Nupes a créé une rupture politique majeure.

Contre toute attente, pour la première fois de son histoire, la gauche s'est rassemblée non plus sous la domination du PS, c'est-à-dire de sa fraction modérée, mais sous l'égide de la gauche radicale. Sans avoir été victorieuse pour autant, cette alliance inédite a sorti la gauche de son morcellement et les socialistes de leur agonie, et elle a bouleversé l'échiquier politique français.

Ailleurs en Europe, la Nupes n'a guère provoqué beaucoup de commentaires au sein des partis sociaux-démocrates [1]. Pourtant, après la chute du Pasok en Grèce, celle des travaillistes en Irlande, des socialistes en Italie, et du recul électoral des partis socialistes et travaillistes partout en Europe, la « chute finale » de la social-démocratie était déjà programmée par nombre d'observateurs [2]. Dans le paysage dévasté du socialisme rallié au néolibéralisme, la déflagration causée par la Nupes sur les socialistes en France peut-elle ne pas avoir d'effet en Europe ?

Nous tenterons ici, au moment de l'irruption de la Nupes, de rendre compte de l'état de la social-démocratie dans les différents pays d'Europe. Nous montrerons d'abord que les quelques succès enregistrés récemment par les socialistes dans le Nord de l'Europe sont en trompe-l'œil (nouveau profil socialiste, modèle brisé et social-chauvinisme). Après le contraste entre le reflux des socialistes et le choc produit par l'accession de Jeremy Corbyn à la tête du Parti travailliste, nous poursuivrons avec la participation des gauches à des coalitions gouvernementales. Nous observerons les cas emblématiques de la « geringonça » au Portugal et la fin du bipartisme en Espagne avec l'émergence de Podemos. Nous poserons enfin la question de l'héritage socialiste en Europe et du souhait d'une contamination du socialisme par « l'esprit de la Nupes ».

Le nouveau profil socialiste

La social-démocratie avait montré une plus grande capacité d'adaptation et de renouvellement que les autres familles politiques. Les conquêtes sociales, limitées par les rapports de propriété et la protection de l'État, n'ont pu résister dans le nouveau régime du capitalisme à la financiarisation et la mondialisation des structures productives à l'échelle planétaire.

Dans des rapports de force dégradés depuis près d'un demi-siècle en raison de l'éclatement du salariat et l'augmentation du chômage, les sociaux-démocrates gouvernaient à présent sous la contrainte de la rentabilité financière des entreprises sous peine de délocalisation. Ils ne pouvaient plus relayer en conséquence les revendications syndicales. L'accompagnement par les socialistes des politiques néolibérales avait pour le moins abimé le rapport parti / syndicat. Il avait aussi détruit les tissus sociaux collectifs du mouvement ouvrier : les maisons du peuple, coopératives, caisses mutuelles de crédit, d'assurance, mouvements d'éducation populaire, associations culturelles, sportives et récréatives qui avaient autrefois façonné une « contre-société socialiste ».

La conversion de la social-démocratie au néolibéralisme s'est faite en deux phases. La première a consisté dans la décennie 1980-1990 par l'adhésion à la rigueur budgétaire, à la modération

programmatique et l'abandon du paradigme keynésien. En rendant le parti compatible avec le tournant néolibéral, les socialistes voulaient conserver leur statut de parti de gouvernement. La seconde phase, plus brutale après l'effondrement des régimes communistes à l'Est et des partis communistes à l'Ouest, correspond au moment où le libéralisme triomphant paraissait sans rival. Cette mutation au néolibéralisme, assumée à des degrés divers par les formations social-démocrates, sera théorisée par la « troisième voie » de Tony Blair en Grande-Bretagne et le « nouveau centre » de Gerhard Schröder en Allemagne [3].

Ce nouveau profil socialiste valorise le marché et dévalorise l'État, il promeut des valeurs sociétales ouvertes et progressistes mais n'incarne plus les principes de redistribution et de solidarité à l'origine de la social-démocratie. Désormais, les socialistes se veulent un parti modéré, débarrassé de ses traditions et orienté vers les classes moyennes. La social-démocratie a ainsi préservé son statut de parti de gouvernement, mais s'est peu à peu aliénée le soutien des classes populaires. Après l'avoir contenu dans un premier temps, elle subit depuis la crise financière de 2007-2008 le déclin électoral le plus sévère de son histoire.

Les succès en trompe-l'œil des socialistes qui ont accédé récemment à la direction du gouvernement en Finlande (2019), au Danemark (2019), en Norvège (2021) et en Allemagne (2021), ont pu faire illusion mais ne démentent pas le pronostic du déclin. L'accession des socialistes aux commandes dans ces pays n'est pas le résultat d'une progression électorale significative mais d'un recul moindre que celui de leurs concurrents conservateurs. Leurs résultats, autour de 25 % des suffrages, restent bien en dessous des quelque 40 % qu'ils atteignaient encore à la fin du 20^e siècle [4]. En Allemagne, le SPD a certes progressé par rapport au scrutin précédent, mais un scrutin qui avait été le pire de son histoire. Si bien que, pour rééditer la « Grande coalition », ce résultat n'a pas suffi à combler son affaiblissement structurel et encore moins l'effondrement des conservateurs du CDU-CSU. Olaf Scholtz a formé en conséquence une coalition à trois, SPD, Verts et libéraux.

Le Portugal est le seul pays où les socialistes ont connu un réel progrès lors des derniers scrutins, sans démentir pour autant le recul structurel de la social-démocratie en Europe.

Le modèle brisé

La Suède est considérée comme le modèle le plus accompli de social-démocratie. Le nouveau régime du capitalisme mondialisé a cependant terrassé le « modèle suédois ». Celui-ci reposait sur l'obligation faite au grand capital suédois de réinvestir ses bénéfices dans le pays. Lorsque, sous l'effet de la mondialisation, les entreprises se sont tournées vers l'internationalisation pour accumuler le capital, la grande centrale syndicale (LO) a tenté de contre-attaquer par le plan Rehn-Meidner de « fonds salariaux », visant à contrôler les investissements, projet mort-né face au lever de bouclier du patronat et de la droite.

Pendant toute la décennie 1980, le parti social-démocrate suédois SAP préconisera une « troisième voie » considérée comme intermédiaire entre le néolibéralisme radical de Margaret Thatcher et le socialisme de François Mitterrand. Le tournant, que Tony Blair impulsera plus tard, fut amorcé dès le début des années 1980 en Suède. Il fut contenu dans un premier temps par Olof Palme mais, après l'assassinat de celui-ci en 1986, il s'imposera dans toute sa radicalité avec son successeur Ingvar Carlsson.

La Suède a donc été un des premiers pays à adopter la « troisième voie ». Alors qu'ils avaient toujours privilégié la protection sociale pour faire face à une grave récession et à une crise bancaire, les sociaux-démocrates se sont fait les artisans d'une austérité budgétaire radicale et ont décidé le gel des salaires et l'interdiction des grèves ce qui, sous la pression des syndicats, a conduit en 1990 à la chute du gouvernement. La nouvelle coalition avec les libéraux, toujours présidée par Ingvar Carlsson, poursuit le cap de l'austérité. Le primat de l'efficacité économique, qui prévalait désormais sur la justice sociale, conduira à des privatisations dans l'éducation, la protection sociale et les services

publics. La pauvreté des vieux, que l'on croyait éradiquée, a fait sa réapparition avec la réforme des retraites.

Dans le secteur de la santé, un système à deux vitesses s'est substitué au modèle universel qui avait fait la fierté des Suédois. Seules les personnes ayant souscrit une assurance-santé privée peuvent couvrir le tarif exorbitant des cliniques privées, pourtant largement financées par l'argent public, et leur éviter ainsi de longues files d'attente. Les réformes des années 1990 sont donc apparues non pas comme des sacrifices temporaires pour préserver l'état social mais comme sa remise en cause. Voilà comment, selon les mots de l'écrivain Henning Mankell, « La Suède est passée d'une tentative de construction d'une société décente à une entreprise de casse sociale » [5].

La décomposition du projet social-démocrate est aussi celle de son électorat. Olof Palme avait donné une image valorisante de la neutralité suédoise sous la forme d'un internationalisme solidaire actif. Il avait eu la capacité de capter les tendances contestataires de la société et avait pu stabiliser au plan électoral le SAP au-dessus de 43 %. Après les mesures antisyndicales, l'électorat du parti se réduira structurellement pour osciller autour de 30 %.

Aux élections de 2018, avec 28,4 % des voix, son plus mauvais score depuis 1911, le SAP est resté premier parti, sans que ce résultat profite aux formations conservatrices également en recul. Profitant du brouillage idéologique, les Démocrates de Suède (SD), formation d'extrême droite encore marquée par son passé néo-nazi, se présentera comme « le meilleur garant de l'État social, trahi par les sociaux-démocrates et menacé par l'immigration ». Alors que ce parti représentait moins de 1 % des voix jusqu'en 2002, il fera son entrée au parlement en 2010 avec 5,7 % et recueillera 17,5 % des suffrages aux élections de 2018, privant ainsi les deux blocs traditionnels de majorité.

Magdalena Andersson dirige ainsi un gouvernement social-démocrate minoritaire soutenu par les écologistes, le parti du centre et le parti de gauche. La formation d'extrême droite SD a dès à présent

conclu un accord avec les conservateurs, les chrétiens démocrates et les libéraux en vue de gouverner après les élections de septembre 2022. Le parti social-démocrate SAP s'est engagé dans sa plate-forme électorale à « reprendre le contrôle du système de santé » et à réduire les profits réalisés par le secteur privé sur le dos de l'État. Sera-t-il pour autant crédible ?

La Suède se classe toujours parmi les pays les plus égalitaires, aux revenus moyens élevés et à une pauvreté absolue moins grande qu'ailleurs. Sur les questions de société, le pays a développé les politiques parmi les plus progressistes. Le SAP a accordé une place importante à l'écologie sans toutefois questionner son orientation productiviste. Cependant, dans aucun pays de l'OCDE, les inégalités de revenu n'ont autant augmenté qu'en Suède depuis les années 1980. La part des revenus du capital s'est envolée alors que les transferts sociaux ont été pénalisés par un système de protection sociale plus restrictif.

Face à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le SAP a abandonné la politique de neutralité tiers-mondiste et demandé son adhésion à l'OTAN. Sous la pression de l'extrême droite, la Suède a durci sa politique migratoire liquidant ainsi ce qui restait encore de l'héritage d'Olof Palme.

Le social-chauvinisme

L'attentat djihadiste du WTC à New York le 11 septembre 2001 a fait basculer le siècle et mis à l'avant-plan le terrorisme. Les questions sécuritaires et migratoires ont nourri la montée d'une extrême droite « nativiste » et divisé la social-démocratie incapable de faire prévaloir la priorité de la question sociale sur les peurs identitaires.

Pour enrayer leur déclin, les socialistes n'ont pas toujours été imperméables aux thèmes identitaires, sécuritaires, voire xénophobes brandis par leurs adversaires. Ces thèmes ne sont certes pas proclamés par les socialistes avec la brutalité et la violence coutumière de l'extrême droite. Mais la réceptivité aux arguments dits identitaires a pu

contribuer à installer « l'immigration comme problème » au centre du débat politique.

Ainsi Laurent Fabius, ancien premier ministre socialiste français, avait pu soutenir que « le Front national posait de bonnes questions mais donnait de mauvaises réponses ». La « pression migratoire » pouvait s'imposer alors comme cause de la souffrance sociale à la place de l'austérité salariale, des atteintes aux droits démocratiques, du démantèlement de la protection sociale et des services publics.

Les sociaux-démocrates danois se sont montrés les plus réceptifs à la xénophobie anti-immigrés promue par l'extrême droite. Evincés du pouvoir en 2015 par une coalition de droite soutenue par le Parti du peuple danois (Dansk Folkeparti, DF, parti populiste d'extrême droite, climatosceptique, europhobe et xénophobe), les sociaux-démocrates, pourtant dans l'opposition, ont soutenu les mesures extrêmement restrictives prises à l'égard des immigrés et des réfugiés. Avec le Parti du peuple danois, les sociaux-démocrates se sont opposés à l'accord sur les réfugiés de l'ONU et se sont ralliés au refus du gouvernement d'accueillir le quota de 500 réfugiés syriens proposé par la Commission européenne.

L'épreuve du pouvoir aura eu raison du Parti du peuple danois DF. Alors que ce parti sortait défait des élections législatives en 2019, les socialistes, bien qu'en léger recul, profitaient de l'émiettement politique et s'imposaient avec 25,9 % des voix comme premier parti. En conséquence, Mette Frederiksen a négocié un programme gouvernemental avec les centristes (Radikale Venstre) et deux formations de la gauche radicale comportant un volet écologique et social consistant. L'accord préconisait une réduction de 70 % des gaz à effet de serre pour 2030, le recrutement d'enseignants et la hausse des minima sociaux.

À la différence de ses partenaires qui souhaitaient un assouplissement de la politique du gouvernement précédent et un accueil plus humain des réfugiés, les sociaux-démocrates ont imposé la continuité de la politique de la droite populiste. Mette Frederiksen s'est en outre alliée à l'opposition de droite et

d'extrême droite pour faire adopter, contre ses partenaires, des lois durcissant encore les conditions d'accueil des réfugiés.

L'extrême droite danoise a certes perdu les élections et quitté la majorité, mais sa politique identitaire et xénophobe occupe désormais le centre de l'espace politique. La tradition d'égalité, qui se confond avec la défense de l'État social, se trouve dénaturée en se limitant aux « Danois de souche » et à l'exclusion des autres. Depuis dix ans, le social réservé aux seuls Danois nourrit la xénophobie qui gangrène la société.

La social-démocratie, comme le reste de la société, n'est pas immunisée contre les valeurs conservatrices et xénophobes. À l'image d'une droite populaire, extrême ou non, l'idée symétrique d'une gauche populaire identitaire et sécuritaire comme au Danemark trouve aussi des partisans au sein de la social-démocratie. Manuel Valls a incarné en France cette tendance.

Comme ministre de l'intérieur, il n'avait pas hésité à déclarer que les Roms « ont des modes de vie extrêmement différents des nôtres et qui sont évidemment en confrontation ». Et encore, « nous le savons tous, la proximité de ces campements provoque de la mendicité et aussi des vols, et donc de la délinquance ». Et de conclure : « Les Roms ont vocation à revenir en Roumanie ou en Bulgarie » [6]. En Belgique, Conner Rousseau, jeune président du Parti socialiste flamand (Vooruit) [7], tout comme Zemmour, au lendemain des attentats de Charlie, affirme ne pas se sentir chez lui dans la commune populaire de Molenbeek à Bruxelles. Il se dit proche des socialistes danois dont il voudrait importer les bonnes pratiques pour contenir la montée du Vlaams Belang, parti d'extrême droite, qui avait conquis 18,5 % de l'électorat flamand lors des dernières élections alors que son parti n'en représentait plus que 10 %.

Le social-chauvinisme, en rupture avec le libéralisme culturel « permissif et laxiste », se propose de combiner un programme social de gauche avec des valeurs traditionnelles, sécuritaires et xénophobes. Il n'y a plus alors que l'épaisseur du papier pour le distinguer du national populisme de l'extrême droite.

Le reflux des socialistes en Europe

Après avoir connu son apogée au siècle passé, la social-démocratie fait à présent figure de grande perdante. Héritière d'une culture de compromis, elle a pu, malgré ses reculs et quitte à renier ses principes, demeurer une force de gouvernement au risque de perdre son identité.

En France, les socialistes ne se sont toujours pas remis du coup de tonnerre du 21 avril 2002 qui a vu l'élimination de Lionel Jospin au premier tour de l'élection présidentielle par Jean-Marie Le Pen, président du Front national. Ce résultat révélait tout à la fois la faiblesse de la gauche de gouvernement et l'emprise exercée par le Front national sur les classes populaires. Alors qu'elles avaient largement contribué aux victoires de François Mitterrand en 1981 et 1988, les classes populaires faisaient défection à la gauche en 2002 [8]. Revenu au pouvoir en 2012 avec l'élection de François Hollande, le PS paraissait avoir gagné la bataille du pouvoir mais seulement, selon les mots de Perry Anderson, après avoir perdu celle des idées. La défaite des socialistes, convertis au néolibéralisme, sera cuisante en 2017 et ouvrira la voie de la décomposition du parti. « Son pronostic vital, selon les mots de Henri Weber, était engagé ».

En Allemagne, après avoir porté en 1998 Gerhard Schröder à la chancellerie, le SPD doté de 40,9 % des suffrages a entamé dès 2002 sa descente aux enfers. Après des défaites électorales successives, il connaîtra son échec le plus cinglant en 2017 avec 20,5 % des voix. Entre ces deux dates, le SPD aura perdu près de la moitié de ses électeurs sans parvenir à solder la période Schröder. Au même moment, 94 députés AfD (Alternative für Deutschland) d'extrême droite effectuaient leur entrée au Reichstag.

Au moment de la débâcle du PS français, de l'effondrement du SPD allemand et du recul des partis sociaux-démocrates partout en Europe, l'élection de Jeremy Corbyn à la tête du parti travailliste provoqua un véritable séisme politique en Grande-Bretagne. La perte de crédibilité des néo-

travaillistes de Tony Blair avait entraîné leur échec électoral de 2010. La tentative d'Ed Miliband d'abandonner les excès de la « troisième voie » et de revenir à l'orientation traditionnelle de la gauche modérée (soft left) avait échoué en 2015. À l'issue des primaires basées pour la première fois sur le principe « une personne une voix », Jeremy Corbyn, représentant de l'aile gauche, fut élu à la tête du parti.

Cet ancien proche de Tony Benn, représentant l'aile gauche (Socialist Campaign Group) qui avait été marginalisée, fut autant une surprise de taille qu'un événement majeur. La campagne de cet homme affable, discret et sans charisme avait mobilisé bien au-delà de la vieille garde et avait suscité un enthousiasme qui avait dérouté les responsables du parti. Le choix en faveur de Corbyn ne s'inscrivait pas seulement en opposition aux politiques d'austérité conduites par les conservateurs, mais marquait surtout une rupture avec l'orientation néo-travailliste imprimée au parti pendant vingt ans.

Le Labour Party va-t-en-guerre, néolibéral, allié de Clinton, Berlusconi, Schröder et Netanyahu de l'ère Blair a été percuté pendant un temps par des forces sociales nées de la résistance au néolibéralisme. La victoire de Corbyn à la direction du parti dès le premier tour a été écrasante. À l'inverse de François Hollande, Jeremy Corbyn gagnera la bataille des idées avant de perdre celle du pouvoir.

Le choc Corbyn au Royaume-Uni

Depuis l'élection de Jeremy Corbyn à sa tête, le parti est traversé par la violence des affrontements entre l'appareil travailliste et ses élites qui n'ont pas accepté l'orientation de la gauche travailliste, organisée au sein d'un groupe parallèle « momentum ». L'offensive anti-Corbyn a d'abord consisté à vouloir le pousser à la démission. Il a subi le départ de plusieurs membres de son « shadow cabinet ». Le groupe parlementaire travailliste a imposé, moins d'un an plus tard, une nouvelle élection pour destituer son leader et a même voulu interdire à Corbyn de postuler à sa propre succession.

Sa réélection a été acquise avec un score supérieur au précédent. Sa position a encore été confortée par les résultats du parti aux élections anticipées convoquées par la première ministre Theresa May. Confiante dans les sondages et la presse qui prédisaient l'effondrement complet des travaillistes en raison de leur « programme suicidaire », la Première ministre voulait renforcer la majorité conservatrice pour négocier le brexit. À l'opposé de tous les pronostics, les travaillistes ont gagné les élections, passant de 30,4 % à 40,1 % des suffrages en 2017 faisant perdre ainsi aux conservateurs leur majorité absolue sans pouvoir cependant l'atteindre eux-mêmes. Ce résultat fut le meilleur depuis le raz-de-marée blairiste de 1997.

Le tournant droitier imprimé au parti par Tony Blair et son soutien des États-Unis dans l'invasion de l'Irak avaient entraîné la désertion des militants et des électeurs travaillistes traditionnels. Sous l'ère Blair, le parti avait perdu plus de la moitié de ses effectifs, passant de 405 000 à 177 000 adhérents. Avec Jeremy Corbyn, le Parti travailliste a opéré le plus grand virage politique en Grande-Bretagne depuis celui de Margaret Thatcher dans le camp conservateur.

Les jeunes, qui ont adhéré en masse au Labour, ont donné un nouvel élan aux références socialistes du parti et lui ont ajouté une dimension écologiste forte. Le programme d'un Labour socialiste, détruit par Margaret Thatcher et ringardisé par Tony Blair, retrouvait à nouveau droit de cité. En 2017, le parti comptait 575 000 membres et devenait le premier parti de ce qui fut l'Internationale socialiste [9].

Jeremy Corbyn, porté par « momentum », avait surgi en intrus en 2015. Il avait dû affronter d'emblée une véritable tempête visant à le détruire. Les calomnies et attaques ont déferlé contre sa famille et sa vie privée, il a été raillé sur sa tenue vestimentaire, sa volonté de baiser ou non la main de la reine, traité d'illuminé, d'incompétent, voire d'espion russe. La possibilité de voir une telle personnalité à la tête d'une des grandes puissances mondiales allait déclencher à son encontre une campagne abjecte destinée à le faire passer pour antisémite alors que son engagement contre le racisme, l'antisémitisme et

le colonialisme avait été une constante de sa vie politique. Sa dénonciation de l'occupation israélienne, des assassinats à Gaza et de la politique menée par le gouvernement israélien, ne lui avait pas valu auparavant, même de la part de ses adversaires les plus résolus, d'être traité d'antisémite.

L'hostilité des conservateurs et de l'establishment britannique est bien sûr compréhensible. David Cameron, premier ministre conservateur, avait dès l'élection de Corbyn posté ce tweet : « Le Parti travailliste représente maintenant une menace pour notre sécurité nationale, notre sécurité économique et la sécurité de nos familles ». Deux ans plus tard, lors du congrès du Parti conservateur en septembre 2017, la première ministre Theresa May explicitait le jugement de son prédécesseur : « *Nous pensions au fil des ans avoir imposé un certain nombre d'évidences : économie de la libre concurrence, importance de la prudence fiscale, création de richesse. Nous pensions, ajoutait-elle, qu'il y avait un consensus politique. Jeremy Corbyn a changé cela* ».

Tous deux mettaient ainsi en exergue le danger que représenterait à leurs yeux un gouvernement travailliste décidé à rompre sur le plan intérieur avec le néolibéralisme et sur le plan extérieur avec l'allégeance traditionnelle du Royaume-Uni vis-à-vis des États-Unis. Mais l'hostilité la plus grande se manifesta au sein même de l'appareil travailliste qui restait acquis au blairisme. Après son succès électoral de 2017, la stigmatisation de Jeremy Corbyn prit une telle ampleur qu'elle imprégna tout l'espace politique, rendant inaudibles son projet, ses priorités et son programme.

Le champ médiatique fut désormais accaparé par une campagne hystérique fustigeant Corbyn et l'antisémitisme qui aurait gangrené le Labour. Les militants qui l'appuyaient furent traités de « sections d'assaut nazies ». Sur Twitter, le 13 août 2018, le premier ministre israélien Benjamin Netanyahu a demandé la « condamnation sans équivoque » de Jeremy Corbyn. Si bien que l'instrumentalisation de l'antisémitisme pratiqué par le gouvernement israélien pour discréditer la solidarité avec les Palestiniens se conjugua avec celle de la droite travailliste et prenait même une dimension

internationale [10]. Jamais une campagne de disqualification d'un leader de l'opposition n'avait été poussée aussi loin. Enlisée dans des luttes intestines, la gauche travailliste dépensa l'essentiel de son énergie pour surmonter les résistances internes sans pouvoir déployer pleinement son propre programme.

La défaite de Jeremy Corbyn a été tout aussi soudaine que son arrivée à la tête du Labour cinq ans auparavant. La chute du « mur rouge » a été la clé du scrutin de 2020 : une quarantaine de circonscriptions du Nord de l'Angleterre qui votaient traditionnellement travailliste passaient chez les Conservateurs. Se sentant une nouvelle fois abandonnés par le refus du Labour de se prononcer en faveur du Brexit, les électeurs travaillistes des vieux bassins industriels étaient séduits par la promesse de Boris Johnson de « rééquilibrer le pays » grâce à des investissements publics pour réduire les inégalités entre le Nord et le Sud. L'indécision de Jeremy Corbyn face au Brexit et son absence de charisme d'une part et la démagogie, le populisme et la résolution de Boris Johnson de l'autre ont fait le reste. Les travaillistes se sont ainsi fracassés, divisés entre leur électorat ouvrier des Midlands acquis au Brexit et les salariés précaires urbains plus jeunes, scolarisés et favorables à l'UE.

Elu à la tête du Labour après la démission de Corbyn, Keir Starmer a repris à son compte les accusations de prétendu antisémitisme ou du moins de « complaisance à l'antisémitisme » de Jeremy Corbyn. Il a mené une véritable chasse aux sorcières pour purger le parti de sa gauche. « Rien cependant, comme l'écrit à ce propos Thierry Labica, ne peut justifier l'accusation d'antisémitisme effréné du parti travailliste » et encore moins de Corbyn. Les préjugés antisémites sont malheureusement bien présents dans nos sociétés. Mais leur incidence au sein du parti travailliste est moindre que dans le reste du pays et c'est parmi les jeunes et la gauche qui soutiennent Corbyn que ces préjugés sont les moins fréquents [11].

Les gauches au gouvernement

Dans de nombreux pays, les sociaux-démocrates gouvernent avec des partis situés à leur gauche. Ainsi, le succès de la gauche radicale en Norvège aux élections de 2021 a permis de déloger le gouvernement conservateur d'Erna Solberg au profit de Jonas Gahr Store qui a formé un gouvernement minoritaire travailliste avec le Parti du centre, soutenu par deux formations de la gauche radicale de taille plus modeste : le parti socialiste de gauche SV (7,6 %) allié traditionnel des majorités de gauche et le Parti Rouge (RODT), marxiste et socialiste révolutionnaire (4,7 %).

En Suède, Magdalena Andersson dirige un gouvernement minoritaire social-démocrate SAP (28,3 %) avec le soutien des écologistes (4,4 %), du parti du centre (8,6 %) et du Parti de gauche (8 %) issu du Parti communiste se définissant comme écosocialiste.

Au Danemark, Mette Frederiksen, à la tête du Parti social-démocrate, avait annoncé dès avant les élections de 2019 son choix pour un gouvernement minoritaire. Elle ne pourra former un tel gouvernement que grâce à ses alliés de la coalition dite du « bloc rouge ». Alors que les sociaux-démocrates enregistraient un tassement avec 25,9 % des voix, le parti social-libéral RV (8,6 %) et le Parti populaire socialiste (SF 7,6 %) doubleraient les leurs, tandis que la Liste de l'unité ERG était en léger recul avec 6,9 %. Issu du PC, le Parti populaire socialiste est un parti de gouvernement tenant d'un socialisme démocratique et écologiste ; la Liste de l'unité, ou alliance Rouge Verte, écologiste et anticapitaliste fondée par d'anciens communistes et militants trotskystes. Pour éviter le retour des conservateurs au pouvoir, ces partis de gauche, tout comme le Parti social-libéral, ont maintenu leur soutien au gouvernement de Mette Frederiksen malgré ses mesures xénophobes et anti-immigrés.

En Finlande, le Parti social-démocrate a contenu son recul lors des dernières élections de 2019 avec 17,7 % des voix permettant ainsi à Sanna Marin, en dépit d'un résultat modeste, de prendre la direction d'un

gouvernement de coalition. Parmi les partis de la coalition, les deux formations à la gauche des socialistes avaient nettement progressé lors du scrutin : la Ligue verte (11,5 %) et l'Alliance de Gauche (8,2 %), parti issu de la fusion du Parti communiste et des Ligues démocratiques du peuple et de la ligue des femmes.

À la veille des dernières élections allemandes de 2021, la possibilité de constituer une coalition de gauche (rouge, rose, verte) pouvait être espérée par les uns et crainte par les autres. Malgré la déroute des conservateurs (CDU-CSU), cette perspective s'est trouvée arithmétiquement exclue par l'effondrement de la gauche radicale. Le parti Die Linke résulte d'une fusion entre le WASG (Alternative électorale travail et justice sociale), scission de gauche du SPD sous l'égide d'Oskar Lafontaine et le PDS (Parti du socialisme démocratique) issu de l'ex-parti socialiste unifié d'Allemagne de l'Est. Die Linke, réduit pratiquement de moitié, n'avait rassemblé que 4,9 % des suffrages lors du dernier scrutin. Olaf Scholtz constitua une coalition à trois : Sociaux-démocrates (SPD), Verts et libéraux (FDP). En réalité, l'anathème porté par le SPD et ses partenaires contre tout rapprochement avec Die Linke aurait empêché une alliance à la gauche du SPD.

En Belgique, les deux partis socialistes (PS francophone et SPA flamand, devenu Vooruit) ont été relégués dans l'opposition en 2014 après 26 ans de participation au gouvernement fédéral. Le traumatisme fut donc immense pour des partis qui ne concevaient la politique que par la participation gouvernementale. Ils étaient concurrencés par les écologistes (Ecolo francophone et Groen flamand) et surtout à leur gauche par le Parti du travail de Belgique PTB, formation de la gauche radicale issue de la mouvance maoïste reconvertie à un réformisme radical. Les socialistes ont musclé leur programme pour regagner un électorat désabusé séduit par le PTB. Les élections législatives de 2019 ont permis le retour des socialistes, PS et Vooruit au pouvoir, au sein d'une coalition de sept partis sans arrêter pour autant l'érosion de leur électorat.

Le résultat des élections, dans un pays à structure fédérale dans lequel les régions disposent de

compétences considérables, a encore accentué le contraste politique entre la Flandre, très à droite, dominée par deux partis nationalistes et la Wallonie et Bruxelles où la gauche est majoritaire. L'irruption du PTB qui a plus que doublé le nombre de ses électeurs et représente près de 14 % des suffrages a largement compensé l'érosion du PS. Malgré la pression du syndicat socialiste FGVB pour un gouvernement de gauche, arithmétiquement majoritaire en Wallonie et à Bruxelles, le refus du PTB et le peu d'appétence des socialistes et des écologistes a eu raison d'une coalition de gauche et a permis à ces deux formations de s'associer à des partis de droite dans les gouvernements des régions comme au fédéral.

Dans les pays à tradition social-démocrate, forts de leur majorité, les socialistes avaient pu constituer dans le passé des gouvernements homogènes. Un long déclin électoral dans un espace politique fragmenté ne leur permet plus d'accéder seuls au pouvoir. Parfois relégués dans l'opposition, ils participent souvent à des coalitions gouvernementales. Des formations de la gauche radicale et des Verts sont aussi dans de nombreux pays partie prenante de ces coalitions, comme partenaires minoritaires ou soutiens extérieurs aux gouvernements. La marge de négociation et l'influence de la gauche radicale au sein des coalitions gouvernementales reste cependant limitée, jusqu'à devoir accepter, comme au Danemark, des mesures anti-immigrés par crainte du retour de la droite au pouvoir.

Tout comme le SPD avait été la référence de la social-démocratie, Die Linke, fondée en 2007, a été, toutes proportions gardées, celle de la gauche radicale. Son effondrement lors des dernières élections en Allemagne avec seulement 4,9 % suffrages a été aussi un choc pour toute la gauche radicale. La démission de plusieurs de ses personnalités marquantes, dont Oskar Lafontaine, est révélatrice de la crise. La défaite de Die Linke est inséparable de ses divisions internes entre une orientation minoritaire dite populiste d'opposition au gouvernement et une majorité éco-socialiste plus sensible aux conditions de l'exercice du pouvoir en particulier dans les Lander où Die Linke participe à

des coalitions dirigées par les sociaux-démocrates.

Souvent issus des anciens partis communistes, des groupes d'extrême gauche et trotskystes, des mouvements sociaux, écologistes, féministes, antiracistes et anticolonialistes, les formations de la gauche dite radicale se partagent ou combinent tradition marxiste et « mouvementisme ». Le manque d'organisation structurée et de stratégie cohérente, ainsi que le confinement dans des milieux contre-culturels et sociaux minoritaires, ne leur a que rarement autorisé à franchir le plafond de verre qui leur aurait permis d'occuper l'espace laissé vacant par la social-démocratie et jouer ainsi un rôle central au sein de la gauche [12]. Au plan européen, les élus des formations de la gauche radicale font partie du groupe de la Gauche Européenne GUE, co-présidé par Manon Aubry (LFI) et Martin Schirdewan (Die Linke) et compte 39 députés.

La « Geringonça » au Portugal

Au Portugal et en Espagne, à la différence des autres pays, seules des formations de la gauche radicale ont permis aux socialistes de gouverner soit par leur soutien extérieur, soit par leur participation directe au gouvernement.

Les années d'austérité imposées par la Troïka (Commission européenne, BCE et FMI) au Portugal avaient entraîné un taux de chômage record, une baisse des revenus et des retraites, une hausse des impôts et l'émigration de plus d'un demi-million de Portugais. Après les élections de 2015, le PS, qui avait obtenu 32,3 % des voix, devait choisir entre soutenir un gouvernement de droite ou conclure une alliance à gauche avec le Bloc de gauche (10,2 %) et la Coalition démocratique unitaire (PCP + Verts 8,2 %). Le programme social-libéral du PS et la méfiance entre les partis de gauche n'auraient pu laisser prévoir une alliance à gauche, si ce n'est le rejet par la population des politiques d'austérité qu'elle avait dû subir et son aspiration au changement. Antonio Costa avait conscience du danger que comportait pour son parti l'alliance à droite : le Pasok grec venait de s'effondrer après des années de politique d'austérité et d'alliance avec la droite. Les dirigeants

socialistes observaient aussi depuis Lisbonne la déconfiture des partis socialistes européens convertis à l'idéologie libérale en France, en Hongrie, aux Pays-Bas. Surtout en Espagne, le scrutin de 2015 avait vu l'effondrement du PSOE rattrapé par l'émergence de Podemos.

Depuis la révolution des œillets, le PS, le Bloc de gauche et le Parti communiste PCP nourrissaient une hostilité viscérale les uns par rapport aux autres. Ils s'opposaient aussi sur l'Union européenne et l'OTAN. De plus, ni les Verts, ni le PCP, ni le Bloc de gauche ne voulaient entrer au gouvernement. Ils ont cependant fini par conclure un accord tellement improbable qu'il ne pouvait être, disait-on, qu'un « bidule », « un truc », « un machin » que l'on appela la « geringonça ». Il fut convenu que le Parti socialiste gouvernerait seul, appuyé au Parlement par les autres formations avec lesquelles il avait signé des accords bilatéraux, chacun conservant sa capacité d'initiative propre.

Lors des élections suivantes en 2019, le PS avec 36,3 % des voix s'est rapproché de la majorité absolue et a formé un gouvernement minoritaire recherchant cette fois, sans accord préalable, le soutien au cas par cas du PC et/ou du bloc de gauche. Enfin, le dernier scrutin en 2022 a enregistré le succès du PS et le recul limité du PC (-2 %) et sensible du bloc de gauche (-4,5 %). Antonio Costa a formé en conséquence un gouvernement socialiste, fort de 42,5 % des suffrages. Le Parti socialiste portugais s'était engagé depuis deux législatures dans des gouvernements refusant les politiques d'austérité sans pourtant pouvoir les inverser. Si les deux premières expériences qui engageaient le PS et trois formations de gauche avaient permis d'écarter durablement le « bloc de droite » responsable des politiques d'austérité, reste encore à voir ce qu'il en sera à présent du gouvernement socialiste majoritaire délié de sa dépendance à l'égard des partis situés à sa gauche. Depuis plus de 10 ans, les socialistes portugais sont les seuls en Europe dont l'électorat a augmenté de manière conséquente.

Fin du bipartisme en Espagne

À la différence des mobilisations du mouvement ouvrier d'antan, les socialistes, loin de pouvoir capter la colère populaire, sont devenus à présent la cible privilégiée des mouvements sociaux. Il n'en a pas été autrement en Espagne pour les socialistes (PSOE) face à un des grands mouvements sociaux de ce début de siècle.

Ainsi, en Espagne en 2011, le mouvement des indignés (indignados) (15-M) avait marqué profondément la société et sonné la fin du bipartisme qui rythmait la succession des socialistes du PSOE et des conservateurs du parti populaire (PP) au gouvernement. Les élections de 2015 ont enregistré l'irruption de Podemos, prolongement politique des indignés, qui brusquement, avec 20,7 % des suffrages talonnait le PSOE (22 %). Formation de gauche radicale aux traits populistes, Podemos se proposait, selon son leader Pablo Iglesias, de « convertir l'indignation en changement politique ».

À l'opposition gauche / droite Podemos substituait celle entre la caste et le peuple. Il dénonçait les politiques d'austérité menées tantôt par les conservateurs PP, tantôt par les socialistes PSOE et réclamait l'avènement d'une démocratie réelle. Podemos était cependant déjà divisé par de multiples dissensions et des batailles d'égo. Un duel fratricide a opposé ses deux leaders. Pablo Iglesias a été à l'initiative de l'alliance avec Izquierda Unida, formation néocommuniste qui s'inscrit dans une filiation marxiste. Il nourrissait le projet d'une « nouvelle social-démocratie » différente du PSOE. Inigo Errejón au contraire, en disciple fidèle de Chantal Mouffe et Ernesto Laclau, défendait la stratégie populiste initiale de Podemos. Podemos eut aussi beaucoup de mal à défendre sa position « équidistante » sur la crise catalane. Podemos a perdu ses deux leaders charismatiques, connaît à présent un recul attesté par ses divisions et piètres résultats lors des élections à l'Assemblée de la Communauté de Madrid en 2021.

Le PSOE, avec une orientation plus à gauche imprimée par Pedro Sánchez, est parvenu à

remporter les élections législatives de 2019 avec 28 % des suffrages et a pu regagner la position de premier parti en Espagne. Dans l'incapacité cependant d'obtenir une majorité, il a dû convoquer des nouvelles élections en avril et de nouveau en décembre. Il lui a fallu alors accepter, ce qu'il avait exclu auparavant, un gouvernement de coalition avec Unidas Podemos qui, avec 12,9 % des voix, ne pouvait plus être que partenaire minoritaire du gouvernement de Pedro Sánchez.

Le gouvernement minoritaire, toujours obligé de construire des alliances avec la Gauche républicaine de Catalogne et divers partis nationalistes, régionalistes, autonomistes et écologistes, malgré sa fragilité et sans avoir inversé le cours politique, aura à son actif des résultats non négligeables. L'augmentation du salaire minimum de 22 %, l'encadrement des loyers et l'indexation des retraits à l'inflation portent la marque d'Unidas Podemos.

La conclusion d'accords entre les socialistes et les formations situées à leur gauche, au Portugal comme en Espagne, a déporté à gauche le PS portugais et le PSOE espagnol, identifiés jusque-là aux politiques néolibérales. Ces alliances, tâtonnantes, incertaines et fragiles, ont permis au Portugal et en Espagne d'infléchir les politiques d'austérité et l'adoption de mesures favorables aux classes populaires. Mais elles n'ont pas pu pour autant initier des réformes susceptibles de rompre avec le cours de la gestion néolibérale.

À une époque où les partis socialistes affaiblis ne sont plus à même de gouverner seuls, leur capacité à nouer des alliances, au centre, à droite ou à gauche est devenue pour eux un choix stratégique essentiel.

Le legs socialiste

La social-démocratie, identifiée à l'État social et à sa capacité à réguler le capitalisme, avait connu en Europe son apogée électorale dans les années 1945-1975. Elle n'a pas réussi à se relancer après l'effondrement des équilibres de l'après-guerre : en

s'adaptant au néolibéralisme depuis les années 1980, elle a intériorisé sa logique et s'est, selon les termes de Gerassimos Moschonas, « dé-social-démocratisée » [13]. « La troisième voie » avait structuré sa reconversion social-libérale mais n'a pas été à même de reformuler un socle programmatique. Compromise dans le démantèlement de l'État social qui avait été sa marque de fabrique, la social-démocratie s'est aliénée le soutien des classes populaires et a entamé son déclin.

Ses rapports avec les syndicats se sont en conséquence détériorés. L'incapacité en France du gouvernement Valls d'associer ne fut-ce que la CFDT, pourtant syndicat d'accompagnement, à la loi El Khomry sur la flexibilisation du marché du travail montre bien à quel point la logique de gouvernement peut privilégier l'autorité de l'État au dépend de la négociation sociale. La social-démocratie demeure donc plus que jamais un parti de gouvernement mais n'est plus une force d'alternance.

Sur le plan électoral, tout en demeurant une formation politique importante, la social-démocratie paraît moribonde dans certains pays et en recul dans d'autres. Elle peine surtout à renouveler son logiciel idéologique et n'a plus rien à proposer pour se distinguer de ses concurrents. Affaiblie, la social-démocratie n'est plus seule sur la gauche de l'échiquier politique. Dans de nombreux pays, des nouvelles forces à la gauche de la social-démocratie ont compensé en partie son recul et se sont emparées de la radicalité rangée par les socialistes au rayon des souvenirs héroïques. En vue d'évincer les conservateurs, les sociaux-démocrates ont cependant toujours été dominants dans les alliances avec la gauche radicale et en soutien à des gouvernements de centre gauche. Dans trois cas seulement, l'alliance ne s'est pas faite sous la conduite modérée des socialistes, mais sous celle de sa composante radicale, à savoir Syriza en Grèce, le Labour au temps de Corbyn en Grande Bretagne et la Nupes en France.

Syriza en Grèce aura été une alerte pour l'ordre libéral en Europe. Après la gestion désastreuse de la droite conservatrice de la Nouvelle Alliance et la chute du PASOK, devenu le symbole d'un socialisme

corrompu et clientéliste, un nouveau petit parti, issu du rassemblement de groupes de gauche et écologistes, arriva au pouvoir en 2015 après avoir gagné les élections. Le Premier ministre Alexis Tsipras, à la tête d'un pays en faillite sous tutelle de la Troïka (FMI, Commission européenne et Banque centrale européenne BCE), se trouvait engagé dans une épreuve de force telle qu'il dut capituler au bout de six mois pour éviter l'expulsion de la Grèce de l'Union européenne. Après l'élimination du PASOK, ce fut au tour de Syriza d'être finalement laminée par l'Union européenne. Sa défaite sera aussi le symptôme de l'impuissance des socialistes dans les institutions européennes.

Et la Nupes ?

En France, la gauche rassemblée par la Nupes autour d'un programme de réformes radicales est parvenue à ressusciter une social-démocratie moribonde. Ce n'est certes pas la première fois que la gauche se regroupe autour d'un même programme. En 1936, le programme de « Rassemblement populaire » avait uni les partis radical, socialiste (SFIO) et communiste. Il en avait été de même en 1972 avec « le programme commun de gouvernement ». Enfin, la « Gauche plurielle » en 1997 a été le résultat d'accords à géométrie variable avec les Verts d'abord, et les autres composantes de la gauche ensuite.

En menant des négociations asymétriques, sur le modèle de la gauche plurielle, LFI a noué des accords sur mesure avec chaque partenaire pour former la Nupes. À la différence de tous les rassemblements précédents de la gauche, c'est LFI, sa composante la plus radicale, qui a la prééminence au sein de cette coalition. Par leur adhésion, les socialistes français, non sans déchirements internes, ont finalement accepté l'idée que pour préserver la social-démocratie il leur fallait aller au-delà et non en deçà de la social-démocratie.

Au temps du Front populaire, du programme commun et de la gauche plurielle, l'obstacle était moins l'union que le programme qui avait nécessité chaque fois un long travail de préparation et de négociation. Dans le cas de la Nupes, les forces de gauche qui

n'avaient cessé de s'invectiver pendant la campagne présidentielle, parvinrent à s'accorder autour d'un programme initié par Jean-Luc Mélenchon et à former en à peine une dizaine de jours une véritable coalition à la veille des élections législatives. L'accent mis sur la polarité produite par la répartition inégale des richesses avait permis en effet de formuler un socle socialiste et écologiste qui, à des nuances près, faisait en fait consensus à gauche.

Le programme de la Nupes se propose ainsi de refonder l'État social contre le marché. Il se situe dans le prolongement du programme « marxo-keynésien » socialiste. En mettant en avant « la planification écologique », la Nupes s'est inscrite dans la perspective d'un État social, écologique et démocratique. L'adoption de réformes radicales aura donc été moins problématique pour la Nupes que le rassemblement pour créer le rapport de force politique nécessaire à les mettre en œuvre. Elle aura ainsi permis à ce que le socialisme démocratique ne disparaisse pas de la scène politique.

La question internationale est restée le non-dit du programme de la Nupes. Dans le monde bipolaire de la guerre froide, les socialistes avaient été atlantistes et les communistes fidèles à Moscou. L'analyse de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et l'appréciation de l'aggravation de la tension entre la Chine et les États-Unis à propos de Taïwan pèsent en permanence sur la fragile union de la Nupes. L'insécurité dans un monde devenu planétaire ne

doit-elle pas se penser moins en termes militaires que climatiques, alimentaires, sanitaire et sociaux [14] ?

Le programme et l'union ne sont pas suffisants pour faire gagner la gauche. Encore lui faut-il retrouver l'enracinement populaire perdu par la social-démocratie. LFI a réussi à élargir sa base populaire en particulier dans les quartiers de la périphérie des villes et des jeunes de banlieue. Elle n'a pu reconquérir l'électorat des vieilles régions ouvrières, sinistrées par la désindustrialisation, réfugiées à présent dans l'abstention ou manifestant leur désarroi par le vote RN.

Déjà, la Geringonça portugaise avait montré qu'il était possible de composer avec les contraintes européennes. La Nupes se propose d'aller un pas plus loin et de composer avec les contraintes pour les transformer. Elle ambitionne un programme de réformes radicales mobilisateur sous l'égide d'un rassemblement de la gauche comme moyen de le réaliser. Les succès flamboyants de Blair et Schröder avaient conduit auparavant la social-démocratie à sa perte. Au contraire, l'échec de Jean-Luc Mélenchon à devenir premier ministre d'un gouvernement de cohabitation fait renaître aujourd'hui l'espoir d'un avenir socialiste et écologiste démocratique. Encore faut-il que la Nupes ne se résorbe en mariage de convenance et qu'elle se donne les moyens d'un ancrage dans les classes populaires.

Notes

[1] On entend par social-démocratie une forme d'articulation entre parti et syndicat prenant appui sur l'action collective des travailleurs. Nous utilisons ici indistinctement les mots social-démocrate, socialiste et travailliste comme des synonymes, bien qu'on puisse voir des distinctions entre ces termes.

[2] Pascal Delwit, "This is the final Fall. An electoral history of European Social Democracy (1870-2019)", CEVIPOL Working Papers, Université Libre de Bruxelles, Mai 2021.

[3] Fabien Escalona, *La reconversion partisane de la social-démocratie européenne. Du régime social-démocrate keynésien au régime social-démocrate de marché*, Paris, Dalloz, 2018.

[4] Le Danemark 25,9 %, la Norvège 26,3%, l'Allemagne 25,7% et la Finlande 17,7%.

[5] Hening Mankell, *Le dynamiteur*, Paris, Le Seuil, 2018.

[6] Éric Fassin, « Manuel Valls et les Roms : l'impossible procès », *Le Monde*, 8 octobre 2015

[7] À ne pas confondre avec le Parti socialiste francophone irréprochable sur les questions d'asile et de migrations. De plus, le Parti du travail de Belgique PTB (gauche radicale) est particulièrement bien implanté en Wallonie et à Bruxelles. Contrairement à la Flandre, l'extrême droite est inexistante sur la scène politique wallonne et bruxelloise.

[8] Henri Rey, *La gauche et les classes populaires. Histoire et actualité d'une mésentente*, La Découverte, Paris, 2004.

[9] Thierry Labica, *L'hypothèse Jeremy Corbyn*, Démopolis, Paris, 2019 ; et Steve Jefferys, « Jeremy Corbyn est-il la preuve qu'il existe une vie après la mort pour le travaillisme ? », *Savoir/Agir*, N° 45, 2018.

[10] La désignation du cinéaste Ken Loach comme Docteur honoris causa par l'Université Libre de Bruxelles en 2018 donna lieu à une campagne internationale à son encontre. La proximité de Ken Loach avec Jeremy Corbyn et leur supposé antisémitisme étaient fustigés par la campagne insinuant aussi qu'une université procédant à une telle nomination ne pouvait être qu'antisémite.

[11] Thierry Labica, « [Les accusations d'antisémitisme contre Jérémy Corbyn n'ont aucun fondement](#) », *Contretemps*, 25 juillet 2022. /

[12] Le Parti du Travail (PTB) en Belgique échappe à cette caractérisation. Il a une organisation très structurée, est inséré dans les classes populaires et particulièrement en Wallonie dans les vieux bassins industriels, ses résultats sont en progression constante et par ses élus, issus du monde ouvrier, il se distingue des autres formations politiques.

[13] Gerassimos Moschonas, *In the Name of Social Democracy, The Great Transformation : 1995 to the Present*, Verso, London/New York, 2002.

[14] Bertrand Badie, *Les puissances mondialisées : repenser la sécurité internationale*, Odile Jacob, Paris, 2021. L'auteur développe à ce sujet la notion de « multilatéralisme social ».

Construire un programme d'émancipation à partir des mouvements sociaux

mardi 27 septembre 2022, par [Gustave Massiah](#)

Nous sommes entrés dans une période de rupture fondamentale, une période de transition marquée par de fortes contradictions. Les différentes instances, sociales, écologiques, géopolitiques, politiques, idéologiques, entrent en crise et ces crises se combinent. Cette situation rappelle la crise des années 1930 avec les crises économiques et sociales, les guerres mondiales, la montée des fascismes, les révolutions socialistes. Pour comprendre la situation nouvelle, il faut partir des contradictions et de leurs évolutions.

Cette période de crises renforce l'hypothèse d'une transition qui concerne le mode de production dominant, le capitalisme. Ces transitions sont en général longues, avec des moments d'accélération. À l'exemple de la transition entre le féodalisme et le capitalisme qui a vu la bourgeoisie l'emporter sur l'aristocratie en tant que classe dominante. S'agit-il dans le cas actuel d'une transition interne au capitalisme comme celles qui ont vu le capitalisme industriel succéder au capitalisme marchand ou celle qui a vu le capitalisme financier prendre le pas sur le capitalisme industriel ; ou s'agit-il d'une crise qui remet en cause le capitalisme lui-même ?

Nous vivons une période de profondes incertitudes, une période de bifurcations entre plusieurs avenir possibles. Les mouvements sociaux doivent définir et adapter leur stratégie. Si l'orientation générale est toujours celle de l'émancipation et de la défense des intérêts des classes opprimées, les objectifs à court terme et les alliances dépendent de l'évolution de la situation et des rapports de forces. Comment caractériser la situation nouvelle et définir des propositions sociales et écologiques ? Quelle stratégie et quelles propositions, dans cette situation, pour les mouvements sociaux citoyens ?

La démarche proposée met en avant cinq propositions : approfondir l'analyse de la situation ; partir des nouvelles radicalités ; inscrire les nouvelles radicalités dans les luttes des classes ; réinventer l'instance du politique ; redéfinir l'internationalisme.

1. Approfondir l'analyse de la situation

L'évolution du capitalisme

L'espace mondial est capitaliste. Le capitalisme paraît l'avoir emporté et ne semble pas remis en cause malgré ses contradictions. Alors même que le capitalisme est en crise et peut-être épuisé, la définition de son dépassement reste à définir et à comprendre. Les conséquences de l'écologie, visibles avec l'évolution climatique, ne font que commencer. On assiste déjà à diverses évolutions avec des liaisons inattendues entre le néolibéralisme et des formes de capitalisme d'État comme en Chine et en Russie.

La crise du néolibéralisme est ouverte depuis 2008, prolongée par la crise du climat et de la pandémie et par les guerres. Il s'agit d'une crise de cette phase de la mondialisation, le néolibéralisme, et du cycle marchandisation-mondialisation-financiarisation. Et probablement d'une crise plus profonde du capitalisme lui-même et de la réponse austéritaire (austérité et sécuritaire) à la crise financière de 2007-2008. Il s'agit notamment de la contradiction écologique qui se traduit déjà par des contradictions au sein du capital, comme par exemple celles entre extractivistes et secteurs du numérique.

La question du dépassement du capitalisme est ouverte. Elle ouvre la discussion sur la définition des alternatives. Elle s'inscrit dans la discussion sur la transition écologique, sociale, démocratique et

géopolitique. Ce sont les grandes contradictions à l'œuvre, en y rajoutant la transition idéologique et culturelle. Il reste maintenant à nourrir chacune de ces dimensions à partir des nouvelles propositions de construction d'un autre monde possible et nécessaire. Il faut aussi développer les alternatives, les nouveaux rapports sociaux de dépassement du capitalisme dans les sociétés actuelles, comme les rapports sociaux capitalistes marchands se sont développés dans les sociétés féodales avant que le mode de production capitaliste ne devienne dominant et que les superstructures politiques bourgeoises ne s'imposent. Fernand Braudel avait noté son intérêt pour la proposition de Samir Amin de distinguer les transitions longues, notamment la chute de l'empire romain, et les transitions courtes comme celle que la bourgeoisie avait dirigé dans la construction du capitalisme.

Immanuel Wallerstein, dans la longue préface qu'il a rédigée pour la version anglaise du livre *Une stratégie altermondialiste* [1] estimait que la période de dépassement du capitalisme était en cours et que dans les trente prochaines années nous verrions s'imposer de nouveaux modes de production dominants. Le capitalisme n'étant pas éternel, quelles nouvelles classes, quels nouveaux rapports sociaux pourraient lui succéder ? Il précisait que le dépassement du capitalisme n'était pas forcément le socialisme, qu'il s'agirait probablement d'un nouveau mode de production inégalitaire et que l'enjeu était celui de la Nature et de l'importance des inégalités structurantes de l'ordre mondial émergent et des nouvelles formes de propriété qui détermineraient les nouveaux rapports de production.

Quelles seraient les nouvelles classes sociales qui structureront les sociétés ? Gérard Duménil et Dominique Lévy [2] rappellent que les nouvelles classes sociales qui ont défini le capitalisme n'étaient pas les classes sociales principales de la société féodale, l'aristocratie et la paysannerie ; ce sont des classes nouvelles qui sont nées dans le processus du nouveau mode de production capitaliste : la bourgeoisie et la classe ouvrière. Ils proposent de reconnaître comme nouvelle classe dominante le « managérialisme » né de la séparation entre actionnaires et managers. De même, on peut

estimer que le nouveau prolétariat découlerait du « précaire » soumis à de nouvelles formes d'exploitation et qui succéderait au rôle qu'a joué le salariat pour la classe ouvrière.

Les mutations de l'impérialisme

Rosa Luxemburg et Lénine ont renouvelé l'analyse de l'impérialisme en liant l'impérialisme au capitalisme et en le définissant comme stade suprême du capitalisme. Et aujourd'hui, le capitalisme détermine, sans aucun doute, l'impérialisme dominant. Dans l'hypothèse, possible, d'un nouveau mode de production dominant, l'impérialisme pourrait changer de nature. De nouvelles formes de domination, de nouvelles formes de puissances, pourraient remplacer la subordination au capitalisme.

Le temps long de la décolonisation inachevée modifie déjà le système international. Chou En Lai avait déclaré à Bandung, en 1955, « les États veulent leur indépendance, les nations veulent leur libération, les peuples veulent la révolution ». L'indépendance des États est en partie réalisée mais reste inachevée ; le système international est à redéfinir ; la libération des nations remet en question le modèle de l'État-Nation. Les nouvelles radicalités sont très marquées par les nouvelles prises de conscience comme on peut le voir notamment avec le mouvement des droits des femmes, les luttes contre le racisme et les discriminations, les luttes des peuples autochtones.

La situation géopolitique a déjà profondément changé. Les rapports de puissance, les alliances, les blocs sont en recomposition [3]. L'hypothèse des conflits inter-impérialistes doit être approfondie. Les trois puissances dominantes développent des formes d'impérialismes qui sont de nature différente, même si elles mettent toutes en œuvre une doxa néolibérale. Les États-Unis sont toujours la puissance dominante et contrôlent l'Europe et le Japon dans la triade dominante. La Russie rappelle avec insistance son existence. La Chine gère assez adroitement sa montée en puissance. L'alliance des BRICS illustre, avec le Brésil, l'Inde, et l'Afrique du Sud, la montée des puissances régionales. Une nouvelle forme de non-alignement est en gestation. L'hypothèse d'un Sud Global reste à définir.

La guerre en Ukraine illustre les contradictions de la situation et l'imprévisibilité des évolutions. Elle ne résume pas, à elle seule, la situation. L'invasion russe est contraire au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes dans le cadre du droit international. En mettant en cause la responsabilité de Lénine dans l'affirmation de ce droit, Poutine souligne la différence entre la Russie actuelle et la révolution soviétique. Certes, la stratégie américaine et le rôle joué par l'OTAN ne sont pas négligeables. Ils ne permettent pas pour autant de remettre en cause le droit de résister à une occupation. La stratégie américaine met en œuvre tous les moyens pour sauvegarder sa position dominante et préparer ses réponses à la montée en puissance de la Chine. L'Europe a choisi de suivre les positions américaines. Une grande partie des pays du Sud ont pris leurs distances et sont à la recherche d'une nouvelle division internationale du travail et d'un non-alignement ; c'est l'hypothèse d'un « Bandung 2 ».

La pandémie et le climat dans la crise de civilisation

Les pandémies et le climat occupent le devant de la scène. Ce n'est pas la première fois qu'ils s'invitent dans l'histoire. Dans un livre excellent, Kyle Harper [4] discute de leur rôle dans la chute de l'empire romain occidental et montre comment ils ont révélé la perte de résilience de Rome. Ce qui nous amène à réfléchir à la perte de résilience et à la chute probable de l'empire américain ainsi qu'au déplacement du centre du monde et à la montée de l'Asie. Ce qui nous amène aussi à considérer que nous vivons actuellement une crise de civilisation qui sera longue. Elle inscrit dans l'horizon le dépassement du capitalisme. Cette crise nous conduit à revenir sur la compréhension des transitions entre civilisations et à considérer l'effondrement annoncé par la crise écologique, qui n'est pas forcément la fin de l'Histoire, comme un passage vers l'émergence de nouvelles civilisations.

Ce que nous vivons n'est pas une parenthèse, c'est une rupture. D'abord par l'ampleur du phénomène. Il est clair que nous allons vivre avec des pandémies. Celle que nous avons vécue n'est pas un accident. La

pandémie n'est qu'une facette de la rupture. La covid-19 n'est pas la cause de la rupture et des grandes discontinuités. Mais, c'est plus qu'un révélateur. Elle a accentué la prise de conscience de la rupture écologique. L'écologie, avec le climat, la biodiversité et la cohabitation des espèces, s'impose comme incontournable dans la compréhension de l'évolution. Il s'agit d'une remise en cause philosophique, la fin du temps infini ; le temps fini [5] et l'irruption de l'urgence par rapport à la possibilité d'une vie digne sur cette planète.

Le climat et la pandémie impriment de manière indélébile plusieurs grandes contradictions. Ils remettent en cause la manière de penser toutes les dimensions de la transformation des sociétés, et notamment le développement, la mondialisation, le système international et géopolitique, le rapport entre l'individuel et le collectif, la défense des libertés et la démocratie, les inégalités et les discriminations, le rapport entre les espèces, les manières dont les sociétés traitent de la mort, la place du travail et des revenus, la place de l'action publique, des États, des nations et des peuples.

La conjonction de la crise sanitaire de la covid-19 et de l'urgence climatique est un révélateur de la perte de résilience du système international. Les contradictions écologiques mettent en cause les rapports de l'espèce humaine et de la Nature [6]. Les contradictions économiques et sociales mettent en cause le système dominant, celui du capitalisme néolibéral. Les contradictions politiques mettent en cause les institutions, les États et la démocratie. Les contradictions idéologiques et culturelles mettent en cause la compréhension du monde. Les contradictions géopolitiques mettent en cause le système international. Les débats sont ouverts sur tous ces aspects ; l'ensemble correspond à une crise de civilisation.

La crise sanitaire de la covid-19 a souligné l'affaiblissement des États-Unis en tant que pôle dominant et la faiblesse de l'organisation du système international dans son incapacité à répondre à une crise globale. La crise sanitaire a aussi démontré l'inadéquation du système international. Les réponses à une crise globale ont été nationales, sans

grande concertation. Les Nations unies ont démontré leur paralysie et leur inadéquation. Après l'équilibre bipolaire jusqu'en 1989 et un épisode unipolaire de plus en plus instable, la possibilité d'une multipolarité est ouverte.

Une crise idéologique déterminante

Nous sommes engagés dans une violente bataille pour l'hégémonie culturelle au sens où l'entendait Antonio Gramsci. Elle oppose deux conceptions du monde : une vision identitaire et sécuritaire portée par les extrêmes droites dans le monde et une vision égalitaire et solidaire portée par les luttes et les nouvelles radicalités. Cette bataille interpelle les libertés et oppose une conception libertarienne des égoïsmes individuels et une conception progressiste des libertés individuelles et collectives.

La question de la démocratie est au cœur de ces affrontements. Elle est la plus difficile. Sur les grandes orientations d'un dépassement du capitalisme, on voit quelques repères. Sur le plan du social, on voit bien qu'il faut mettre en œuvre l'égalité et refuser les discriminations. Pour l'écologie, on comprend que l'on peut rejeter le productivisme et défendre d'autres rapports avec la Nature. Sur le plan géopolitique, on peut faire progresser le droit international par rapport au droit des affaires. Pour la démocratie, la prochaine étape reste à inventer. Elle passe par la critique de la conception américaine et européenne de la démocratie, de ses limites et de sa subordination à la propagande occidentale.

La dernière période de luttes n'a pas permis de définir des propositions dans ce domaine. Pourtant, depuis 2011, des situations insurrectionnelles dans plus de 47 pays ont mis en avant la volonté des peuples pour la démocratie et le refus des corruptions. La remise en cause, dans ces mouvements, de la délégation et de la représentation et la montée des abstentions interpelle la démocratie représentative ; les formes de démocratie directe sont difficiles à définir. La question de la démocratie dans le dépassement du capitalisme n'est pas nouvelle. Le *Manifeste communiste* affirmait déjà, en 1848, que « la première étape dans la révolution ouvrière est la constitution du prolétariat en classe

dominante, la conquête de la démocratie ». Et que « *Tous les mouvements historiques ont été, jusqu'ici, accomplis par des minorités ou au profit des minorités. Le mouvement prolétarien est le mouvement spontané de l'immense majorité au profit de l'immense majorité.* »

2. Partir des nouvelles radicalités

Prendre conscience du temps long n'enlève rien à la liberté d'écrire l'Histoire, d'inventer des nouveaux chemins par rapport aux incertitudes et aux contradictions. Qu'est-ce qui risque de se passer maintenant ? Deux grandes possibilités vont cohabiter et s'affronter. La première, c'est la tentative de reprise en main. Ceux qui, à un moment donné, ont été obligés de lâcher du lest, vont essayer de reprendre les pouvoirs économiques, financiers, politiques, y compris policiers et militaires. C'est ce que nous avons déjà, avec la montée de régimes qui s'appuient sur des idéologies racistes, xénophobes et sécuritaires soutenues par une partie des populations qui acceptent, face à la peur du changement, les propositions conservatrices et réactionnaires. Les Trump, Orban, Modi, Bolsonaro vont continuer à prospérer. Nous allons probablement voir se multiplier des formes de ce capitalisme apparu après la crise de 2007-2008, un néolibéralisme austéritaire, qui risque de devenir un néolibéralisme dictatorial. Les reprises de contrôle vont être très brutales, ce sera la stratégie du choc décrite par Naomi Klein [7]. Elles ne se limiteront pas aux attaques contre les libertés et à l'augmentation des violences policières. Des conflits multiples vont se développer, des guerres aussi dont on sait qu'elles sont une manière de rétablir l'ordre.

En face, les résistances seront également puissantes. On va assister à une multiplication de protestations, de manifestations, de révoltes. Ces mouvements s'appuient sur des changements qui étaient déjà en cours avant la pandémie. Nous allons également assister à l'émergence d'idées et de propositions nouvelles. Nous retrouvons la situation décrite par Antonio Gramsci. Dans ses *Carnets de prison*, il écrivait en 1937 : « Le vieux monde se meurt,

le nouveau monde tarde à apparaître, et dans ce clair-obscur surgissent les monstres ». Nous y sommes : les monstres sont là, le vieux monde se meurt, où est donc le nouveau monde ? C'est celui que les nouvelles radicalités anticipent.

Les radicalités des idées nouvelles sont portées par des mouvements très offensifs (féministes, antiracistes, écologistes, les acteurs du numérique, les peuples autochtones, les migrants, la décolonisation). Les idées d'extrême droite peuvent être lues comme la réaction aux changements radicaux, aux bouleversements annoncés par ces mouvements.

Les droits des femmes et le genre

La question de l'émancipation féministe a pris une place majeure. Il s'agit d'une nouvelle étape dans les longues luttes des femmes pour leur libération. C'est une révolution considérable. Il s'agit d'un bouleversement majeur dans les sociétés, qui remet en cause les rapports entre les sexes et les rapports de genre. Il interpelle le patriarcat et la domination masculine et interroge les formes de fragilité. La profondeur de la remise en cause se traduit par des formes de panique et suscite chez certains hommes des réactions extrêmement violentes. C'est une révolution radicale qui se répand dans tous les pays et dans toutes les cultures nationales ou religieuses.

L'affolement dans les rapports sociaux se traduit par un affolement dans la théorie. L'affirmation de la nécessité de prendre en compte les rapports de genre et les rapports au racisme pour comprendre les rapports de classe suscite une réaction très violente. Certains y lisent une remise en cause des rapports de classe plutôt qu'une nécessité d'approfondir la compréhension de leur réalité. Alors que la réalité est inverse comme le démontre si bien Angela Davis [8]. L'intersectionnalité est présentée comme un choix pour les minorités par rapport à la compréhension des rapports de classe. L'afroféminisme, dans les pays où il se manifeste, montre bien le lien étroit entre les couches populaires, les revendications féministes et les groupes « racisés ».

L'écologie

La question écologique s'est imposée comme une question centrale, notamment au travers de la prise en compte des modifications liées au changement climatique et à la perte de la biodiversité. La prise de conscience de l'urgence écologique a beaucoup tardé. Les constats et les mises en garde concernant le climat n'ont pas été écoutés depuis les années 1970 et jusqu'à ces dernières années. Bien que les cercles dirigeants, à l'exemple des entreprises extractivistes des combustibles fossiles, aient eu vent des recherches très tôt, elles ont cherché durant des décennies à semer le doute et masquer leur responsabilité. Si bien qu'aucune mesure sérieuse n'a été mise en œuvre. La prise de conscience de l'importance des mesures nécessaires commence à faire son chemin. Elle devrait commencer par les mesures de correction des émissions des gaz à effet de serre en ce qui concerne les politiques énergétiques. Elle interpelle les logiques des politiques mises en œuvre et la remise en cause du modèle de développement. La notion même de développement, et sa subordination à la croissance productiviste, est aujourd'hui fondamentalement critiquée [9]. La question est devenue civilisationnelle. Il s'agit d'une révolution culturelle majeure.

L'urgence est mise en avant par les populations et cette préoccupation transparaît dans les mouvements d'opinion car les conséquences sont de plus en plus visibles. Les jeunes générations y sont de plus en plus sensibles. Les autorités affirment en tenir compte ; mais, dans le même temps elles continuent à développer les mêmes politiques. Dans certains domaines, notamment à propos du débat sur les politiques énergétiques ou les politiques urbaines par exemple, elle se traduit souvent par la recherche de solutions technologiques qui ne remettraient pas en cause la dynamique de croissance économique. Alors que les questions écologiques sont directement liées aux inégalités de richesses !

L'écologie s'impose comme incontournable dans la compréhension de l'évolution des relations géopolitiques mondiales, mais aussi dans une dimension plus anthropologique. Le climat, la

biodiversité, la cohabitation des espèces, interrogent le rapport entre l'espèce humaine et la Nature. Il s'agit d'une remise en cause philosophique, la fin du temps infini qui repousse toujours les solutions à demain, et de l'espace infini qui découvre toujours de nouveaux territoires à exploiter.

Le numérique

Quels sont les changements profonds qui construisent le nouveau monde et qui préfigurent les contradictions de l'avenir ? Le numérique et les biotechnologies ne sont pas le seul bouleversement en cours mais ils en marquent beaucoup d'autres. Le numérique renouvelle le langage et l'écriture et les biotechnologies interrogent les limites du corps humain. Il y a plusieurs bouleversements en cours, des révolutions inachevées et incertaines. Elles bouleversent le monde ; elles sont aussi porteuses d'espoirs et marquent déjà l'avenir et le présent. Pour l'instant, elles provoquent des refus et de grandes violences.

Le numérique est une révolution technologique qui a de fortes interactions avec le changement social sans pour autant le surdéterminer. Les mouvements sociaux du numérique marquent les nouvelles générations [10]. Les activistes des mouvements sociaux ont joué un rôle dans le développement du numérique même si leurs apports ont été confisqués et déviés par les GAFAM. Il existe également des opposants à l'intérieur du monde numérique qui forment un mouvement social spécifique qui converge avec les mouvements sociaux et peut les renforcer. Ils peuvent jouer un rôle moteur dans la lutte contre les GAFAM et contre l'impunité et le pouvoir exorbitants des multinationales du numérique. Ils peuvent s'opposer à la contre-attaque des autorités sur le terrain même du numérique et de l'information (surveillance de masse, désinformation, infox...) et doter les mouvements des outils numériques qui permettront de résister aux plateformes hégémoniques et d'inscrire les mouvements dans la détermination des stratégies.

Le racisme et les discriminations

La question du racisme est, avec la question

féministe, l'objet de réactions qui s'y opposent avec une grande violence. Les deux mouvements les plus radicaux aujourd'hui aux États-Unis, devenus des références dans une large partie du monde, sont #MeToo et Black Live Matters. La question du racisme en liaison avec la question des migrations renvoie au caractère inachevé de la décolonisation.

Le refus du racisme et des discriminations est une des caractéristiques majeures de la situation mondiale. Contrairement à ce qu'espèrent certains, il ne suffit pas de tourner la page de la colonisation. Le racisme trouve ses sources dans l'histoire longue, et on voit resurgir la question de l'esclavage et de la traite dont les conséquences marquent encore profondément l'organisation du monde et l'imaginaire des sociétés. Il ne s'agit pas seulement de la reconnaissance et des réparations. Le refus du racisme est aussi un élément déterminant de l'avenir. Il est porteur de la définition de l'Humanité comme sujet de son propre devenir. Il renforce la reconnaissance de l'égalité comme valeur cardinale et comme marqueur de la différence entre les valeurs progressistes et les valeurs réactionnaires.

Les peuples autochtones

L'irruption des peuples autochtones sur le devant de la scène introduit de profonds changements. Niés par les colonisations et l'esclavage, victimes de génocides, ils ont survécu et se présentent à nouveau sur le devant de la scène mondiale. Leur présence reconstitue l'histoire longue de l'Humanité. Ils rappellent que les civilisations se nourrissent de leurs histoires et que le progrès n'est pas la négation du passé. Ils rappellent que les civilisations ont inventé une pluralité de réponses et que l'avenir ne se construit pas par la négation de l'Histoire.

Les peuples autochtones rappellent des valeurs que le capitalisme a niées et refoulées. Ils démontrent que les rapports à la Nature sont multiples et inscrivent une démarche écologique dans l'histoire longue de l'Humanité. Ils rappellent que la culture s'inscrit dans l'histoire longue. On peut prendre par exemple la signification d'une nouvelle valeur, celle du « buen vivir », qui ne saurait se résumer au « bien-vivre », et qui traduit la richesse et la profondeur des

civilisations encore vivantes et toujours nécessaires à l'avenir de l'Humanité, de ses savoirs et de ses sagesse.

La question des migrations

Les migrations ont accompagné l'histoire de l'Humanité depuis ses débuts ; elles commencent avec l'Homme de Néanderthal et l'Homo sapiens. À chaque période, les migrations s'adaptent et prennent des caractéristiques nouvelles [11]. Aujourd'hui avec la phase du néolibéralisme comme phase de la mondialisation capitaliste, les migrations prennent trois formes : les migrations économiques qui prolongent et modifient les migrations de travail marquées par l'évolution industrielle du XX^e siècle ; les migrations politiques liées aux situations de guerres et de répressions ; les migrations environnementales qui vont prendre une importance majeure.

Les migrations vont prendre de nouvelles formes avec l'évolution de la démographie mondiale. Plusieurs démographes estiment que la population mondiale sera en décroissance [12]. Il faut revenir sur la question démographique. Beaucoup de pays sont au taux de remplacement démographique ou en dessous de ce taux. On estime que la population sera en décroissance dans une trentaine de pays en 2050, contre une vingtaine aujourd'hui. L'explication renvoie à l'émancipation des femmes et à l'évolution vers un taux de fécondité de 1,7 enfant par femme. Dans plusieurs régions du monde le vieillissement social devient un problème essentiel.

Plusieurs éléments nouveaux vont modifier la question des migrations dans la prochaine période. Le choc de la décroissance démographique dans de nombreux pays, notamment dans les pays les plus industrialisés et la rupture écologique ont déjà été mentionnés. Citons aussi la réduction dans de nombreux pays de la population agricole. À l'image de l'évolution dans les pays industrialisés, elle passe de la majorité de la population à environ 5 % de la population. Cette évolution pourra modifier le rapport entre nomades et sédentaires qui a été marquant depuis l'invention de l'agriculture en Mésopotamie. D'autres modifications accompagneront les

évolutions des caractéristiques des États-Nations qui ont défini les formes de gestion des frontières des trois derniers siècles. Ce sont les pays qui accepteront les migrants et développeront des cultures d'accueil qui seront les plus porteurs d'avenir.

Ce qui caractérise aujourd'hui les migrations, au niveau des mobilisations des migrants et aussi au niveau de ceux qui en font la cause de tous les maux, ce sont les références à l'esclavage et à la colonisation. C'est parce que la décolonisation n'est pas terminée et que l'imaginaire relie la première colonisation à la seconde, celle des empires coloniaux et de l'impérialisme comme stade suprême du capitalisme. Les luttes contre le racisme et les discriminations se réfèrent à la décolonisation et la prolongent.

La décolonisation inachevée

Trois des nouvelles radicalités, le racisme et les discriminations, les peuples autochtones, les politiques de migrations renvoient directement à la décolonisation. Et les trois autres ne peuvent pas être compris si on en fait abstraction. C'est parce que nous sommes dans une période caractérisée par l'actualité de la décolonisation. La première phase de la décolonisation, celle de l'indépendance des États est à peu près terminée, mais la décolonisation est très loin d'être achevée. Elle caractérise la période actuelle dans tous ses aspects, économiques, sociaux, écologiques, géopolitiques, idéologiques.

D'autant qu'à partir de 1980, les pays dominants, États-Unis, Europe et Japon, ont repris le contrôle de la mondialisation en imposant le néolibéralisme. Ils ont mis fin à la tentative des pays du Sud d'équilibrer les échanges internationaux en leur imposant l'endettement et les programmes d'austérité dits d'ajustement structurel. La deuxième phase de la décolonisation commence, celle de la libération des nations et des peuples. Elle interpelle la forme des États-nations comme on peut le voir à travers les tentatives d'États plurinationaux d'une part et les évolutions des formes de la mondialisation d'autre part. Elle interroge aussi le rôle que pourraient jouer les grandes régions géoculturelles dans l'évolution du

système international.

La décolonisation reste à l'ordre du jour en réponse aux inégalités dans le système mondial et aussi dans la conscience de l'histoire longue des formes de domination.

3. Inscrire les nouvelles radicalités dans les luttes des classes

La synthèse entre les nouvelles radicalités et les luttes de classes est la question centrale ; et elle suscite des débats contradictoires et passionnés. Les nouvelles radicalités ne sont pas extérieures aux luttes de classes ; elles en font partie. Elles s'inscrivent dans les luttes de classes et elles préfigurent leur évolution. Chacune des nouvelles radicalités est incompréhensible si on ne la situe pas par rapport aux appartenances de classes. Elles préfigurent les mutations des classes sociales dans l'évolution du mode de production capitaliste. Elles préfigurent les nouvelles classes sociales dans l'hypothèse d'une transition plus profonde, dans l'hypothèse du passage à un nouveau mode de production qui succéderait au mode de production capitaliste.

L'analyse doit partir des deux classes principales, la bourgeoisie et la classe ouvrière et de leurs évolutions. La fraction financière et mondialisée de la bourgeoisie est pour l'instant la classe dirigeante. Elle a réussi à intégrer, par l'actionnariat, une partie des cadres, mais elle ne donne pas de réponse à la masse des cadres qui se sont multipliés avec la scolarisation massive et le numérique. Elle a réussi à contrôler la formation à travers l'idéologie du « management » et de la « business administration ». Mais elle rencontre de nouvelles contradictions à partir de deux nouvelles radicalités, celle de l'écologie qui remet en cause le productivisme, et celle du numérique qui modifie la conception même de l'encadrement. Elle ne donne pas de réponse à l'ensemble des cadres en tant que classe en formation.

La mondialisation et l'internationalisation des chaînes de valeurs ont modifié les conditions

ouvrières. La précarisation sous différentes formes caractérise aujourd'hui les procès de production internationalisés. Le salariat a changé de nature, il ne caractérise plus uniquement la classe ouvrière. Le salariat ne définit plus une condition, il est devenu un statut partagé par de nombreuses catégories. Les syndicats de salariés ne représentent plus uniquement le mouvement ouvrier ; ils restent toutefois marqués par leur histoire et constituent une forme d'organisation qui prolonge la mémoire ouvrière et préparent les alliances de classes entre producteurs.

L'évolution du mouvement paysan est significative de la nature et du rôle des mouvements sociaux. Quand Bernard Lambert, un des fondateurs de Paysan-travailleurs et de la Confédération paysanne, déclare au Larzac, en 1973, « les paysans ne seront plus jamais des Versaillais » en rappelant la manière dont la bourgeoisie française avait utilisé les paysans contre la Commune, il s'appuie sur le travail qu'il a mené pour définir les « paysans-travailleurs » en démontrant que leur subordination au capital les avait transformés en quasi-salariés. La Via Campesina est aujourd'hui un des mouvements les plus nombreux au monde. Ses membres ont réussi à persuader le monde, et à se persuader eux-mêmes, que l'agriculture paysanne est plus moderne que l'agro-industrie, compatible avec les contraintes écologiques, et ont défini les revendications avancées, notamment la souveraineté alimentaire et le refus des OGM. Elle indique des voies pour penser à l'évolution des classes sociales, au rapport entre les classes sociales et à l'orientation d'un projet politique international.

Les nouvelles radicalités permettent de mieux comprendre les mutations en cours des classes sociales et les rapports entre les classes. Elles impliquent de situer la réflexion à l'échelle de la mondialisation. D'abord parce que chacune des radicalités ne peut se comprendre qu'à l'échelle mondiale. Ensuite parce que certaines des radicalités impliquent que l'on tienne compte, dans l'analyse de la situation, d'une évolution majeure, celle de la décolonisation. Comme nous l'avons indiqué, trois des nouvelles radicalités découlent directement de la décolonisation comme facteur déterminant de

l'évolution : le racisme et les discriminations, les peuples autochtones, la question des migrations. Les trois autres (le féminisme, l'écologie, le numérique) ne peuvent être comprises si on ne tient pas compte de la décolonisation inachevée comme facteur majeur de la situation actuelle.

Les nouvelles radicalités transforment les luttes de classes

Partir des nouvelles radicalités est donc une des manières de comprendre les évolutions des luttes de classes et de les inscrire dans une démarche commune. Il ne s'agit pas de les considérer comme subordonnées à une instance supérieure mais au contraire de les rattacher structurellement les unes aux autres et de les intégrer dans un projet commun.

Il s'agit d'abord de renforcer le mouvement ouvrier et le mouvement paysan à toutes les échelles, locales, nationales et mondiales. Il ne s'agit pas de les considérer comme des références mythiques et abstraites mais de partir de leurs complexités et de la richesse de leurs réalités. Ce sont les conditions ouvrières et paysannes qui permettent le mieux de comprendre les situations des producteurs de plus-values et leurs évolutions. En élargissant la compréhension aux différentes formes de précarité, on peut mieux saisir l'évolution du prolétariat en constitution. On peut aussi mieux prendre en compte l'évolution des projets d'émancipation dont ils sont porteurs. La complémentarité des mouvements ouvriers et paysans est aussi une manière de tenir compte des rapports avec la Nature et des ouvertures écologiques.

La référence principale, c'est celle de l'égalité. C'est le marqueur historique de la gauche [13] depuis la Révolution française, confirmé par La Commune. Cette valeur a été confirmée par le refus des inégalités et des discriminations qui est devenu déterminant du point de vue idéologique et politique. Le mouvement ouvrier et le mouvement paysan sont porteurs de cette référence à l'égalité et du refus des inégalités. Le refus des inégalités s'est élargi et concerne maintenant les inégalités sociales et écologiques. La prise de conscience remet en cause les oligarchies et les inégalités sont de plus en plus

reliées à la mise en cause de la corruption.

La mise en avant de l'égalité comme valeur de référence s'est concrétisée par la revendication des droits. Cette évolution a été confirmée par la pandémie et les réponses à la pandémie qui a mis en avant l'importance des droits : droit à la santé, droit à l'éducation, droit au revenu qui, il y a peu, apparaissait comme complètement utopique, droit au travail, droit au logement et droit à la ville, droit aux services publics. À cela viennent s'ajouter de nouvelles propositions pour l'obtention de droits : droit à une action publique qui ne soit pas uniquement la bureaucratie et l'État, droit des communs par rapport à la propriété. Nous avons brutalement une floraison extraordinaire d'idées nouvelles. Évidemment, elles ne vont pas s'imposer tout de suite. Elles préfigurent ce que pourrait être le nouveau monde.

Un chantier déterminant de l'avenir est celui de la démocratie dans l'entreprise [14]. L'entreprise reste un espace hermétique par rapport à l'égalité des droits et à la démocratie. La première priorité est de libérer les entreprises de la dictature des actionnaires, principalement de l'actionnariat financier. De très nombreuses propositions existent pour donner leur place aux différentes parties prenantes : les salariés de l'entreprise, ouvriers, employés, techniciens et cadres ; les chercheurs ; les sous-traitants ; les fournisseurs ; les collectivités locales des territoires concernés ; les États, les distributeurs ; les clients ; etc.

Le salariat en tant que statut facilite la prise en compte des droits. On arrive alors à une réflexion sur l'évolution du salariat. Le salaire ne se résume pas à un revenu, il est porteur de nombreux droits. Si le salariat est un statut social et non le marqueur d'une condition sociale, ne faudrait-il pas généraliser le salariat à toute la population ? De très nombreuses hypothèses circulent autour de cette hypothèse.

Il reste une question qui n'est pas secondaire. Si le refus des inégalités est si présent et si l'égalité peut être une référence, comment expliquer la montée des idées d'extrême droite dans le débat public ? Les raisons renvoient à la crise idéologique dont nous

avons déjà parlé. L'extrême droite a évolué dans son discours ; elle ne se revendique plus autant des inégalités, et pour séduire les couches populaires, il lui arrive de parler d'égalité ; mais elle se garde de tenir pour responsables des inégalités, les plus riches et les plus puissants. Elle agite la peur de ceux qui sont plus pauvres et des étrangers. Nous sommes dans la bataille pour l'hégémonie culturelle qui construit l'identité et la sécurité contre l'égalité et la solidarité.

4. Réinventer l'instance du politique

Le politique est interpellé par le projet de changement de la société à ses différentes échelles : locale, nationale et mondiale. Le politique est marqué par des bouleversements profonds. Les rapports de production n'ont pas changé de nature, mais nous vivons des mutations liées aux cultures que portent les nouvelles technologies, notamment le numérique et les biotechnologies. Les modes de pensée sont bouleversés par la révolution écologique. La révolution majeure des droits des femmes, au-delà des réactions violentes qui la rejettent, commence à peine à produire ses effets et conduit à un bouleversement incroyable des sociétés. C'est la réinvention de la démocratie qui est au cœur des mutations et des interrogations. La démocratie économique et sociale reste une nécessité. Elle est à réinventer. Il est clair que la démocratie ne se résume pas au marché, mais il apparaît aussi que l'État ne suffit pas à définir le contraire du marché et à garantir la démocratie. La démocratie culturelle et politique nécessite la réinvention du politique.

L'abstention aux élections interpelle ; elle traduit l'impression que la transformation du pouvoir ne passe plus par les élections. Une des questions posées est celle du rapport entre les mouvements, les partis et les gouvernements. Le politique ne se restreint pas aux partis. Dans tous les mouvements, une revendication s'affirme : le rejet de la corruption. La défiance par rapport aux partis et aux formes traditionnelles du politique s'exprime par la condamnation systématique de la corruption systémique. La fusion entre le politique et le financier

corrompt structurellement la classe politique dans son ensemble. Le rejet de la corruption va au-delà de la corruption financière ; il s'agit de la corruption politique. Elle est visible dans les politiques imposées et dans le mélange des intérêts. Comment faire confiance quand ce sont les mêmes, avec parfois un autre visage, qui appliquent les mêmes politiques, celles du capitalisme financier. La subordination du politique au financier annule le politique. Elle remet en cause l'autonomie de la classe politique et la confiance qui peut lui être accordée.

La radicalité ne signifie pas automatiquement une avancée progressiste. Il faut prendre en compte la droitisation des sociétés. La montée des courants fascistes, d'extrême droite et populistes réactionnaires est sensible et emprunte parfois certaines des formes des mouvements d'émancipation. Elle prend d'ailleurs des formes différentes avec le néo-conservatisme libertarien aux États-Unis, les diverses formes de national-socialisme en Europe, le jihadisme armé au Moyen-Orient, le hindouisme extrémiste en Inde, etc. Dans plusieurs des nouveaux mouvements, la gauche classique est battue en brèche et des courants de droite paraissent quelquefois imposer leurs points de vue. Dans leur ensemble toutefois, les mouvements sociaux portent la contestation de l'ordre dominant et une volonté d'émancipation. La différenciation est relativement simple, passée les premiers effets de surprise. Ce qui différencie les mouvements, c'est l'orientation stratégique : l'accès aux droits pour tous et l'égalité des droits.

Les mouvements sont spontanés, radicaux, hétérogènes. C'est le cas des mouvements apparus à partir de 2011 en réaction à la crise du néolibéralisme. Certains affirment que ces mouvements ont échoué parce qu'ils n'avaient pas de perspective ou de stratégie et qu'ils ne se sont pas dotés d'organisation. Cette critique mérite d'être approfondie. Elle n'est pas suffisante car elle sous-estime les répressions qui ont répondu à ces mouvements. Les mouvements ne rejettent pas toutes les formes d'organisation ; ils en expérimentent des nouvelles. Celles-ci ont démontré leur intérêt dans l'organisation des mobilisations, la

réactivité aux situations et l'expression de nouveaux impératifs. La question des formes d'organisation par rapport aux pouvoirs est toujours à l'ordre du jour.

Le changement des représentations

Pendant très longtemps les représentations du politique opposaient deux pôles : une droite qui revendiquait l'ordre et une approche conservatrice ; une gauche qui se présentait comme porteuse du changement et du progrès social. La droite comprenait une extrême droite réactionnaire et la gauche comptait une extrême gauche qui se présentait comme révolutionnaire. Cette représentation a laissé la place à une nouvelle configuration avec trois pôles de référence : une droite néolibérale, dirigeante du capitalisme et qui inclut une « gauche de gouvernement » ; une droite nationaliste, identitaire et sécuritaire, polarisée par l'extrême droite ; une gauche progressiste et plus radicale qui se revendique de l'égalité. Cette configuration n'est pas propre à la France, on la retrouve dans plusieurs pays. Dans le système électoral et idéologique de la France, elle rend plus difficile la définition d'une majorité électorale. Elle accompagne la montée de l'extrême droite à l'échelle mondiale.

La droite néolibérale se réfère à la forme dominante du capitalisme dans la phase de la mondialisation néolibérale. Elle caractérise le camp de la Triade (États-Unis, Europe, Japon) et de l'impérialisme dominant. Elle a imposé, aux nouveaux pays du Sud, la dette, les programmes d'ajustement structurel et les guerres. Elle pensait l'avoir emporté avec la chute du mur de Berlin en 1989 et qu'elle pourrait imposer un nouvel ordre mondial géré par le FMI, la Banque mondiale et l'OMC (Organisation mondiale du commerce). Mais la crise de 2007-2008, la pandémie, le climat et les guerres ont mis son modèle en crise.

La droite nationaliste revendique par rapport à la droite néolibérale la défense de l'État-Nation dans la mondialisation. Elle revendique le sécuritarisme et l'identitarisme. Elle revendique la fierté coloniale et ne craint pas d'affirmer son racisme. Elle s'organise dans les courants extrémistes des différentes religions et dans les affirmations évangélistes. Elle

oppose ces valeurs à l'égalité et la solidarité portée par la gauche. Elle réagit très violemment contre les nouvelles radicalités qui bouleversent le monde qu'elle voudrait préserver. Elle mène la guerre contre les étrangers et les migrants.

La gauche est en recomposition. Elle doit construire un projet politique commun unifié à partir des histoires de ses différentes composantes (communistes, socialistes, écologistes, révolutionnaires). Elle doit prolonger la première phase de la décolonisation qui, de 1920 à 1955, a débouché sur les indépendances des États et sur un système international inabouti. Elle doit accepter les perspectives ouvertes par les nouvelles radicalités. Elle doit inscrire ces nouvelles radicalités dans les luttes de classes et renforcer les mouvements ouvriers et paysans. Elle doit mener la bataille pour l'hégémonie culturelle contre les dérives identitaires et sécuritaires de l'extrême droite et contre les discriminations et les inégalités portées par la mondialisation néolibérale.

Les situations dans les très nombreux pays qui ont connu des mouvements radicaux après 2011 ont multiplié les exemples d'innovations et de propositions de renouvellement du politique. Ces exemples ont été écrasés par les répressions ; mais il en apparaît tout le temps des nouveaux. C'est ce que l'on voit aujourd'hui dans plusieurs pays d'Amérique latine. C'est ce qu'on a vu aussi aux États-Unis avec les propositions portées par les quatre jeunes femmes parlementaires, membres du DSA (Democratic Socialists of America), proches de Bernie Sanders, dont Alexandria Ocasio-Cortez. Elles cherchent à valoriser les prolongements politiques de #MeToo et de Black Live Matters. Elles prônent un vaste plan d'investissement, un Green New Deal, pour stopper le réchauffement climatique, tout en promouvant la justice sociale et la santé publique. C'est ce qu'on retrouve aussi avec les tentatives d'émergence d'un Sud Global héritier de la décolonisation.

Les mouvements sociaux interpellent les partis politiques et la forme-parti

Les mouvements sociaux sont des mouvements

politiques. Ils assument directement une partie des tâches d'organisation qui relevaient traditionnellement des partis politiques, notamment le leadership reconnu et les négociations. Cette structuration traditionnelle est largement remise en cause du fait de la grande méfiance des activistes, et plus généralement des populations mobilisées, par rapport aux institutions politiques et particulièrement par rapport aux partis politiques. Dans certains cas, des partis politiques d'une forme relativement traditionnelle sont issus des mouvements, ou plutôt d'une partie des mouvements. Dans d'autres cas, des formes d'organisation structurées incluant certains partis ont été reconnues. Les mouvements des insurrections depuis 2011 ont produit de nombreuses tentatives souvent inabouties, comme par exemple les « indignés », les « occupy », « l'Union des professionnels » soudanais, le « Hirak algérien »... Ces prolongements doivent être évalués et approfondis.

Les mouvements sociaux sont eux aussi en redéfinition. Nous avons déjà cité le mouvement paysan avec la Via Campesina qui a appuyé les mobilisations à partir d'un renouvellement radical de ses mots d'ordre autour de l'agriculture paysanne, du refus des OGM, de la souveraineté alimentaire. Par ailleurs, les mouvements sociaux sont confrontés à la difficile négociation avec les pouvoirs et aux risques d'ONGéisation qui les accompagnent.

La recherche d'une nouvelle synthèse, ou à tout le moins d'une meilleure articulation entre la forme mouvement et la forme-parti est à l'ordre du jour. Elle implique la remise en cause des formes d'organisation des partis, aussi bien des partis parlementaires que des partis d'avant-garde. Aucun mouvement n'accepte d'être représenté par des partis dans le jeu institutionnel, mais pour autant, des victoires au sein des institutions renforcent la conscience globale et les mouvements. Comment tenir cette contradiction sur le long terme ?

La question stratégique de la transformation sociale et du pouvoir

La remise en cause de la forme parti est directement

liée à la question stratégique. La question fondamentale posée au mouvement révolutionnaire est la question stratégique, celle de la transformation sociale et du pouvoir. Immanuel Wallerstein a beaucoup insisté sur le nécessaire renouvellement de la stratégie révolutionnaire. Il rappelait que la bourgeoisie avait défini une stratégie, depuis Cromwel, dès 1530 : créer un parti, pour conquérir l'État, pour changer la société. Dans la I^e Internationale, le débat a porté sur l'adoption de cette stratégie pour construire le socialisme. Après bien des débats, notamment après la Commune, et le débat sur l'État, le mouvement ouvrier a reconduit cette stratégie avec la II^e et la III^e Internationale. Aujourd'hui, la question est ouverte. Créer un parti pour conquérir l'État se traduit par un parti-État avant même d'avoir conquis l'État, et l'État n'est pas un moyen neutre pour construire une nouvelle société. C'est ce qui a conduit le mouvement altermondialiste à rechercher l'autonomie de la société par rapport à l'État et à approfondir la distinction entre la forme mouvement et la forme parti. Cette interrogation sur l'État remet au centre du débat la définition même de la démocratie interpellée par un changement culturel profond des nouvelles générations sur les questions de la représentation et de la délégation. La conquête de l'État a permis à la bourgeoisie d'imposer le capitalisme, il est peu probable qu'elle permette d'en sortir. Ce qui est en jeu, c'est la définition d'une nouvelle stratégie de transformation politique.

5. Reconstruire l'internationalisme

Les inégalités et les injustices sont devenues insupportables

Une des questions nouvelles et essentielles est celle de l'articulation entre les formes mouvements et les formes-partis. Il s'agit du renouvellement du politique. Elle est caractérisée par une forte évolution : les mouvements sociaux montrent que les inégalités, les discriminations et les injustices sont devenues insupportables. Les mouvements sociaux annoncent une nouvelle ère à l'échelle mondiale. Une ère analogue à celle de l'affirmation des droits au

XVIII^e siècle, à celle des nationalités en 1848, aux révolutions socialistes du XX^e siècle, à celle de la décolonisation de la seconde moitié du XX^e siècle, à celle de la contre-culture et de la libération des femmes des années 1960 et 1970.

Cette révolution encore souterraine, mais dont les mouvements localisés, massifs et répétés, forment les principaux points d'accroche, est portée par l'idée partagée à l'échelle mondiale que les inégalités, les discriminations, les injustices, l'arbitraire et la corruption sont insupportables. Et que la révolte pour les rejeter est légitime. D'autant plus légitime qu'il s'agit de l'avenir de l'Humanité elle-même, confrontée à une crise climatique et écologique majeure que les pouvoirs en place refusent de prendre en compte. Les révoltes ne sont pas seulement des soulèvements de refus. Les révoltes deviennent des révolutions quand des issues apparaissent possibles. Si les inégalités et les injustices sont devenues insupportables et inacceptables, c'est aussi parce qu'un monde sans inégalités et sans injustices apparaît possible.

Internationalisme et altermondialisme

La conjonction de la pandémie et du climat confirme d'une certaine manière le mouvement altermondialiste ; elle l'oblige aussi à se réinventer pour tenir compte de l'évolution de la situation. Le mouvement altermondialiste affirme que la réponse à la mondialisation néolibérale doit se déployer à toutes les échelles : locales, nationales, par grandes régions géoculturelles, mondiale. La référence n'est pas le nationalisme, c'est l'internationalisme et l'altermondialisme. C'est la construction d'un autre monde possible et nécessaire, au sens propre du terme, qui doit faire l'objet d'une réflexion globale.

Le mouvement révolutionnaire de la prochaine période est aussi confronté à la nécessaire redéfinition de l'internationalisme.

L'altermondialisme se propose comme un prolongement de l'internationalisme prenant en compte la mondialisation néolibérale comme une nouvelle phase du capitalisme. L'internationalisme est aujourd'hui confronté à la nécessaire redéfinition de la période qui n'a pas encore tenu compte de la

rupture de la décolonisation. Si on revient à la formule de Chou En Lai à Bandoung, en 1955, les États ont eu leur indépendance et on en voit les limites, les nations veulent leur libération ce qui entraînera une évolution profonde des États au-delà des États-Nations, c'est une évolution qui commence à peine. Et comment peut s'organiser le système mondial à partir de la libération des peuples ?

Le mouvement altermondialiste s'est affirmé comme le mouvement anti-systémique du néolibéralisme. Le mouvement altermondialiste doit se renouveler. Il a connu plusieurs périodes dans son opposition au néolibéralisme. De admin2022-08-31T16:01:00a Pendant ces dix années, puis les dix suivantes, la notion d'altermondialisme n'avait pas été inventée ?

Est-ce à dire que depuis 2011, l'altermondialisme a disparu ou bien que les nouveaux combats ne s'y réfèrent pas explicitement.

1979 à 1989, il a été porté par les luttes contre la dette et l'ajustement structurel dans les pays du sud. De 1990 à 1999, il a organisé des grandes manifestations mondiales contre l'imposition d'un nouvel ordre mondial contrôlé par les institutions de Bretton Woods (FMI, Banque Mondiale, Organisation mondiale du commerce) autour du mot d'ordre : « le droit international ne doit pas être subordonné au droit des affaires ». Après les manifestations de Seattle, en 1999, il a opposé le Forum social mondial au Forum Économique Mondial de Davos. À partir de 2000, il organise les Forums sociaux mondiaux. En 2007-2008, la crise financière, est suivie à partir de 2011 par des insurrections dans plusieurs dizaines de pays. Le néolibéralisme entame une mutation austéraitre, combinant austérité et sécuritarisme. Depuis 2008, la succession des crises ouvre une nouvelle période : crise financière, réponse austéraitre du capitalisme mêlant austérité et autoritarisme, insurrections populaires depuis 2011, prise de conscience de la crise climatique et écologique, crise pandémique, crise idéologique, crise géopolitique et militaire.

Les mouvements réactionnaires, identitaires et d'extrême droite se renforcent en réponse aux

nouvelles formes de contestation des mouvements sociaux, salariés et paysans, d'émancipation féministe, écologistes. Dans les nouveaux mouvements, les mouvements antiracistes et les peuples autochtones se réfèrent directement à la décolonisation. La crise de la pandémie et du climat ouvre une nouvelle crise de civilisation. Le mouvement altermondialiste est confronté à un nécessaire renouvellement.

Les rapports entre le local, le national et le mondial

Les mouvements sociaux renouvellent les rapports entre le local, le national et le mondial. Les mouvements sociaux se définissent toujours à l'échelle nationale ; leurs revendications s'adressent aux pouvoirs de leur État, de leur pays. Ils ont aussi un ancrage local ; ce sont des mouvements de places, on les appelle par le nom des villes où ils se déroulent, parfois même de la place où de la rue qu'ils occupent. Ils ont aussi et d'emblée une dimension mondiale ; c'est à cette échelle qu'ils prennent leur sens. Les mouvements donnent leur sens aux territoires.

Ces mouvements sont une réponse à la mondialisation capitaliste et à sa phase néolibérale. On peut les considérer comme une nouvelle phase de

l'altermondialisme. Le mouvement altermondialiste rappelle que la transformation de chaque société ne peut pas être envisagée en dehors du changement du monde. Il s'appuie sur un droit international construit autour du respect des droits fondamentaux. Il propose, en lieu et place d'une définition du développement fondée sur la croissance productiviste et les formes de domination, une stratégie de la transition écologique, sociale, démocratique et géopolitique. Comme le proposent Edouard Glissant et Patrick Chamoiseau [15], à la mondialisation capitaliste, nous opposons la mondialité et les identités multiples.

La stratégie interpelle l'articulation du local au global. Le local implique la liaison entre les territoires et les institutions démocratiques de proximité. Le niveau national implique la redéfinition du politique, de la représentation et de la délégation dans la démocratie, le renforcement de l'action publique et le contrôle démocratique du pouvoir d'État. Les grandes régions sont les espaces des politiques environnementales, géoculturelles et de la multipolarité. Le niveau mondial est celui de l'urgence écologique, des institutions internationales, du droit international, qui doit s'imposer par rapport au droit des affaires ; et de la liberté de circulation et d'installation, notamment des droits des migrants.

Soyons attentifs à l'inattendu

L'avenir s'inscrit dans le temps long. À quelles situations historiques nous renvoie la situation actuelle ? La situation des années 1930 pourrait servir de référence avec la coexistence des guerres mondiales, du fascisme, du socialisme et de la décolonisation. Il y a toutefois une différence, il n'y a pas de pouvoir socialiste et le capitalisme, sous différentes formes, règne partout, même s'il est partout en crise.

Une autre période présente un grand intérêt, celle de la I^{re} Internationale, pendant laquelle il existait de nombreux mouvements porteurs du socialisme mais pas de pouvoir socialiste institué. Dans cette période, un grand moment historique, avec La Commune, va bouleverser les positions et relancer le débat sur l'État, notamment avec Marx et les anarchistes. Nous sommes dans une période de profonds bouleversements. Dans ces périodes, les contradictions conduisent à des nouveaux chemins et créent de l'inattendu. Soyons attentifs à l'inattendu qui va changer les situations et permettra de redéfinir les perspectives.

29 août 2022

Notes

[1] Immanuel Wallerstein, « Dilemmas for the Global Left », Preface to Gustave Massiah, in collaboration with Elise Massiah, *Strategy for the alternative to globalization*, Black Rose Books, Montreal, 2011

[2] Gérard Duménil & Dominique Lévy, *La grande bifurcation, en finir avec le néolibéralisme*, La Découverte, Paris 2014.

[3] Bertrand Badie, « [Les 'alliances de bloc' sont mortes et l'Occident ne le comprend pas](#) » – OrientXXI, 20 juin 2022.

[4] Gustave Massiah, « [Le rôle des pandémies et du climat dans la crise de civilisation](#) », *Les Possibles*, n° 24, Été 2020. À partir du livre de Kyle Harper : *La chute de Rome. Comment l'empire romain s'est effondré*, La Découverte, 2019 (version française de *The Fate of Rome*, Princeton University Press, 2017).

[5] Geneviève Azam, *Le temps du monde fini*, Les Liens qui libèrent, 2010.

[6] Note de la rédaction : voir le dossier « [Vers la fin de la séparation société/nature ?](#) », *Les Possibles*, n° 26, Hiver 2020-2021.

[7] Naomi Klein, [La stratégie du choc, la montée d'un capitalisme du désastre](#), Actes Sud 2007.

(*The Shock doctrine, the rise of disaster capitalism*, Ed Knopf Canada, 2007)

[8] Angela Davis, *Femme, race et classe*, Éd. Des femmes, Antoinette Fouque, Paris 2007.

[9] Gustave Massiah, « Repenser le développement pour repenser la solidarité internationale », CRID, mai 2019

[10] Gustave Massiah, « Les mouvements sociaux à l'ère du numérique », à partir du livre de Zeynep Tufekci, Editions C&F, novembre 2019

[11] Gustave Massiah, « Une approche altermondialiste des migrations », août 2020

[12] Darrell Bricker et John Ibbitson, *Planète vide, le choc de la décroissance démographique mondiale*. Éditions Les Arènes, 2020.

[13] Shlomo Sand, *Une brève histoire mondiale de la gauche*, La Découverte, 2022.

Thomas Piketty, *Une brève histoire de l'égalité*, Le Seuil, 2021.

[14] Les Cahiers de Lasaire, « De la crise sanitaire à la transition écologique », *Les Cahiers* n° 59, Avril 2022.

[15] Edouard Glissant et Patrick Chamoiseau, « De Loin », Lettre ouverte, décembre 2005.

Partis politiques et mouvements sociaux, des rapports à redéfinir

mardi 27 septembre 2022, par [Pierre Khalifa](#)

Les rapports entre les partis politiques de gauche et les mouvements sociaux (syndicats et associations d'éducation populaire ou de lutte) sont l'objet de débats récurrents. Historiquement la construction du mouvement ouvrier a vu apparaître trois types de rapports entre les partis et les syndicats : le modèle social-démocrate basé sur la prééminence du parti sur le syndicat, modèle repris et amplifié dans une logique de stricte subordination dans le mouvement communiste ; le modèle travailliste où le parti est à l'origine une création du mouvement syndical et dans lequel ce dernier garde une influence importante tant d'un point de vue politique que financier, même si la direction du parti essaie de limiter cette influence ; le modèle syndicaliste-révolutionnaire ou anarcho-syndicaliste dans lequel parti et syndicat sont strictement séparés, même si des individus peuvent passer de l'un à l'autre.

En France, l'évolution du syndicalisme a été profondément marqué par ce dernier modèle qui s'est d'ailleurs diffusé au-delà du syndicalisme notamment dans le monde associatif. Il faut donc revenir sur le document de référence de ce modèle régulièrement mis en avant dans les débats en France, la Charte d'Amiens.

La Charte d'Amiens et l'ambiguïté d'un texte fondateur

Il s'agit d'un texte très court, issu d'un compromis au congrès de la CGT en 1906, compromis construit entre les différents courants socialistes contre les guesdistes qui voulaient subordonner l'action syndicale – conçue comme action ouvrière directe à visée émancipatrice – à l'action politique réduite, de fait, à l'action parlementaire du parti, en l'occurrence la SFIO (Section française de l'internationale ouvrière) qui naît en 1905 et unifie les différentes tendances du socialisme français, excepté les anarchistes et quelques « indépendants » qui allaient rapidement glisser vers la droite.

Le contenu de la Charte d'Amiens est, comme on peut s'y attendre, fortement marqué par son époque mais aussi porteur de réflexions très actuelles. La marque de l'époque, c'est le fait que la lutte de classes est réduite au terrain économique. Ainsi, il est indiqué que « Le Congrès considère que cette déclaration est

une reconnaissance de la lutte de classes qui oppose, sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière ». La politique est réduite à l'action « des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre en toute liberté la transformation sociale ». *A priori*, la coupure entre action politique et économique est nette.

Mais à y regarder de près, l'affaire apparaît moins claire. Ainsi il est écrit que le syndicalisme a « une double besogne, quotidienne et d'avenir » : quotidienne, c'est la lutte pour les revendications immédiates ; l'avenir, c'est « l'émancipation intégrale qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ». Mais en quoi cette visée est-elle différente de celle de « la transformation sociale » évoquée de façon assez dédaigneuse comme l'objectif « des partis et des sectes » ? Et surtout, comment exproprier les capitalistes en restant simplement sur le terrain économique ? Comment peut-on penser que la question de l'État et des institutions puisse rester en dehors de cet objectif ?

De plus, sont pointées non seulement, comme on peut s'y attendre, toutes les formes d'exploitation des travailleurs mais aussi, à juste titre, on l'a vu dans la citation *supra*, toutes les formes d'oppression. Or ces dernières ne se situent pas

exclusivement sur le terrain économique. Bref, la Charte d'Amiens est un texte ambigu qui a fait l'objet d'interprétations multiples. On peut en relever trois qui ont traversé le mouvement syndical : la première est de réduire la portée de ce texte à une déclaration d'indépendance des syndicats par rapport aux partis politiques. C'est la position de FO. Même si elle est réductrice, cette interprétation a marqué profondément le mouvement syndical français, à tel point que la CGT, dans la période où les décisions la concernant se prenaient au Bureau politique du PCF, mettait en avant le fait que sa direction comportait une moitié de non-communistes, voulant ainsi donner l'image de son indépendance.

Les deux autres interprétations intègrent de même la question de l'indépendance syndicale mais aussi le fait que le syndicalisme doit accomplir « une double besogne ». L'une défend l'idée que le syndicalisme suffit à tout. Elle s'appuie pour cela sur le fait que la Charte d'Amiens indique que « le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupe de production et de répartition, base de réorganisation sociale ». C'est la position anarcho-syndicaliste, très forte à l'époque mais qui a dé péri depuis. L'autre se focalise sur l'idée de « double besogne, quotidienne et d'avenir ». Dans cette conception, le syndicat se suffit à lui-même. Il est à la fois un organe de mobilisation sociale pour les revendications immédiates et porteur d'un projet de transformation de la société. On peut retrouver cette conception dans la CFDT des années 1970 ou aujourd'hui dans Solidaires, la FSU ou la CGT, même si des débats récurrents existent sur ce sujet dans ces organisations.

La longue marche vers l'indépendance

Ce texte fondateur, élevé rapidement au niveau d'un mythe, ne va pas résister longtemps aux réalités politiques et aux événements. Tout d'abord, au niveau individuel, comme nous l'avons indiqué plus haut, les passages sont multiples entre la CGT et la SFIO, tel pouvant par exemple être à la fois élu municipal ou maire SFIO et secrétaire du syndicat local. Mais surtout cette indépendance proclamée du

syndicalisme se brise sur les événements. La CGT, à l'exception d'une petite minorité, adhère à l'Union sacrée en 1914 et soutient les gouvernements successifs où siègent des dirigeants de la SFIO. Les 21 conditions d'adhésion à l'Internationale communiste (IC) imposent la subordination des syndicats aux partis communistes. La création en 1921 de l'Internationale syndicale rouge, liée à l'IC, est suivie en France de la création de la CGTU qui s'aligne, progressivement et non sans crise, sur le PCF tandis que la CGT maintenue se situe dans l'orbite de la SFIO. À la suite du changement de stratégie de l'IC en 1934 et du rapprochement du PCF avec la SFIO dans la perspective du Front populaire, la CGT et la CGTU se réunifient en 1936 et la CGT passe sous le contrôle du PCF après la Libération. Le PCF et la CGT soutiennent le gouvernement d'union nationale dirigé par De Gaulle, quitte à condamner les grèves qui ont lieu à l'époque dans nombre de secteurs. Le déclenchement de la Guerre froide voit le PCF et la CGT s'aligner sur l'URSS entraînant une scission avec la création de FO en 1948. Il est d'ailleurs remarquable, dans ce nouveau paysage politique où il faut choisir son camp, que la Fédération de l'Éducation nationale (FEN), qui fait le choix de l'indépendance en 1948, se soit organisée officiellement en tendances explicitement politiques (socialistes, communistes, trotskistes et anarchistes).

Dans cette situation, le couple PCF/CGT, auquel il faut ajouter différents mouvements gravitant dans l'orbite du Parti, forme un véritable écosystème politique dans lequel les passages de responsabilité d'une organisation à l'autre sont monnaie courante. On assiste ainsi à une véritable symbiose entre l'organisation syndicale et le parti politique dans le cadre d'une hégémonie globale s'exerçant d'ailleurs aussi au niveau international avec l'URSS, celle du stalinisme. Certes comme on l'a noté plus haut, le Bureau confédéral de la CGT comportait une moitié de non communistes, mais les principaux dirigeants de la CGT siègent au Bureau politique et au Comité central du PCF. FO, où se retrouvent aussi avec les socialistes certains trotskistes et anarchistes, n'est d'ailleurs pas en reste même si l'osmose avec une SFIO, qui entre progressivement en crise dans les

années 1950 suite à son alignement atlantiste et à la guerre d'Algérie, est moins apparente au premier abord. La Charte d'Amiens semble avoir vécu.

Elle va progressivement reprendre de la vigueur sur l'impact de plusieurs évolutions. Tout d'abord, la crise du stalinisme se déclenche très rapidement et va voir ses effets s'amplifier année après année : rupture avec Tito en 1948, répression de la révolte ouvrière en 1953 en RDA, dénonciation des crimes de Staline par Khrouchtchev en 1956, intervention soviétique en Hongrie et vote en France des pouvoirs spéciaux en Algérie la même année, refus du PCF et de la CGT de soutenir clairement le FLN et la lutte pour l'indépendance de l'Algérie, mai 1968 où le PCF et la CGT, contrairement à la CFDT, passent largement à côté du mouvement étudiant et ne saisissent pas les potentialités politiques de la grève générale, intervention soviétique en Tchécoslovaquie en août 1968 qu'ils condamnent.

C'est cependant l'évolution à gauche de la CFTC avec la création de la CFDT en 1964 qui transforme profondément le champ syndical. Sous l'influence de militants du PSU – parti créé en rupture avec la position de la SFIO sur la guerre d'Algérie – se développe une organisation syndicale combative, anticapitaliste et antistalinienne, bien qu'unitaire, qui jouera un rôle majeur à la fin des années 1960 et en particulier en mai 1968. C'est la CFDT qui remet au goût du jour la Charte d'Amiens avec la reprise de l'idée que le mouvement syndical, tout en étant indépendant des partis politiques, doit être porteur d'un projet de transformation sociale à l'époque identifié par le triptyque « propriété sociale des moyens de production, autogestion, planification démocratique »... avant de se « recentrer » dès 1979 dans un syndicalisme d'accompagnement et d'aménagement à la marge du capitalisme. Depuis, la CFDT professe, sous couvert d'indépendance syndicale et du rejet d'engagement partisan, un refus quasi constant de combattre les politiques néolibérales des gouvernements successifs.

Mais c'est l'expérience de l'Union de la gauche et ses multiples conséquences qui vont redéfinir les rapports entre le mouvement syndical et les partis politiques. Il serait trop long d'entrer ici dans toutes

les péripéties qui ont marqué ce processus qui commence vers le milieu des années 1960 pour s'achever en 1984 avec le départ des ministres communistes du gouvernement. Marqué par une première importante chute électorale du PCF au premier tour de l'élection présidentielle de 1981, le soutien au gouvernement d'Union de la gauche par la CGT la met en porte-à-faux quand éclatent les premières luttes contre les restructurations, notamment dans la sidérurgie, ou les luttes des travailleurs immigrés dans l'automobile quand le premier ministre Pierre Mauroy les dénonce comme « agités par des groupes religieux et politiques ». Le changement radical de politique économique et sociale avec « le tournant de la rigueur » voit le PS basculer dans le néolibéralisme et le couple PCF/CGT dans l'opposition. Mais cela ne suffit pas à enrayer la chute électorale du PCF qui paie à la fois ses zig-zags politiques, son fonctionnement interne, son incapacité à rompre avec l'Union soviétique (soutien à l'intervention soviétique en Afghanistan, « bilan globalement positif » de l'URSS, refus de soutenir Solidarnosc face au coup d'État en Pologne) et son décalage par rapport aux nouvelles aspirations apparues dans la société.

Même si la CGT, comme d'ailleurs le reste du mouvement syndical, connaît une crise profonde, elle reste une organisation de masse. Le lien PCF/CGT pouvait fonctionner dans une situation où le PCF était le « parti de la classe ouvrière ». Ce lien ne pouvait perdurer avec un PCF rabougri et aux résultats électoraux désastreux, ce d'autant plus que la fin de l'URSS fait s'effondrer tout un pan de l'imaginaire communiste. Une fois cet imaginaire disparu, l'identité de classe qui structurait les rapports entre le PCF et la CGT s'est d'autant plus vite effondrée que la restructuration du capital a entraîné une dispersion des salarié.es avec notamment la fin des grandes concentrations ouvrières, le tout sur fond de défaites sociales considérables.

Progressivement la CGT va donc s'émanciper du PCF, même si de nombreux militants et responsables gardent la carte du Parti. Il faut d'ailleurs noter que les difficultés du couple PCF/CGT se retrouvent à l'extrême gauche. Là aussi régnait une conception similaire à celle défendue par le stalinisme au nom

d'une adhésion aux principes fondateurs de l'IC et d'une conception de l'organisation politique comme avant-garde. L'activité syndicale devait être subordonnée à la ligne du parti. Dans ce cas aussi cette conception est remise en cause. Ainsi, par exemple, en 1989, les militants de la LCR, qui participent à la création de SUD-PTT, refusent de suivre les injonctions de la direction de cette organisation. Cette dernière, ne jurant que par les confédérations traditionnelles, voulait empêcher que SUD-PTT ne présente des listes au plan national lors des élections professionnelles.

Le mouvement social de décembre 1995, dans lequel la FSU et SUD-PTT jouent un rôle important, montre que le relais des partis de gauche n'est pas indispensable pour qu'existe une mobilisation sociale d'ampleur qui peut même faire reculer, au moins partiellement, le gouvernement. L'expérience de la « gauche plurielle » entre 1997 et 2002 accélère encore le processus de prise de distance vis-à-vis des partis puisque l'on voit le PCF participer à un gouvernement qui privatise à tour de bras, y compris des services publics comme France Télécom. Il s'effondrera à l'élection présidentielle de 2002. Mais cette indépendance retrouvée de la CGT n'est pas exempte d'ambiguïté. La question du rapport au politique n'est pas pour autant clarifiée. D'une part, le rapport aux partis politiques est souvent strictement défini en négatif par le refus du lien de subordination (c'est aussi le cas pour la FSU et Solidaires), d'autre part l'idée d'une « double besogne » du syndicalisme et donc le fait de porter un projet de transformation sociale avec les conséquences que cela entraîne dans les rapports à avoir avec les autres forces du mouvement social est difficilement assumée. La question de l'indépendance par rapport aux partis politiques devient un thème majeur bien au-delà du mouvement syndical. Deux exemples qui concernent le mouvement altermondialiste : la charte des Forums sociaux mondiaux les définit comme un espace « non partisan » – la réalité concrète est évidemment tout autre – et Attac interdit à ses adhérent.es de se prévaloir de l'appartenance à l'association si elles ou ils se présentent à une élection.

Deux exemples récents illustrent les difficultés que

peuvent soulever les rapports entre mouvements sociaux et partis politiques. Le premier est celui de « La marée populaire » contre la politique du gouvernement Macron en 2018 qui a associé des organisations syndicales (CGT, FSU, Solidaires, UNEF), une cinquantaine d'associations très diverses et des partis politiques (LFI, PCF, EELV, NPA). Cette initiative, qui s'est traduite par des manifestations le 26 mai dans toute la France, avait un caractère historique au sens où pour la première fois depuis des années une initiative était co-organisée en commun par un large front politico-social. Or, la dynamique attendue n'a pas été au rendez-vous. Les manifestations du 26 mai, pour importantes qu'elles aient été, n'ont pas permis un saut qualitatif dans la mobilisation sociale et, de ce fait, cette initiative est restée sans lendemain. Il est d'ailleurs à noter qu'elle a été dénoncée par la CFDT et par FO comme « politique » et donc nuisible pour l'image du syndicalisme.

Le second exemple est celui du collectif « Plus jamais ça ». Créé au début de la crise sanitaire, il regroupe des organisations syndicales (CGT, FSU, Solidaires, Confédération Paysanne) et une dizaine d'associations (Attac, Fondation Copernic, Amis de la Terre, Oxfam, Greenpeace, Dal, etc.). Ce collectif a produit un certain nombre de documents de grande qualité, dont un « Plan de rupture », véritable programme de mesures à mettre en œuvre. Cependant, il est resté très largement une démarche de sommet malgré l'existence de collectifs locaux et a peu infusé dans l'ensemble des organisations participantes. Il n'a pas été capable d'initiatives de mobilisation de masse et la tentative de dialogue avec les partis politiques de gauche a tourné court.

Partis et mouvements sociaux dans une crise similaire

Partis et mouvements sociaux n'ont pas le même rapport au politique. Les partis ont pour objectif d'arriver au pouvoir et agissent essentiellement dans le champ électoral. Ils agissent donc dans un univers fortement concurrentiel et institutionnalisé. La fin du XIX^e siècle voit l'apparition des premiers partis de

masse – l'exemple emblématique en est la social-démocratie allemande – qui permet un engagement massif des catégories populaires dans l'action politique. On assiste à une transformation sociologique du personnel politique : passage du notable à la petite bourgeoisie (avocats, journalistes, etc.) puis même aux ouvriers avec les partis communistes. Cependant, dès leur apparition, des analyses prémonitoires (Max Weber, Robert Michels, Moisei Ostrogorski) mettent en avant le caractère oligarchique des partis de masse, notamment à partir d'une analyse de la social-démocratie allemande, avec la création d'une couche de professionnels de la politique dont le statut social et les conditions matérielles de vie dépendent étroitement de leur activité politique. Même si les mouvements sociaux se situent dans le champ des contre-pouvoirs et si leur institutionnalisation est moins importante, ils sont aussi touchés par des phénomènes similaires qui croissent avec la taille de l'organisation. C'est donc assez logiquement dans le mouvement syndical que se font le plus sentir « les dangers professionnels du pouvoir », pour reprendre ici la formule que Khristian Rakovsky appliquait à la dégénérescence de l'appareil d'État de la jeune Union soviétique.

Ces problèmes, loin de s'amoinrir, ont eu tendance à se renforcer ces dernières décennies. Dans les partis politiques de gauche – social-démocrate ou communiste – le dévouement militant, combiné à la fidélité à la direction, pouvait permettre un déroulement de carrière et d'accéder ainsi à des postes de haute responsabilité. Les partis jouaient un rôle non négligeable dans la promotion sociale de leurs membres. L'effondrement du communisme et la conversion de la social-démocratie au néolibéralisme a profondément transformé la situation. C'est au sein des grandes écoles de la classe dirigeante (ENA, Sciences-po, etc.) que se recrutent maintenant l'essentiel de celles et ceux qui, non seulement vont diriger le parti, mais sont appelés ensuite à gouverner. L'osmose avec les classes populaires, qui malgré tout caractérisait le fonctionnement antérieur, s'est transformée en une symbiose avec la classe dirigeante dont les membres et le personnel politique ont suivi le même cursus et possèdent le même capital culturel que les dirigeants de la social-

démocratie.

La situation est évidemment différente dans les mouvements sociaux qui subissent néanmoins les effets de leur institutionnalisation. Elle touche particulièrement le mouvement syndical avec la multiplication des instances de concertation, la permanentisation inévitable qui s'ensuit, la reconnaissance sociale qui va souvent avec, et la difficulté d'un travail de terrain proche des salarié.es. Certes, des règles de rotation des mandats et de limitation du temps de permanence des responsables peuvent en atténuer les défauts, mais, outre qu'elles sont loin d'être généralisées, elles ont du mal à être appliquées au vu des difficultés actuelles du syndicalisme, notamment en matière de renouvellement des responsabilités. Pour le dire brutalement, ça ne se bouscule pas au portillon. Non seulement faire du syndicalisme, c'est aussi prendre des risques personnels pour beaucoup, et on ne peut ainsi réduire l'engagement syndical à un plan de carrière, mais surtout pour nombre de personnes qui pourraient être tentés par un engagement syndical, ce dernier apparaît contradictoire avec la poursuite d'une « carrière » dans l'entreprise, ce d'autant plus la motivation idéologique s'est affaiblie. Il est donc indéniable que la coupure entre salarié.es et syndicalistes s'est aggravée ces dernières décennies. Ce phénomène touche aussi le monde associatif avec une professionnalisation accrue, professionnalisation difficilement évitable au vu de la complexité de plus en plus importante des sujets traités.

L'affadissement puis la disparition d'une perspective unifiante qui structurait l'imaginaire social, tel le communisme ou le socialisme, n'a pas eu que des effets négatifs. Elle a permis que des contradictions, mises longtemps sous le boisseau resurgissent. La conception qui hiérarchisait les combats et les priorités en les soumettant à la question sociale et aux organisations qui la représentent a été battue en brèche. C'est le cas, par exemple de la lutte contre l'oppression des femmes ou contre les racismes et des questions écologiques. Il y a maintenant des terrains d'affrontements différents avec des acteurs qui se configurent différemment suivant ces terrains et les circonstances. L'articulation et la convergence

entre ces terrains et ces acteurs ne seront pas spontanées et relèvent d'un processus de construction politique. S'il y a encore des partis de gauche et des syndicats, on peut considérer que le mouvement ouvrier, en tant que mouvement d'émancipation, regroupant partis, syndicats et associations, lié à une classe sociale particulière et capable de focaliser tous les combats sociaux, n'existe plus. Première conséquence de cette situation, les mobilisations sociales ne sont plus polarisées automatiquement par les partis de gauche et les syndicats. Elles peuvent devenir un enjeu de confrontation avec l'extrême droite comme le montre le mouvement des gilets jaunes. Mais l'absence de projet émancipateur a une seconde conséquence qui renvoie aux comportements individuels. La logique entrepreneuriale, propre au néolibéralisme, dans laquelle il est moins question de défendre un projet que de faire sa propre promotion, a envahi la sphère politique. Elle se retrouve non seulement dans des partis politiques mais aussi dans des associations et dans des initiatives citoyennes. Les mésaventures de « La primaire populaire » en est une illustration manifeste.

Redéfinir la nature des liens

L'indépendance des mouvements sociaux par rapport aux partis politiques est un acquis sur lequel on ne peut revenir. Elle signifie que les orientations des mouvements sociaux sont définies par eux-mêmes en leur sein et ne sont pas dépendantes de celles de tel ou tel parti politique. Cette absence de liens de subordination ne peut cependant être l'alpha et l'oméga des rapports entre mouvements sociaux et partis politiques. Si l'indépendance de décision des mouvements sociaux est une condition nécessaire à leur développement, elle n'est pas une stratégie en elle-même et n'est en aucune manière la garantie d'un quelconque succès. Le bilan des luttes sociales de ces dernières années montre l'extrême difficulté des mobilisations sociales à obtenir par elles-mêmes des victoires significatives. Cette difficulté doit d'autant plus nous interroger qu'il s'agit pour l'essentiel de luttes défensives visant à bloquer tel ou tel projet gouvernemental et non pas de mouvements

visant à transformer la situation dans un sens progressiste. La « double besogne » de la Charte d'Amiens, qui articule conquête sociales concrètes et transformation sociale globale, s'est réduite à la défense de l'existant et même cette dernière est la plupart du temps en échec. Année après année, les mobilisations sociales pourtant d'ampleur se sont brisées la plupart du temps sur le mur de l'intransigeance gouvernementale.

C'est cet obstacle qu'il faut lever. Cela est d'autant plus nécessaire que l'offensive néolibérale vise à restructurer la société selon ses propres critères et elle utilise l'État pour cela. Le néolibéralisme est un projet politique global qui peut difficilement être combattu morceau par morceau. D'où la nécessité d'une alternative politique qui doit se situer au même niveau et qui ne peut pas faire l'impasse de l'action institutionnelle. Cela entraîne la nécessité d'une redéfinition des rapports entre partis politiques et mouvements sociaux.

Cette redéfinition ne peut se faire que si se mettent en place des rapports d'égalité entre partis et mouvements. Trop souvent encore des partis politiques essaient d'instrumentaliser les mouvements sociaux en fonction de leurs objectifs, que ce soit au moment d'une bataille parlementaire ou pour valoriser leur existence. Les mouvements sociaux ne peuvent être les supplétifs d'aucun parti quel qu'il soit. Ils doivent cependant aussi balayer devant leur porte. Le refus de s'engager politiquement désarme les classes populaires alors même que la question de la construction d'une alternative politique est une question majeure. Il ne s'agit pas comme on peut l'entendre quelquefois de « donner un débouché politique aux luttes », ce qui supposerait que ces dernières et la perspective politique soient extérieures l'une à l'autre, mais de comprendre que l'existence d'une alternative politique crédible est une des conditions pour que l'espérance en une société différente infuse les mobilisations sociales en renforçant ainsi la portée. Partis et mouvements sociaux doivent s'appuyer les uns sur les autres dans une dynamique politique globale définie ensemble.

Or la situation actuelle est favorable à une telle

perspective. La création de la NUPES recompose le champ politique et peut changer la donne. D'une part, elle s'est constituée sur la base d'une rupture claire avec le néolibéralisme et le productivisme ainsi qu'avec la politique suivie depuis des décennies par une social-démocratie passée au néolibéralisme. Cette rupture est la première condition, essentielle, même si des divergences continuent d'exister en sein de la NUPES. D'autre part, il s'agit d'un cadre unitaire, ce qui à la fois évite d'avoir à choisir de soutenir tel ou tel parti plutôt que tel autre, mais aussi rend crédible l'idée d'une alternative politique possible recréant ainsi un espoir qui avait largement disparu.

Il s'agit certes pour le moment d'une alliance électorale qui existe essentiellement sur le terrain parlementaire, ce qui est une de ses limites. Simple alliance de partis, elle est soumise aux aléas des rapports de forces entre partis. Or, la construction d'une alternative politique exige de dépasser le strict terrain électoral pour s'appuyer sur les mobilisations sociales et citoyennes. Car ces dernières sont indispensables pour permettre que se crée la dynamique politique nécessaire au combat électoral et pour lever au moins en partie les obstacles qui ne manqueront pas de se dresser devant la volonté transformatrice d'un gouvernement de gauche et de l'écologie politique. L'engagement des forces du mouvement social dans/au côté de la NUPES, engagement dont il faut trouver les formes concrètes, peut permettre de créer un front politico-social enraciné dans la société, porteur d'une alternative globale, face à un néolibéralisme qui ne renonce à rien et à une extrême droite en expansion pouvant arriver au pouvoir. [Prônée déjà par un certain nombre de responsables associatifs](#), la création d'un tel front politico-social ne résout évidemment pas d'emblée tous les problèmes, et ils sont nombreux, qui font obstacle à la victoire d'un projet de transformation sociale, écologique et démocratique. C'est cependant une des conditions pour les résoudre.

août 2022

Bibliographie sommaire

« Pouvoirs, politique, mouvement social », *Les Utopiques*, n° 19, 2022.

« Partis/Mouvements », *Actuel Marx*, n° 46, 2009.

« L'invention des syndicalismes », Publication de la Sorbonne, 1997.

« Crise du mouvement ouvrier et nouveaux mouvements sociaux », *L'Homme et la société*, n° 98, 1994/4.

Christophe Aguiton et Daniel Bensaid, *Le retour de la question sociale*, Page deux, 1997.

Sophie Bérout, René Mouriaux et Michel Vakaloulis, *Le mouvement social en France*, La Dispute, 1998.

Boris Bilia (Intérêt général), Alain Coulombel (Fondation de l'écologie politique), Léa Ferri (Intérêt général), David Flacher (Mouvement Utopia), Susan George (Présidente d'honneur d'Attac), Denis Guenneau (Archipel de l'écologie et des solidarités), Pierre Khalfa (Fondation Copernic), Yann Le Lann (Espace Marx), Gus Massiah (Cedetim/Ipam), Marie-Pierre Vieu (Fondation Copernic), Nupes, consolider l'espoir.

Pierre Cours-Salies, *La CFDT, un passé porteur d'avenir*, La Brèche 1998.

Jacques Julliard, *Autonomie ouvrière*, Hautes études, Gallimard, Le Seuil, 1988.

Pierre Khalfa, « [La Primaire populaire ou les avatars d'une initiative citoyenne](#) », 7 mars 2022.

Pierre Khalfa, « [Gilets jaunes, réflexions sur le moment actuel](#) », 19 décembre 2018.

Michel Launay, *Le syndicalisme en Europe*, Imprimerie nationale, 1990.

Drizdo Losovsky, *L'internationale syndicale rouge*, Maspéro 1976.

René Mouriaux, *Crise du syndicalisme français*, Montchrestien, 1998.

Le rapport du social au politique retracé par l'Union syndicale Solidaires : recension du dernier numéro des Utopiques

mardi 27 septembre 2022, par [Jean-Marie Harribey](#)

La revue *Les Utopiques*, *Cahier de réflexions* publie dans son numéro 19 (Syllepse, printemps 2022) un dossier spécial consacré à « Pouvoir, politique, mouvement social ». Cette publication ne pouvait mieux tomber au moment où une Assemblée nationale vient d'être élue, composée de 154 députés de gauche emmenés par la Nouvelle Union populaire écologique et sociale, une alliance politique dans laquelle de nombreuses personnes sont issues des mouvements sociaux.

En effet, cette reconfiguration politique remet le doigt sur l'une des problématiques les plus anciennes et les plus marquantes de l'histoire sociale et politique française depuis le XIX^e siècle jusqu'à nos jours : quels liens unissent ou entretiennent d'un côté le syndicalisme et les mouvements sociaux dans leur ensemble, et de l'autre les partis politiques qui prétendent les représenter ou défendre leurs intérêts ?

Alors que rien ne laissait prévoir cette nouvelle donne politique, l'Union syndicale Solidaires avait choisi de revisiter dans sa revue théorique un grand pan de l'héritage du mouvement ouvrier, dont la célèbre Charte d'Amiens constitue une pierre d'angle.

Ce numéro des *Utopiques* s'ouvre sur deux articles qui vont situer l'enjeu de la discussion portant sur les relations entre le social et le politique. Le premier, rédigé par des membres de la section Sud-Éducation Sorbonne Université, raconte l'expérience de lutte des agents du nettoyage sur le campus de Jussieu à Paris en 2021. Lutte victorieuse menée par la CGT, mais où l'on a bien vu l'importance et les difficultés d'une action unitaire et de la responsabilité directe des prolétaires en lutte. Le deuxième article est l'occasion pour l'US Solidaires, sous la plume de Romain Casta, de rappeler son orientation sur le statut du salariat, fondé sur le « droit au salaire » qui doit exister « avec ou sans emploi » : la forte restriction des allocations chômage par le pouvoir macronien montre bien l'actualité du maintien de ce droit. Par ces deux articles est introduit le point clé du dossier : qu'est-ce que la Charte d'Amiens et

qu'en reste-t-il plus d'un siècle après ?

La Charte d'Amiens

En 1906, lors du congrès de la CGT à Amiens, fut adopté ce texte qui statue sur l'indépendance du syndicalisme vis-à-vis des partis politiques et qui en même temps théorise l'action révolutionnaire pleine et entière du syndicalisme. Ce texte n'est pas le fruit du hasard car, depuis le milieu du XIX^e siècle, la discussion est vive, parmi les multiples courants se réclamant du socialisme révolutionnaire, entre les tenants d'une ligne autonome et ceux où les objectifs syndicaux sont subordonnés à ceux des partis politiques. En un mot, la Charte d'Amiens est bien représentative à l'époque de l'« anarcho-syndicalisme », dit aussi « syndicalisme révolutionnaire ». Elle va conditionner pour longtemps les rapports entre syndicats et partis, certes plus ou moins selon les moments, mais suffisamment pour que toutes les confédérations syndicales s'en réclament encore.

Cependant, en un siècle, la situation globale a changé. Les acteurs du mouvement social se sont diversifiés. Comme l'écrit Thierry Renard (p. 29), « Le syndicalisme ne peut plus prétendre se suffire à lui-même et est bien obligé d'accepter de travailler avec toute une série d'associations, de mouvements de luttes spécifiques. Il y a donc tout lieu de penser qu'une confrontation au sein même du mouvement social est nécessaire pour élaborer de nouvelles

perspectives de transformation de la société. » Et Verveine Angeli lui fait écho quand elle pointe « les retards sur la compréhension des dominations multiples dans nos sociétés et dans le monde du travail » (p. 37).

Il n'empêche qu'il existe « cinq bonnes raisons de défendre et de promouvoir la Charte d'Amiens », écrivent quatre membres du Collectif d'animation de l'Union fédérale Sud Industrie : nécessité de la « double besogne : améliorations immédiates pour préparer l'émancipation intégrale » ; une perspective révolutionnaire pour tous les travailleurs ; la laïcité intégrée au combat social ; pas de solution illusoire miraculeuse ; le syndicalisme « a vocation à s'exprimer sur tous les sujets, sans exclusive, à une condition : que ce soit réalisé sous l'angle syndical révolutionnaire ». Mais n'y a-t-il pas quelque chose de tautologique à affirmer que le syndicalisme révolutionnaire se définit par son angle syndical révolutionnaire ?

Plus loin dans le dossier, deux syndicalistes de l'US solidaires reviendront sur la Charte d'Amiens pour tenter d'en tirer un bilan et de « construire quelques garde-fous » (p. 182), expliquent Philippe André, Anne Debrégeas et Jérôme Schmitt. Des garde-fous contre les risques de manipulation, de perte d'indépendance et de confusion. Ce qui n'empêche pas les contacts avec les élus politiques pour élargir les soutiens aux luttes. Et les auteurs donnent l'exemple de la bataille contre la mise en concurrence de l'électricité.

Et comment ne pas voir comme un symbole le centenaire de la Charte d'Amiens célébré lors du congrès de Sud-Rail en 2006 ? Christian Mahieux en profite pour rappeler le contexte de l'adoption de cette Charte et dire qu'« on en revient toujours au 'débouché politique aux luttes' qui est au cœur du débat » (p. 196).

La Charte d'Amiens malmenée dans l'histoire

C'est alors l'occasion pour la revue *Les Utopiques* de se pencher sur plusieurs moments contemporains d'histoire politique de la France, dans laquelle les

relations entre le syndicalisme et la politique furent mises à rude épreuve. Jean-Yves Lesage retrace la position de la CGT lorsque trois partis de gauche (PCF, SFIO et Radicaux de gauche) conclurent en 1972 un « Programme commun de gouvernement ». Ce ne fut pas simple, d'abord parce que, depuis la scission de 1920 au congrès de la SFIO avec la naissance du PCF s'alignant sur la position bolchevique de la II^e Internationale, les relations étaient devenues tumultueuses entre les différentes organisations ouvrières. Ensuite, parce que presque une décennie s'écoula entre la signature de ce programme commun et l'arrivée au pouvoir de la gauche avec Mitterrand en 1981. Entre-temps, la CGT et la CFDT entretenirent des relations variables en fonction des événements sociaux et politiques de la fin de la période gaulliste. D'autant, raconte Théo Roumier, que la CFDT connut un recentrage qui la conduisit d'une part dans le giron du parti socialiste conquis par Mitterrand, et surtout d'autre part à abandonner la perspective autogestionnaire pour lui préférer l'accompagnement du capitalisme néolibéral. L'épisode manipulateur des « Assises du socialisme » en 1974 et le lâchage de la lutte des Lip par la direction confédérale de la CFDT sont encore dans les mémoires des plus anciens. Comble de la manipulation : « pour la direction confédérale, le choix est fait : c'est le PS qui a les atouts pour arrimer la gauche à l'autogestion » (p. 61). Le PS et l'autogestion, on en rirait presque...

On pourrait se demander ce qui l'emporta chez les acteurs de ce renversement de cap : l'illusion et l'inconscience des changements en cours du capitalisme, ou bien la trahison pure et simple des objectifs et idéaux d'antan. Gérard Gourguechon propose quelques éléments de compréhension de l'expérience de la gauche accédant au pouvoir en mai 1981. L'histoire ira très vite entre l'application du programme commun de la gauche et le tournant de la rigueur en 1982-83 sous la houlette de Jacques Delors : relative discrétion de la part de la CGT vis-à-vis de la rigueur mise en place et quitus sans nuance de la part d'Edmond Maire et de la CFDT. Le moment n'allait pas tarder de faire suivre la rigueur par la déréglementation des marchés financiers menée tambour battant par Bérégovoy, ministre de

l'économie puis premier ministre. Ainsi, assiste-t-on, dit Gourguechon, au « syndicalisme qui assiste ou regarde » (p. 74). La désillusion du « débouché politique » aux luttes arriva bien vite. Ne pas s'y résigner, tel était l'enjeu de l'Appel pour l'autonomie du mouvement social, signé en 1998, et que rapportent deux anciens du Syndicat Sud-Aérien, Pierre Contesenne et Léon Crémieux.

Nous le disions plus haut, la revue insiste sur l'importance de l'articulation, sinon la confrontation, des diverses formes de domination qui est la trame de nombreuses luttes féministes en butte avec la persistance d'inégalités et de violences subies par les femmes. Murielle Guilbert aborde cette problématique sous l'angle de l'institutionnalisation de l'égalité professionnelle entre femmes et hommes, au travers de son expérience de suivi des plans d'action et d'égalité dans la fonction publique où « tout était à créer » (p. 111). Nara Cladera poursuit en interrogeant la capacité de l'État à véritablement prendre en compte les revendications féministes. Et la lancinante question revient : « Les analyses féministes sont riches et variées, les confrontations théoriques et politiques non résolues, et même en ébullition sur la question de savoir si l'oppression des femmes se construit indépendamment ou intrinsèquement de l'exploitation capitaliste » (p. 129).

En filigrane du rapport entre mouvement social et politique, c'est la conception de la démocratie qui est en jeu. Pierre Zarka illustre cela en rapportant l'expérience de construction d'une démocratie locale dans un village de Saône-et-Loire. On voit bien que la construction d'un tel processus dépasse le cadre local pour rejoindre des aspects plus globaux : « la dichotomie 'concret local' et 'politique' commence à s'estomper » (p. 134). Dans un entretien, Vincent Peyret, fondateur du journal *Le Postillon*, fait part à son tour de son expérience critique du « laboratoire grenoblois » conduit par le maire Éric Piolle.

Le rapport entre mouvement social et partis politiques ne concerne pas que la France, loin de là. Aussi *Les Utopiques* se penchent sur le cas de l'Espagne, où des forces de gauche gèrent des villes importantes, notamment en Catalogne. Cela marque

un pas vers « l'institutionnalisation de la gauche 'alternative' » (p. 143), mais « les partis alternatifs de gauche 'oublent' ce qui devrait théoriquement être leur ADN » (p. 149). L'autre exemple traité dans la revue est celui du Brésil avec la CUT et le gouvernement Lula, que présente Étienne David-Bellemare. Là encore, le balancement est net entre, d'un côté, un timide essai de réforme agraire et des programmes importants de soutien aux pauvres, et, de l'autre, la poursuite des programmes néolibéraux inspirés par le FMI. On y voit que « les forces syndicales qui ont porté le président Lula au pouvoir ont rapidement procédé à l'établissement de nouvelles passerelles entre leurs organisations et l'appareil gouvernemental » (p. 161).

Que peut également nous apprendre le cas des États-Unis, où l'année 2021 a vu la « léthargie » connaître un « net frémissement » (p. 163), selon Alexandra Bradbury ? Les luttes sur le lieu de travail, dans un contexte de fortes tensions économiques, se sont ranimées : chez Amazon ou dans les hôpitaux privés et les télécommunications. « Salaires de misère et surcharge de travail qui écrase l'âme » (p. 165) en étaient les mots d'ordre. La victoire d'une liste soutenue par les *Teamsters for a democracy union* et celle des travailleurs de l'automobile pour élire les dirigeants donnent le ton d'une combattivité retrouvée.

La problématique ouverte par la Charte d'Amiens au début de ce XX^e siècle qui allait connaître la Révolution d'octobre oblige à se demander si « le syndicalisme soviétique a existé » (p. 170). Il faut se souvenir que, à la fin de l'époque tsariste, le prolétariat russe est déjà constitué et organisé, surtout après la répression sanglante de 1905. Mais, raconte Pierre Znamenski, « l'expérience révolutionnaire tourne court » (p. 173), bien que « l'aspiration à l'autogouvernement des usines [soit] profonde parmi les travailleurs : elle est une réplique de la demande d'une démocratie politique réelle et contamine la quasi-totalité des entreprises » (p. 175). Et l'histoire se termina mal avec le stalinisme qui transforma le syndicat « en instrument de la mise au pas des comités d'usine » (p. 175). Après l'implosion de l'URSS et la disparition du « communisme historique », le syndicalisme demeura très affaibli en

Russie.

Vers des ouvertures

Ce numéro de la revue *Les Utopiques* est très riche sur le plan historique. Il montre combien fut important le refus de voir le syndicalisme être transformé en « courroie de transmission » des partis politiques, aussi révolutionnaires soient ceux-ci. Ce refus reste toujours d'actualité. Car il n'est pas si loin le temps où la CGT était inféodé au PCF. Et il dure encore pour la CFDT qui, sans être aussi organiquement liée au PS, fait pire encore puisqu'elle s'est ralliée au social-libéralisme. Le rappel de l'US Solidaires de son attachement à l'indépendance syndicale est donc très utile. Il n'empêche qu'on peut poser une question qui paraît légitime en 2022, après pratiquement un demi-siècle de défaites sociales face au capitalisme néolibéral : l'indépendance syndicale suffit-elle à bâtir une stratégie ? Dans son article, Thierry Renard le disait : « le syndicalisme ne peut plus prétendre se suffire à lui-même ». Si c'est vrai, la vision du syndicalisme à même de porter à lui seul la transformation révolutionnaire de la société ne paraît plus correspondre aux nécessités de l'heure. Dès lors, la référence exclusive à la Charte d'Amiens, déconnectée du contexte dans lequel celle-ci est née, n'empêche-t-elle pas de réfléchir à un projet d'unification syndicale [1] et aussi à la construction d'une alliance avec les autres mouvements sociaux ? Autrement dit, la relation entre pouvoir et contre-pouvoirs dans la société ne mérite-t-elle pas d'être repensée ? Cette problématique est d'ailleurs très ancienne dans le mouvement ouvrier révolutionnaire : Rosa Luxemburg y avait consacré son livre *Grève de masse, partis et syndicats* en 1906, après la révolution russe de 1905 [2]. Aussi, la fréquente incantation contemporaine à la « convergence des luttes » doit sans doute pour s'incarner élaborer des formes organisationnelles mettant au travail à accomplir en commun la multitude des acteurs : syndicaux, associatifs, politiques... L'émergence d'un rapprochement des mouvements sociaux, par exemple au sein de la plateforme « Plus jamais ça ! », rassemblant notamment Les Amis de la Terre, Attac, la CGT, la

Confédération paysanne, la FSU, Greenpeace, Oxfam, Solidaires, en témoigne [3].

Il y a deux absentes dans la fresque historique et théorique de ce numéro des *Utopiques* : c'est la centralité du travail pour produire de la valeur et comme lieu de socialisation, ainsi que son évolution imposée par les transformations du capitalisme [4]. Certes, un numéro de cette revue ne peut tout traiter à la fois, mais il faut garder à l'esprit que la condition au travail reste un marqueur fondamental pour analyser les positions stratégiques des organisations syndicales. La preuve en est que l'affaiblissement syndical à notre époque est largement dû à l'éclatement du salariat, à la dissolution des tissus productifs au fur et à mesure de la mondialisation et aux nouveaux modes de gestion managériaux de la force de travail. Prendre en compte ces transformations, d'autant que la révolution numérique risque de les accentuer, est indispensable pour (re)bâtir des stratégies offensives. Et cela, au moment même où la transition écologique est devenue une exigence incontournable, obligeant à reconsidérer les finalités du travail, c'est-à-dire, *in fine*, le rapport entre les classes sociales, car si le capitalisme est nécessairement inclus dans l'ensemble du « vivant » et des écosystèmes, seuls les humains peuvent mettre fin à la double exploitation : la leur et celle de la nature [5]. Finalement, la question du rapport entre social et politique renvoie à celui entre classes et partis.

Les deux grands auteurs, dont quelques aspects de leur œuvre sont présentés à la fin de ce numéro des *Utopiques*, peuvent-ils aider à résoudre ces problèmes théorique et stratégique ?

Conceptuellement, sans doute ; mais, pratiquement, tout reste à inventer. Le premier de ces auteurs est Marx, abordé grâce au travail d'introduction réalisé par l'économiste allemand Michael Heinrich et présenté par Irvan Jurkovic. Pour le sujet qui nous occupe ici, on retiendra que « l'activité syndicale intervient sur les conditions de travail dans le cadre capitaliste » (p. 202). Ou bien : « La seule garantie qu'il [le syndicat] reste un organe d'émancipation est la manière dont il traite [...] son rapport au prolétariat. Si l'histoire de la lutte de classe nous montre les méfaits de l'hypertrophie du rôle de

l'organisation, l'analyse marxienne du mode de production capitaliste permet de ne pas agir uniquement en servant les impératifs de nos ennemis de classe. *Le Capital* [de Marx] permet de comprendre quelles revendications sont potentiellement anticapitalistes et pourquoi elles le sont. » (p. 205) [6].

Le second auteur abordé en fin de numéro est le sociologue Pierre Bourdieu, disparu il y a vingt ans. Pierre Contesenne a la bonne idée de citer l'une des préoccupations principales de Bourdieu : « Les choses que la sociologie dévoile sont soit implicites, soit refoulées, et le simple fait de les dévoiler a un effet de dénonciation. » (p. 215). Plusieurs décennies à l'avance (lors du mouvement social de l'automne 1995), Bourdieu avait dénoncé l'hypocrisie de ceux qui prétendent s'abriter derrière une neutralité de la science pour se dispenser d'intervenir dans le débat public : « Je m'expose à choquer [les intellectuels et chercheurs] qui, choisissant les facilités vertueuses de l'enfermement dans leur tour d'ivoire, voient dans l'intervention hors de la sphère académique un dangereux manquement à la 'neutralité axiologique',

identifiée à tort à l'objectivité scientifique. Il faut coûte que coûte faire entrer dans le débat public, d'où elles sont tragiquement absentes, les conquêtes de la science. » (p. 217). La sociologie est à la fois science et outil militant : « les deux faces d'un même travail d'analyse, de décryptage et de critique de la réalité sociale pour aider à sa transformation » (p. 217). Loin du déterminisme dont on l'a parfois accusé et aussi du pseudo-libre-arbitre de l'individu, « Bourdieu montre que le social existe à la fois dans les corps des individus et dans les objets (sociaux) et les institutions : le social incorporé, c'est l'*habitus*, c'est-à-dire l'ensemble des dispositions intériorisées qui organisent les différents rapports de l'individu (dans les différents champs) au monde, ces dispositions (manières d'être, d'agir et de réagir socialement, de se représenter le monde...) se construisent au cours de l'expérience du monde social de l'individu depuis son enfance. » (p. 218).

Comme l'écrivent les auteurs de l'« Édito » de ce numéro des *Utopiques*, « revenir sur cette question (pouvoirs, politique, mouvement social) est un enjeu nécessaire pour les 'jours d'après' » (p. 4).

Notes

[1] Dans R. Luxemburg, *Réforme sociale ou révolution ? Grève de masse, parti et syndicats*, La Découverte, 2001.

[2] Sur la discussion actuelle au sujet de l'unification syndicale, voir J.-M. Harribey, « [Unification syndicale](#) », 26 mai 2016 ; Théo Roumier, « [CGT, Solidaires, FSU : faut-il aller vers un syndicalisme unifié ?](#) », *Contretemps*, 16 juin 2022. Après l'échec de la lutte contre la réforme des retraites de 2010, une discussion stratégique dans Attac était amorcée, malheureusement sans lendemains, dans laquelle était abordée la relation entre pouvoir et contre-pouvoirs : compte rendu dans J.-M. Harribey, « [Pour sortir de la Folle époque, il faut reconstruire une stratégie](#) », janvier 2011.

[3] « [Plus jamais ça !](#) », 25 août 2021.

[4] L'article d'Alain Véronèse (« La crise sanitaire, une respiration salutaire ? », p. 206-2013) ce comble pas cette lacune, car il adhère à l'idée d'une prétendue disparition de la « valeur travail », infirmée par toutes les enquêtes sociologiques, thèse dont l'un des soubassements est de confondre la théorie de la « valeur-travail » au sens économique et la « valeur travail » au sens philosophique et éthique. Beaucoup d'illusions sur la « fin

du travail » tout en réclamant le versement d'un revenu universel qui tomberait du ciel en résultent.

[5] On invite à lire les critiques de l'ouvrage de B. Latour et N. Schultz, *Mémo sur la nouvelle classe écologique*, La Découverte, 2022, par J.-M. Harribey, « [De quoi la classe écologique de Bruno Latour est-elle le nom ?](#) », 20 janvier 2022 ; et par P. Guilibert et F. Monferrand, « [Camarade Latour ?](#) », *Terrestres*, 18 juillet 2022.

[6] Voir la recension de J.-M. Harribey, « [Joan Robinson et Michael Heinrich invitent à lire et relire Marx](#) », août 2022.

Élections : la crise politique s'épaissit

mardi 27 septembre 2022, par [Roger Martelli](#)

La tumultueuse séquence électorale de 2022 est close. Emmanuel Macron est réélu, mais il n'a plus qu'une majorité relative pour gouverner. La gauche est ragaillardie, mais c'est l'extrême droite qui progresse le plus. Au bout du compte, les comportements politiques sont plus éclatés que jamais.

Le constat

La crise politique se renforce. L'abstention grandit, de consultation en consultation. À la présidentielle, elle est passée de 15,3 % en 1965 à 27,9 % en 2022. Aux législatives, elle s'installe au-delà du seuil des 50 %. Base théorique de la décision démocratique, l'élection perd toujours plus de son sens aux yeux de ceux qui s'en éloignent.

L'opinion est morcelée. En 2022, la présidentielle laisse entrevoir un corps électoral divisé en quatre groupes d'importance voisine. En tête se trouve le bloc des abstentionnistes avec ses 27,9 % des électeurs inscrits (22,2 % en 2017). La seconde place revient au total des droites classiques, qui recueille 25,8 % des inscrits. La troisième place est occupée par l'extrême droite avec ses 23,3 %, suivie de peu par les gauches qui totalisent 23 % des inscrits. Les droites surclassent les gauches, mais les majorités sont plus incertaines que jamais.

	1958	1962	1967	1968	1973	1978	1981	1986
GAUCHE	41,3	42,3	44,9	41,3	45,8	50,0	54,7	44,0
CENTRE + DROITE	55,6	57,9	54,5	58,1	53,6	46,7	43,9	44,6
EXT DROITE	2,6	0,8	0,6	0,1	0,5	0,8	0,3	10,1
	1988	1993	1997	2002	2007	2012	2017	2022
GAUCHE	49,1	31,06*	47,3	40,0	39,0	47,8	27,2	30,5
CENTRE + DROITE	40,5	44,1	36,2	43,6	53,2	36,4	53,9	38,5
EXT DROITE	9,9	12,9	15,3	12,5	4,7	13,8	14,7	26,0

* en 1993, les écologistes obtiennent 7,4 % des voix sans se classer encore à gauche

Les législatives ont à peine nuancé le tableau. Pour la

troisième fois depuis 1958 (gouvernement Debré), la deuxième depuis 1993 (gouvernement Rocard) et la première depuis la réforme du quinquennat, le président élu ne va pas disposer de la majorité législative absolue que la séquence présidentielle-législatives était censée lui procurer.

Si l'on s'en tient au pourcentage d'exprimés, la droite dite gouvernementale obtient son troisième plus mauvais score depuis 1958 et la gauche son deuxième, tandis que l'extrême droite pulvérise son record législatif de 1997. La balance entre droite et gauche a joué en faveur de la droite jusqu'en 1973, puis alterne les victoires de chaque camp jusqu'en 2017. Bon an mal an, le clivage fondateur structurait le champ politique avec, au cœur de chaque grande famille, un parti dominant, pivot des majorités et des gouvernements.

Cette simplicité n'est plus de mise. La gauche et la droite restent certes des repères et ordonnent encore le positionnement des individus. Mais la confiance s'est altérée de chaque côté et d'autres lignes de clivage sont venues perturber les représentations propres aux deux grands blocs historiques. L'abstention s'est faite structurelle et massive, le vote est plus aléatoire et l'engagement civique est volatil. Les partis dominants d'hier ont perdu de leur superbe. Le PS et l'UMP se partageaient 56 % des suffrages présidentiels en 2022, 26 % en 2017 et 6 % à peine en 2022.

Il y avait autrefois une France de gauche et une autre de droite. Il y a désormais des France qui tendent à se cloisonner. Chaque « famille » a ainsi son territoire de prédilection.

Hierarchie départementale des votes législatifs : les dix premiers et les dix derniers (% exprimés) Pour chaque force politique, les pourcentages départementaux des suffrages exprimés sont classés par ordre décroissant. On ne retient ici que les dix plus forts pourcentages et les dix plus faibles, séparés par la moyenne obtenue sur le territoire métropolitain.

ENSEMBLE		LR	
Mayenne	35,4	Haute-Loire	45,4
Hauts-de-Seine	34,8	Cantal	39,1
Ille-et-Vilaine	34,7	Orne	29,9
Maine-et-Loire	34,4	Lot	27,7
Yvelines	33,9	Alpes-Maritimes	22,6
Finistère	32,5	Indre	22,2
Paris	32,1	Corrèze	21,9
Manche	31,6	Savoie	20,9
Hautes-Alpes	31,3	Jura	20,6
Vienne	30,9	Aube	20,4
France métropolitaine	25,9	France métropolitaine	10,6
Seine-Saint-Denis	16,5	Haute-Garonne	5,4
Ariège	16,4	Seine-Saint-Denis	4,9
Corse-du-Sud	16,2	Mayenne	4,8
Dordogne	15,9	Pyrénées-Atlantiques	4,7
Meuse	15,8	Gironde	4,6
Aisne	15,2	Tarn-et-Garonne	4,5
Ardennes	14,4	Aude	4,4
Haute-Loire	13,1	Seine-Maritime	3,7
Lot	11,2	Hérault	2,5
Haute-Corse	5,2	Vienne	1,5
NUPES		RN	
Seine-Saint-Denis	46,0	Var	42,7
Paris	37,7	Pyrénées-Orientales	40,0
Puy-de-Dôme	37,5	Aisne	39,8
Val-de-Marne	36,9	Pas-de-Calais	38,9
Loire-Atlantique	34,4	Haute-Saône	38,6
Haute-Vienne	34,1	Vaucluse	38,6
Ille-et-Vilaine	33,1	Haute-Marne	37,7
Essonne	32,5	Aube	37,6
Val-d'Oise	31,3	Yonne	37,4
Haute-Garonne	31,2	Aude	37,0
France métropolitaine	26,3	France métropolitaine	19,2
Ardèche	17,7	Loire-Atlantique	12,3
Vosges	17,6	Rhône	12,0

Ardennes	17,5	Haute-Corse	11,8
Cantal	17,5	Yvelines	11,6
Aube	17,5	Lozère	10,9
Meuse	17,0	Lot	10,6
Alpes-Maritimes	16,7	Seine-Saint-Denis	10,0
Var	16,2	Val-de-Marne	9,1
Haut-Rhin	16,2	Hauts-de-Seine	6,5
Haute-Marne	14,5	Paris	3,8

Répartition départementale des députés (les 15 premiers par le nombre de députés)

Ensemble		Nupes		Rassemblement national	
Yvelines	10	Seine-Saint-Denis	12	Var	7
Paris	9	Paris	9	Bouches-du-Rhône	6
Hauts-de-Seine	8	Val-de-Marne	6	Nord	6
Gironde	7	Haute-Garonne	5	Pas-de-Calais	6
Nord	7	Loire-Atlantique	5	Eure	4
Bas-Rhin	6	Nord	5	Gard	4
Bouches-du-Rhône	6	Seine-Maritime	5	Pyrénées-Orientales	4
Finistère	6	Bouches-du-Rhône	4	Vaucluse	4
Maine-et-Loire	6	Hauts-de-Seine	4	Aisne	3
Val-d'Oise	6	Isère	4	Alpes-Maritimes	3
Calvados	5	Val-d'Oise	4	Aude	3
Essonne	5	Essonne	3	Moselle	3
Haut-Rhin	5	Gironde	3	Oise	3
Loire-Atlantique	5	Haute-Vienne	3	Aube	2
Morbihan	5	Hérault	3	Gironde	2
Nombre total de départements	74	Nombre total de départements	55	Nombre total de départements	37

La majorité macronienne consolide sa triple caractéristique métropolitaine, bourgeoise et de droite. La Nouvelle union populaire, écologique et sociale se concentre sur l'Île-de-France, les aires métropolitaines et, de façon générale, se glisse dans l'espace politique historique de la gauche. Le RN élargit son assise départementale, enraciné qu'il est dans le Nord, l'Est et tout le littoral méditerranéen. Il rafle la totalité des sièges dans l'Aude, les Pyrénées-Orientales, la Haute-Marne et la Haute-Saône, et l'écrasante majorité dans l'Eure, le Lot-et-Garonne, le Var, le Vaucluse et la Vendée.

Alors que la gauche concentre ses votes (au-dessus de la moyenne nationale dans 42 départements contre 48 en 2017), l'extrême droite diffuse les siens. Au-dessus de sa moyenne nationale dans 55 départements métropolitains (47 en 2017), le RN dépasse le seuil des 20 % dans 79 départements, contre 22 à peine en 2017 !

Où en est la gauche ?

Il est vrai que la gauche va mieux. Alors que le conglomérat Macron-droite classique s'effondre entre 2017 et 2022, le total des gauches redépasse le seuil des 30 % et gagne un peu plus de 3 % sur son score de 2017. Surtout, la gauche a fini par s'unir, dans les urnes et autour d'un programme. Bâti patiemment par la France insoumise depuis 2017, celui-là est dans la lancée des projets qui furent ceux d'une gauche de gauche refusant fermement, au fil des années, les ajustements et renoncements successifs des socialistes au pouvoir. La gauche revient donc au centre du jeu actuel et c'est une gauche de gauche qui y donne le ton, pour la première fois depuis 1978.

Il n'en reste pas moins que cette gauche n'a pas résolu son problème majeur depuis le milieu des années 1980 : dans l'ensemble, le « peuple » continue de la bouder. Tous les indicateurs, sondages et données communales, vont dans le même sens.

Présidentielle (premier tour) : sondages le jour du vote				
Sondeur	Profession	Gauche	Droite	Extrême droite
OpinionWay	CSP+	38	35	21
	CSP -	31	24	36
Ipsos	Cadre	34	47	15
	Prof. Interméd.	39	32	24
	Employé	34	24	37
	Ouvrier	29	21	46
Ifop	Cadres	34	48	15
	Prof. Interméd.	41	29	25
	Employé	40	21	30
	Ouvrier	34	24	39
Elabe	Cadres	43	39	18
	Prof. Interméd.	35	34	27
	Employé	33	31	31
	Ouvrier	25	23	46

Moyennes	Cadres	37,0	44,7	16,0
	Prof. Interméd.	38,3	31,7	25,3
	Employé	35,7	25,3	32,7
	Ouvrier	29,3	22,7	43,7

Législatives (premier tour)				
Gauche	Droite	Ext. Droite		
Ifop	Cadres	31	39	30
	Professions inter.	36	35	29
	Employés	36	24	40
	Ouvriers	33	23	44
Ipsos	Cadres	36	45	19
	Professions inter.	37	35	28
	Employés	35	21	44
	Ouvriers	29	23	48
OpinionWay	Cadres	37	44	19
	Professions inter.	37	32	31
	Employés	32	28	40
	Ouvriers	24	26	49
Elabe	Cadres	36	48	16
	Professions inter.	35	37	28
	Employés	34	21	45
	Ouvriers	26	25	49
Moyenne	Cadres	35,0	44,0	21,0
	Professions inter.	36,3	34,8	29,0
	Employés	34,3	23,5	42,3
	Ouvriers	28,0	24,3	47,5

Le constat est sans appel : parmi les individus qui ont voté à la présidentielle et aux législatives, le pourcentage de l'extrême droite augmente au fur et à mesure que l'on descend dans l'échelle sociale, tandis que celui de la droite baisse de façon tout aussi régulière. Frôlant les 50 % parmi les votants ouvriers, la droite extrême domine une gauche qui peine à atteindre le tiers des votants issus des catégories populaires. Il est toujours loin le temps où

vote de gauche et vote ouvrier se superposaient régulièrement dans les sondages...

Les données du vote communal

Tranche de communes selon la taille	MACRON	LE PEN	MÉLENCHON	Ensemble	LR	Nupes	RN
Plus de 100 000	29,7	12,1	31,1	28,5	8,2	37,1	9,6
De 50 000 à 100 000	28	16	30,2	26,8	10,2	31,3	12,6
De 30 000 à 50 000	27,6	18,5	27,8	25,8	10,5	30,4	15,5
De 20 000 à 30 000	28,6	19,6	25,5	27,2	10,3	29,1	16,3
De 10 000 à 20 000	28,5	23	21,8	27,3	9,6	26,1	19,3
De 5 000 à 10 000	28,3	25,5	19,2	27,0	9,5	24,5	21,3
De 3 500 à 5 000	28,5	26,7	17,6	27,0	10,3	23,3	22,0
De 1 000 à 3 500	27,6	28,1	16,7	25,3	11,3	22,3	23,0
Moins de 1 000	25	30	16	21,8	13,3	21,2	24,3

À la présidentielle, le vote en faveur de Le Pen augmente et celui de Mélenchon diminue au fur et à mesure que baisse la taille de la commune. La candidate du Rassemblement est marginalisée dans les grandes métropoles et largement dominée par ses deux concurrents (Macron et Mélenchon) dans les communes de plus de 30 000 habitants ; en revanche, elle surclasse Mélenchon et domine Macron dans les unités de moins de 5 000 habitants (qui regroupent 38 % de la population française). Macron et Mélenchon se disputent les métropoles (avec un avantage à Mélenchon) ; Le Pen s'attribue la tranche des tailles inférieures, où s'est retrouvée une population de catégories modestes exclues de l'espace métropolitain par la désindustrialisation et par la crise urbaine.

Tranche de communes selon la taille	MACRON	LE PEN	MÉLENCHON
Plus de 50 000	28,8	14,1	30,6
Plus de 30 000	28,4	15,5	29,7

Moins de 3 500	26,3	29	16,3
----------------	------	----	------

Évolution législative entre 2017 et 2022

Tranche de communes	GAUCHE	DROITE	EXTRÊME DROITE
Plus de 100 000	+ 7,5	-10,7	+ 4,0
De 50 à 100 000	+ 5,2	-11,5	+ 6,7
De 30 à 50 000	+ 4,7	-12,2	+ 7,7
De 20 à 30 000	+ 3,9	-12,5	+ 8,1
De 10 à 20 000	+ 1,7	-11,1	+ 9,7
De 5 à 10 000	+ 1,0	-11,3	+ 10,4
De 3 500 à 5 000	+ 0,6	-11,5	+ 10,8
De 1 000 à 3 500	+ 0,1	-13,4	+ 11,3
Moins de 1 000	+ 0,1	-18,2	+ 11,5

Le phénomène semble s'être renforcé entre 2017 et 2022. La progression de la gauche est d'autant plus soutenue que la taille de la commune est importante ; elle est inférieure à 1 % dans les communes de moins de 5 000 habitants. L'extrême droite, en revanche, augmente sensiblement dans tous les niveaux de communes ; mais sa croissance est d'autant plus grande que diminue la taille de la commune.

À la répartition du vote selon la taille s'ajoute celle selon le profil social de la commune. On retient ici la ventilation des choix présidentiels et législatifs en fonction du pourcentage communal d'ouvriers.

La part des ouvriers dans la population communale					
Plus de 50 %	De 40 % à 50 %	De 30 % à 40 %	De 20 % à 30 %	De 10 % à 20 %	Moins de 10 %

La part des ouvriers dans la population communale						
	360	1	9	22	23	7
Population en 2019	099	789	587	861	372	097
		852	656	276	884	287
Macron	23,1	24,3	25,1	26,1	28,4	35,3
Le Pen	35,3	34	31	26	20,7	11,6
Mélenchon	14,1	16,6	19,2	21,4	22,8	22,5
Écart Le Pen-Mélenchon	21,2	17,4	11,8	4,6	-2,1	-10,9

Tranche de communes	Ensemble	LR	Nupes	RN	Gauche	Extrême droite	Écart extrême droite-gauche
Plus de 30 %	21,8	11,7	22,6	26,1	27,0	30,7	3,7
De 20 à 30 %	23,9	10,7	25,5	21,6	30,3	26,6	-3,7
De 10 à 20 %	27,4	9,3	28,1	17,3	32,1	23,2	-8,9
Moins de 10 %	33,2	13,4	24,6	10,9	27,5	17,7	-9,8

À la présidentielle, le vote en faveur de Marine Le Pen augmente et le vote Mélenchon diminue au fur et à mesure qu'augmente la part des ouvriers dans la population communale. De son côté, le vote Macron est toujours dépassé en milieu plus ouvrier, mais il est toujours plus élevé que le vote Mélenchon, quel que soit le profil populaire de la commune.

Le constat est le même aux législatives : plus est forte la part des ouvriers, plus le vote d'extrême droite est élevé et plus faible est le vote en faveur d'Ensemble. Ce qui change est que, entre la présidentielle et les législatives, les écarts entre la gauche et l'extrême droite sont beaucoup plus faibles, et plus souvent au bénéfice de la gauche. L'union réalisée autour de la Nupes et la tradition d'implantation plus grande de la gauche ont alors joué à fond en sa faveur, tandis que l'électorat d'extrême droite s'est relativement moins mobilisé.

La réalité telle qu'elle est

Les politiques ont facilement tendance à ne voir de la réalité que ce qui les favorise. Or, dans le moment délicat que nous connaissons, mieux vaut ne rien oublier, de ce qui pousse à l'optimisme et de ce qui peut encore inquiéter.

La gauche avait été plongée dans les abîmes du classement général aux législatives de 2017. Ses

résultats électoraux nationaux ultérieurs et la litanie des sondages égrenés jusqu'au début de 2022 laissaient entendre le pire, effaçant l'excellent résultat de Mélenchon en 2017. C'était compter sans le talent du leader de la France insoumise, la solidité de sa campagne, son choix heureux d'abandonner ses propres vitupérations contre la « gôche », la distance prise par lui avec certains accents « souverainistes », « populistes » ou outrancièrement « républicains ».

Plus encore qu'en 2017, dans une gauche dispersée comme jamais, le « vote utile » s'est peu à peu déplacé vers lui. Du coup, Mélenchon a fait mieux qu'en 2017, ses concurrents ont mordu la poussière et n'ont plus eu d'autre alternative, pour éviter le pire aux législatives, que d'accepter l'offre d'union lancée par lui.

On en sait le résultat : la gauche a plus que doublé ses effectifs à l'Assemblée et retrouvé un vote populaire, dans des territoires où elle avait été particulièrement fragilisée. La jeunesse et les « quartiers » des périphéries métropolitaines se sont mobilisés, en avril puis en juin. Aux législatives, la Nupes a dépassé les 30 % dans 159 circonscriptions de la France métropolitaine, dont 55 en Île-de-France et 20 en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne, autrefois terres d'élection du PCF. Aujourd'hui, il est des territoires où le désamour de la gauche et du peuple s'est largement atténué.

Il n'en reste pas moins que, si les catégories populaires se portent toujours d'abord vers le retrait civique et donc vers l'abstention, celles qui votent se tournent bien plus vers l'extrême droite que vers la gauche. Et ce glissement dangereux s'accroît quand on s'éloigne des aires métropolitaines et des grandes villes en général.

Cela indique que, malgré de réjouissantes avancées, ne s'est pas inversée la tendance lourde qui pousse la colère populaire vers le ressentiment, la recherche des boucs émissaires, la tentation du repli, voire l'acceptation de la fermeture et de l'exclusion. Cela indique que, pour l'instant en tout cas, la division du « peuple » reste la donnée dominante. Dès lors, la question est moins que jamais de choisir entre le peuple de la « métropole » et celui de la « périphérie

», comme Guilly proposait de le faire il y a quelques années, au détriment des périphéries à forte proportion d'immigrés.

En fait, il ne faut surtout pas creuser symboliquement l'écart entre les plus pauvres et les moyennisés, les « in » et les out », les très « bas » et les un peu plus « hauts ». Les ceintures populaires des métropoles se sont portées un peu plus vers la gauche et les espaces extramétropolitains sont allés un peu plus vers l'extrême droite. Les deux constats ne s'opposent pas l'un à l'autre ; ils sont deux faces d'une même réalité qui profite avant tout à l'extrême droite. Résorber cette coupure, conforter le lien retrouvé de la gauche avec une part des banlieues tout en désarticulant les ressorts poussant ailleurs le vote populaire vers l'extrême droite : tel est l'enjeu stratégique pour réunifier le « peuple » aujourd'hui désuni.

Et maintenant ?

La société française a engrangé les ressorts d'une situation explosive. Les indices n'ont pas manqué pour en souligner les prémisses et l'irruption des Gilets jaunes n'a pas été le moindre. Or le pouvoir a pensé surfer avec la vague, alternant la cécité, la violence répressive et la démagogie. Quant à la gauche, elle a au mieux accompagné le mouvement, mais elle n'a pas voulu ou pas su canaliser la colère pour l'orienter du côté d'une alternative crédible. Du coup, le désenchantement et la désespérance se sont mués en ressentiment accru et, tout naturellement, l'extrême droite en a recueilli les fruits principaux.

La crise politique est à deux doigts de la crise de régime, comme ce fut le cas dans la seconde moitié des années 1950. On peut certes penser que nous sommes entrés dans un moment « destituant », capable en lui-même d'ébranler les bases du système dominant jusqu'à sa rupture. On peut, dans la foulée, en déduire qu'il suffit d'accélérer le dérèglement des mécanismes dominants en nourrissant la colère du « bas » contre le « haut », comme le suggère depuis quelques années la proposition dite « populiste de gauche ». Cela

pourrait se justifier si, du côté de la droite, la dynamique n'était pas aujourd'hui en faveur de son pôle extrême, comme c'est le cas dans de nombreux pays européens. Dans ce contexte, le risque le plus grand est de voir la montée des ressentiments pousser un peu plus les catégories populaires vers le triptyque « illibéral » de l'inquiétude, de la protection nationale et de la clôture.

Nul ne peut dire ce qu'il adviendra des colères, ni de leur densité ni de la possibilité de les faire converger. En principe, la gauche est mieux armée pour lui donner le double souffle d'un projet émancipateur et d'une perspective majoritaire attractive. La base programmatique possible d'une gauche rassemblée semble acquise, dès l'instant où les forces rassemblées dans la Nupes ont accepté la logique de *l'Avenir en commun* imposée par le vote présidentiel de premier tour.

Dans l'esprit, ce programme prolonge les propositions qui furent naguère celles du programme commun de 1972 et du courant antilibéral des années 2000. Renforcé dans son volet écologique, il relie les urgences sociales et climatiques, rompt avec la doxa libérale dans ses variantes de gauche comme de droite, réhabilite les vertus de l'action publique et déplace les priorités, de l'accumulation prédatrice des ressources vers le développement sobre des capacités humaines. À sa manière, il relève de la tradition de ce que l'on peut toujours appeler un « keynésianisme radical ».

Mais les expériences à gauche du passé ont montré qu'il ne suffisait ni de promesses fermes ni même d'un bon programme pour réussir durablement. Au sein d'une société éclatée et d'un monde incertain, le changement réussi suppose de construire patiemment, dans un temps long, les expérimentations qui permettraient de passer de la colère à la confiance et à l'espoir. Pour cela, l'horizon du possible doit dès maintenant aller bien au-delà de la nécessaire redistribution massive des richesses disponibles et d'une réorientation des activités de l'État.

Les manières de produire, d'affecter les ressources, de consommer, de délibérer, de décider et d'évaluer

devraient être subverties, ce qui suppose de dégager à chaque étape les majorités pour y parvenir. Partout la sortie de la crise capitaliste implique à terme un bouleversement des rapports entre le « haut » et le « bas », la société et l'État, les individus citoyens et le pouvoir. Toute rupture nécessaire n'advientra toutefois que si l'ensemble de la gauche trouve les solutions, partageables par le plus grand nombre, pour remédier à ce qui l'a paralysée depuis trop longtemps : la défiance populaire, le recul en politique des valeurs d'égalité, l'accoutumance aux discriminations, le sentiment de l'impuissance du politique.

C'est dire que la radicalité désirable ne se proclame pas mais se construit. Elle ne se mesure pas à la seule aune des mesures contenues dans un programme. Elle ne prend pas corps dans le seul refus de l'existant et dans l'intransigeance des oppositions. En fait, elle reste un mot creux si elle ne se déploie pas dans une stratégie de long terme, sensible aux contradictions du réel, ouverte aux expérimentations, centrée sur la recherche de majorités permettant, selon les cas, les réformes partielles ou les alternatives les plus structurantes. Pas seulement le programme, mais la stratégie pour le mener à bien...

Il ne suffit pas alors à la gauche de revenir à ses fondamentaux, ou de poursuivre ce qui a été déjà fait dans la phase antérieure. Les dérives « populistes » qui tentèrent la France insoumise, les crispations identitaires propres au PCF, les balancements entre rupture et accommodement qui n'ont pas épargné le PS et les Verts... Rien de tout cela n'est à même de répondre pleinement aux exigences de l'époque : contre l'obsession de l'identité, renforcer en le modernisant le parti pris de l'égalité, retisser les liens de la combativité sociale et des constructions politiques, réconcilier la gauche et les catégories populaires, relégitimer l'action politique organisée, redonner à chaque programme et à chaque proposition le souffle d'un projet alternatif, récuser toute banalisation de l'extrême droite. Aucune des tentations rappelées ci-dessus n'est en état de maîtriser ce qui, depuis plus de deux siècles, est une contradiction incontournable. Comment respecter la diversité constitutive de la gauche sans la

transformer en « guerre des gauches ? Mais comment respecter cette diversité — excluant ralliement et hégémonie contraignante — et en même temps viser à constituer des majorités durables, sans lesquelles aucune rupture n'est véritablement possible ?

Après une longue période de tâtonnements et de déchirement, la création de la Nupes est un souffle d'air frais pour toute la gauche. L'horizon raisonnable est donc aujourd'hui dans son développement durable. On en sait les obstacles : le jeu des identités partisans, l'esprit d'hégémonie, l'exacerbation des différences, l'engrenage des méfiances. On sait aussi que l'avenir de cette union nouvelle dépendra de la capacité à innover, et notamment dans deux domaines : d'une part, la réarticulation de plus en plus cruciale de la critique sociale en actes et du champ proprement politique ; d'autre part, l'expérimentation de formes d'organisation politique durables, dépassant la double crise de la « forme-parti » et du « mouvementisme ». Aujourd'hui, la Nupes reste avant tout un cartel, structuré autour de l'action parlementaire. C'est mieux que rien... mais cela reste loin du compte.

Dans ce travail nécessairement pluriel de reconstruction intellectuelle et organisationnelle, la France insoumise aura bien sûr la responsabilité particulière que lui confère son statut de force dominante à gauche. Dès lors, elle ne manquera pas de réfléchir à ce qui fut l'histoire du communisme français, qui domina la gauche de la Libération aux années 1970. Le parti communisme fut longtemps tenu pour le modèle même du parti de masse. Il en a présenté bien des qualités : la densité de la présence populaire, la cohérence de l'action dans un temps suffisamment long, le souci de l'éducation militante, l'attention à l'idéologie et au symbolique. Mais ces qualités ont été aussi niées par leur contraire : la vision du monde rabattue au rang de doctrine fermée ; la cohérence transformée en modèle reproductible à l'infini ; l'attachement au parti devenu obsession d'une identité vécue sur le registre de la différence ; la peur de la dissidence légitimée par la formule selon laquelle « le parti a toujours raison » ; l'indifférenciation générale de l'organisation (le collectif prime sur l'individu) ; la confusion entre le parti et son appareil, voire entre l'appareil et le

premier dirigeant qui décide de tout et surtout du moment précis où il faut changer de ligne politique. Qui, aujourd'hui, peut dire qu'il incarne les qualités et qu'il est prémuni par nature contre ces défauts ?

Au total, on retiendra que la gauche est dans un de ces moments privilégiés où s'élargit l'horizon de tous les possibles, propulsifs comme régressifs. Après des années de morosité, consécutives au naufrage de l'option social-libérale de gouvernement, l'échec du pouvoir macronien sanctionne le refus populaire massif du mépris et de la régression sociale. Que la gauche soit alors de retour et retrouve de son allant et de sa fierté est un événement considérable. Mais la satisfaction ne peut pousser à occulter l'ampleur des difficultés à surmonter.

La crise politique ne fait que refléter l'état d'une société qui, déchirée par les inégalités, perturbée par un avenir incertain, hésite sur ses valeurs et ses projets. Les catégories populaires restent dispersées et aucune dynamique n'a acquis à ce jour la force unifiante qui fut celle du mouvement ouvrier. La progression incontestable de l'extrême droite nous dit donc que nous n'en sommes pas encore au moment où la colère, se raccordant à l'espérance, se détourne du ressentiment et des variantes multiples du repli sur soi.

S'il est une leçon à tirer du cycle électoral, elle est peut-être dans ce constat. Il n'interdit pas l'optimisme ; il oblige à la lucidité.

Avec La Nupes

mardi 27 septembre 2022, par [Aurélie Trouvé](#)

Entretien avec Aurélie Trouvé, députée LFI de la 9^e circonscription de Seine-Saint-Denis et ancienne porte-parole d'Attac.

JMH. Comment passer d'une alliance électorale à une alliance stratégique de long terme avec des partis qui n'ont pas tout à fait la même vision sur des questions clés (écologie : le nucléaire ? ; place du travail : emploi ou revenu universel ? ; rapports internationaux : vis-à-vis de la Russie...) ?

AT. C'est un processus long, et je n'ai pas la recette miraculeuse. Il me semble que c'est avant tout une question de travail et de détermination. Nous n'avons pas le choix alors que les crises économiques, écologiques, sociales, militaires même, s'entrechoquent : il y a tant de souffrances, de tensions... que notre responsabilité historique est évidente. Je constate d'ailleurs dans les échanges que j'ai dans la circonscription où j'ai été élue, mais aussi dans toutes les discussions que nous avons avec les associations, collectifs citoyens, groupes d'habitants... que beaucoup souhaitaient cette alliance électorale, sans ignorer les désaccords existants. Du reste, nous avons toujours été transparents sur ces désaccords.

L'Assemblée nationale nous offre un cadre pour travailler ensemble dans la durée, sur des dossiers concrets, apprendre à nous connaître, reconstruire des relations de confiance. Par exemple, dans la « Commission des affaires économiques » dont je fais partie, nous mettons en place une sorte de coordination informelle avec les chefs de file des partenaires de la NUPES pour discuter très régulièrement des chantiers, des positionnements de nos groupes respectifs, de ce que nous pourrions porter ensemble lors des examens des textes. Et je sais que la « Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire » travaille dans la même direction.

L'idée des assemblées NUPES locales est une autre

échelle pour construire une culture commune chez nos membres, militants, sympathisants. Cela change tout dans la manière dont les débats locaux se déroulent par la suite, et cela permet des rapprochements intellectuels, politiques...

Je ne crois pas à l'aplanissement de toutes les différences et au règlement de tous les désaccords. Si jamais ceux que tu cites venaient à faire l'objet d'un consensus, alors d'autres émergeront, c'est normal, et plutôt sain.

Mais, dans un exemple concret, l'énergie, sur lequel nous allons beaucoup travailler dans les temps qui viennent, le 100 % renouvelables comme horizon de long terme ne pose pas véritablement problème, et nous sommes également en plein accord sur l'exigence du plein respect du droit social et environnemental dans le déploiement des énergies renouvelables, autour d'un pôle public de l'énergie, celle-ci conçue comme un bien commun.

Et, bien sûr, les mobilisations, qu'elles soient locales ou nationales, vont nous rapprocher.

JMH. Quelles peuvent être les relations entre la NUPES et les mouvements sociaux (syndicats, associations...) ? La démarche « Plus jamais ça » peut-elle servir d'exemple ou peut-on lui donner un prolongement ? Faut-il structurer ces relations ? Comment pourrait-on dessiner la base sociologique de la stratégie « Arc-en-ciel » que tu avais proposée ?

AT. Je défends pour ma part l'idée que la NUPES pourrait s'élargir aux mouvements sociaux et citoyens, effectivement. Il ne s'agit évidemment pas de les absorber, ni de leur ôter leur autonomie. Encore moins de les enrôler dans le jeu politique.

En revanche, se retrouver régulièrement pour entendre leurs analyses, leurs propositions, éclairer nos travaux et la construction de la plate-forme politique de la NUPES, serait particulièrement fécond à la fois sur le fond, et dans une perspective d'éducation populaire.

« Plus jamais ça » renvoie à une stratégie un peu différente, celle de créer un espace d'alliance et de propositions associant le mouvement syndical et le mouvement associatif, notamment sa composante « justice écologique et climatique ». Il faut se souvenir que la transition écologique a longtemps paru contradictoire avec la défense de l'industrie et de ses emplois, en particulier des droits de ses travailleurs. « Plus jamais ça » a permis, dans le contexte de pandémie, de construire une réflexion commune inédite, qui souligne l'impératif de bifurcation, et montre que ses volets écologique et social sont parfaitement compatibles. Nous avons construit un socle de propositions très nombreuses, sur tous les fronts, preuve que réunir des acteurs qu'on pensait inconciliables est possible.

De ce point de vue, « Plus jamais ça » est une brique, rouge et verte à cette stratégie « Arc-en-ciel » que je propose dans mon livre [1]. Celle-ci requiert d'autres élargissements et d'autres alliances, dont certaines existent déjà de manière plus ou moins structurée, par exemple avec les mouvements féministes. Le mouvement social « historique » et les luttes anti-racistes et contre les discriminations se sont rencontrés en 2019-2020 lors des mobilisations contre les projets de loi « Sécurité globale » ou encore « Séparatisme ». Et nous avons vu aux élections 2022 que les quartiers populaires des grandes villes ont massivement voté pour la NUPES

et ses candidats. Et, bien sûr ; nous devons aussi conquérir les électeurs populaires du reste de la France, des petites villes, des campagnes.

JMH. Quel rôle peut jouer le « Parlement » que tu présides ? Est-il lié à la structure NUPES et/ou LFI ou est-il ouvert ?

AT. Le Parlement de l'Union populaire a joué un rôle édifiant lors de la campagne présidentielle. Il a non seulement nourri le programme, les livrets thématiques, bien sûr, mais il a aussi contribué à la dynamique de campagne sur le terrain, à travers les dizaines de réunions publiques qui ont été organisées en France, dans lesquelles les membres du Parlement, artistes, universitaires, militants de luttes iconiques... ont très largement diffusé le projet de l'Union populaire sur tout le territoire.

Dès lors que nous avons fait le choix de constituer la NUPES, il a été évident que le Parlement de l'Union populaire devait s'élargir et en devenir un instrument. Nous travaillons aujourd'hui à son élargissement, c'est un exercice millimétré puisqu'il faut que chaque composante de la NUPES se sente en confiance, représentée, mais que le Parlement conserve son rôle original : il n'est pas une assemblée ou un pseudo-congrès de la NUPES ! C'est un espace de dialogue et de construction entre toutes ses composantes, politiques ou non. C'est un des lieux où les mouvements sociaux et citoyens pourront être associés à la NUPES.

J'espère pouvoir vous en dire davantage dans les semaines à venir !

Entretien réalisé le 15 septembre 2022

Notes

[1] A. Trouvé, *Le bloc arc-en-ciel, Pour une stratégie politique radicale et inclusive*, La Découverte, 2021.

Débats

L'inflation : revenue pour partir, ou partie pour durer ?

mardi 27 septembre 2022, par [Jonathan Marie](#), [Thomas Dallery](#)

Les économistes sont des êtres qui, quand ils sont perdus, regardent en arrière pour s'orienter. À l'heure actuelle, notre situation économique semble renvoyer l'écho de la stagflation des années 1970, avec la concomitance d'une hausse des prix et d'un ralentissement de l'activité. Les données récentes de l'INSEE [1] confirment des points communs avec cette période, avec un recul de l'activité de 0,2 % au premier trimestre 2022 suivi d'un léger rebond de 0,5 % au deuxième trimestre, et une baisse du pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages par unité de consommation de 1,9 % au premier trimestre et un nouveau recul de 1,2 % au deuxième trimestre.

La hausse des prix à la consommation, qui atteint 5,8 % en rythme annuel au mois de juillet selon l'INSEE [2], provoque la baisse du salaire réel mensuel de base, en recul de 3 % au deuxième trimestre 2022 selon la DARES [3], la hausse des salaires nominaux à 3 % sur un an ne compensant pas l'augmentation des prix : comme toujours, l'inflation, qui résulte d'un conflit de répartition, enclenche également un processus de lutte pour éviter d'en supporter les coûts.

Aujourd'hui, avec un salariat rendu impuissant par les diverses évolutions du marché du travail des dernières décennies, ce sont assurément les salariés qui souffrent le plus du contexte inflationniste, le taux de marge des sociétés non financières à 32,2 % au second trimestre 2022 étant retombé depuis l'atteinte du plus haut historique au premier trimestre 2021 (36,4 %), mais restant encore plus de 1,5 point au-dessus de sa moyenne de longue période (30,5 % depuis 1949).

Avant de discuter de la situation actuelle, il est nécessaire de prendre un recul historique pour donner une nouvelle perspective à l'épisode que nous vivons. Il est aussi nécessaire de s'arrêter sur les explications traditionnellement apportées par les économistes au phénomène de hausse de prix.

1. Les économistes face à l'inflation

Les économistes aiment expliquer l'inflation en

convoquant différentes causes, avec une hiérarchie qui ne fait pas consensus.

Pour les monétaristes, l'inflation serait partout et toujours un phénomène monétaire si l'on en croit leur chef de file, Milton Friedman. Si les prix augmentent, c'est que les autorités monétaires ont émis une trop grande quantité de monnaie.

L'explication aujourd'hui la plus commune met l'accent sur l'intensité de la demande sur le marché des biens et services. Si les prix grimpent, ça serait parce que la demande dépasse l'offre, permettant aux producteurs d'écouler leurs produits en faisant monter les enchères.

Une troisième série d'explications pointe dans la direction de configurations institutionnelles favorables à des hausses de prix. Selon les économistes interrogés, certains mentionneront l'existence d'une concurrence imparfaite sur le marché des produits, les entreprises profitant alors de leur pouvoir de marché pour augmenter les prix sans subir la force disciplinante de la concurrence, quand d'autres mettront en accusation le mode de financement de l'État en présence d'une banque centrale trop accommodante, ou, enfin, certains blâment les mécanismes d'indexation des salaires sur les prix qui entretiendraient une accélération de l'inflation.

Une quatrième famille d'explications se penche sur l'évolution des coûts de production, la hausse de ces derniers finissant par être retransmise dans les prix,

les entreprises ne pouvant pas indéfiniment supporter une hausse de coûts en comprimant leurs marges. Il peut aussi arriver que les firmes elles-mêmes soient en mesure d'augmenter les prix (c'est l'inflation), pour augmenter leurs marges. L'approche retenue ici s'inscrit dans ces deux dernières traditions.

Au-delà des explications apportées, tous les économistes ne partagent pas le même jugement normatif quant à la nocivité de l'inflation. Schématiquement, on pourrait opposer des économistes *mainstream* privilégiant la lutte contre l'inflation à la recherche du plein-emploi, quand les économistes keynésiens seraient davantage favorables à une priorisation de la lutte contre le chômage, quitte à ce que cela se paie par un supplément d'inflation.

Pendant longtemps, le débat en économie se structurait autour de l'idée qu'il existait un arbitrage entre inflation et chômage, des progrès sur l'un des deux fronts se traduisant quasi mécaniquement par des sacrifices sur l'autre front. Le cadre de la courbe de Phillips fournissait une représentation à ce dilemme de la politique économique contrainte de choisir entre plusieurs maux. Opérationnalisé via les politiques économiques de *stop and go* dans les années 1950 et 1960, cet arbitrage entre inflation et chômage laissait le soin aux autorités politiques d'accélérer ou freiner l'économie via des politiques de demande pour atteindre les objectifs politiques du moment.

Mais, dès les années 1970, la courbe de Phillips va être l'objet de différentes réinterprétations, remettant en cause l'existence même d'un arbitrage entre inflation et chômage. Par l'introduction des anticipations adaptatives dans le cadre de Phillips, les économistes monétaristes vont nier la capacité des autorités à lutter contre le chômage via les politiques monétaires et budgétaires, une relance ne permettant qu'un recul temporaire du chômage avant que les agents économiques ne réalisent que les prix ont augmenté, ce qui les incitera à réduire de nouveau leurs dépenses, ramenant ainsi l'économie au niveau initial du taux de chômage.

La critique des économistes dits « nouveaux classiques » sera encore plus radicale, puisqu'elle affirmera que, même à court terme, les politiques de relance sont inefficaces pour réduire le chômage, les agents formant des anticipations rationnelles (et non adaptatives comme avec les monétaristes) [4]. Cette remise en cause du cadre traditionnel de la courbe de Phillips a généré une nouvelle répartition des rôles en matière de politique économique : les réformes structurelles se voient assigner le rôle de combattre le chômage en flexibilisant le marché du travail et en favorisant la concurrence, pendant que les politiques monétaires et budgétaires ont comme mission de lutter contre l'inflation via une tonalité suffisamment rigoureuse, hormis les périodes de crise où une plus grande tolérance est permise pour éponger les dégâts par de brèves impulsions de relance de l'économie.

Quand l'inflation a commencé à accélérer au printemps 2021, le point de vue dominant parmi les économistes était à peu près celui-là : l'inflation proviendrait d'une surchauffe de l'économie que l'on pourrait calmer au moyen d'un resserrement des politiques monétaires et budgétaires. Si cette vision était si frustrante, il convient néanmoins d'excuser en partie les économistes dominants : l'inflation avait pour ainsi dire disparu du paysage des économies développées depuis plus de 20 ans, et on l'a pensée définitivement vaincue, les économistes incarnant leur confiance dans cette victoire en inventant le terme de Grande Modération pour désigner la période débutant au début des années 1990, période caractérisée par une inflation faible dans une conjoncture économique stabilisée. Si les crises de 2001 et plus encore de 2007-2008 avaient pu fragiliser cette belle confiance en ce qui concerne la disparition des cycles économiques, elles n'avaient pas entamé l'optimisme de voir l'inflation reléguée sur les bancs de l'histoire pour les économies développées.

2. L'inflation, d'origine conflictuelle pour les post-keynésiens [5]

Si l'inflation avait bien disparu en Occident, au point

que ce soit davantage la peur de la déflation qui guettait nos économies depuis la crise de 2007-2008, elle n'avait pas quitté la surface de la Terre pendant toutes ces années : l'inflation reste un phénomène économique majeur auxquelles sont régulièrement confrontées de nombreuses économies en développement. Si cette survivance d'une inflation dans ces pays pouvait être perçue avec dédain depuis l'Occident comme le signe d'institutions défailtantes et de politiques économiques inefficaces, elle témoigne selon nous d'une autre réalité qui est la nature essentiellement conflictuelle de l'inflation.

Pour les économistes post-keynésiens, l'inflation est en effet le signe d'un conflit de répartition important entre salariés et entreprises qui porte sur le partage de la richesse produite. [6] Dans les modèles d'inflation conflictuelle, les travailleurs forment des revendications salariales qui seront plus ou moins accordées par les entreprises en fonction de leur pouvoir de négociation sur le marché du travail, mais le conflit se déroule également sur le marché des biens et services où les entreprises cherchent à fixer un prix leur permettant d'atteindre leurs exigences de profits, mais elles font face à des contraintes qui jouent sur leur capacité à imposer le prix qu'elles souhaitent. L'affrontement entre salariés et firmes détermine la dynamique des salaires nominaux, l'inflation, mais aussi le partage de la valeur ajoutée.

Ainsi, plus les travailleurs bénéficient d'un pouvoir de négociation important (grâce à l'existence de syndicats revendicatifs puissants, l'absence d'un chômage élevé ou un marché du travail régulé), plus les salaires progresseront vite. De l'autre côté, plus les firmes disposent d'un pouvoir de négociation élevé (faible ouverture internationale, demande forte), plus elles pourront augmenter leurs prix. Ainsi, quand on remarquait en amorce de ce paragraphe que l'inflation avait disparu de l'Occident, cela ne signifie pas que le conflit de répartition s'était éteint, mais simplement, le pouvoir de négociation des salariés vacillait et, comme le résumait Warren Buffet en 2005 à CNN : « *Il y a une guerre des classes, c'est un fait. Mais c'est ma classe, la classe des riches, qui mène cette guerre et qui est en train de la gagner.* » La Grande Modération n'était donc pas tant une situation d'harmonie sociale qu'un état

d'impuissance des salariés à faire entendre leurs voix dans le conflit de répartition.

Pour présenter plus en détail le cadre de l'inflation conflictuelle des post-keynésiens, il convient d'en écrire le modèle. Celui-ci est basé sur deux équations décrivant l'évolution des prix et des salaires. Du côté des salaires, la dynamique des salaires est déterminée par l'équation suivante :

$$\hat{w} = \Omega (\omega^w - \omega)$$

Le taux de variation des salaires nominaux (\hat{w}) dépend de l'écart existant entre les aspirations des travailleurs en termes de part des salaires dans la valeur ajoutée (ω^w) et la part effective des salaires. Les travailleurs pourraient obtenir des hausses de salaire d'autant plus fortes que leurs aspirations sont supérieures à la part effective des salaires dans la valeur ajoutée ($\omega^w - \omega$ très largement positif). Cependant, l'ampleur des augmentations de salaires obtenues dépend cruciallement d'un paramètre indiquant le pouvoir de négociation des travailleurs (Ω) : vous pouvez avoir des prétentions très élevées en termes de partage de la valeur ajoutée (ω^w très haut), mais ces ambitions peuvent se heurter à un rapport de force très défavorable qui conduit à n'obtenir que des miettes au niveau salarial.

Du côté des prix, la dynamique est fournie par l'équation suivante :

$$\hat{p} = \Psi (\omega - \omega^f)$$

Le taux de variation des prix (\hat{p}) dépend d'un écart entre la part effective des salaires dans la valeur ajoutée (ω) et la part ciblée par les firmes (ω^f). Derrière cette cible de part salariale, pour les entreprises, il s'agit surtout de défendre une cible

de part des profits dans la valeur ajoutée, c'est-à-dire un certain taux de marge. Ici, on remarque que plus la part des salaires dépasse la cible choisie par les entreprises, plus ces dernières auront la volonté d'augmenter leurs prix. Cependant, comme pour les salariés dans l'équation précédente, l'inflation effective dépendra également d'un paramètre représentant le pouvoir de négociation des entreprises (Ψ).

Pour compléter le modèle, il suffit ensuite d'endogénéiser les parts cibles des salariés et des firmes. On peut par exemple supposer que la part ciblée par les travailleurs dépend positivement des gains de productivité (volonté de recevoir une rémunération en hausse en contrepartie des efforts consentis dans la production) et de l'inflation passée (volonté de défendre son pouvoir d'achat), mais négativement de l'évolution du taux de chômage (intérieurisation d'une modération des revendications salariales en cas de hausse du chômage). Pour les entreprises, on peut faire l'hypothèse que la volonté d'augmenter les prix est influencée par les variations du taux de change (pour défendre la compétitivité à l'international), la variation des frais financiers et du coût des matières premières (pour défendre la marge de profit), l'inflation salariale passée (même logique), même si les gains de productivité peuvent donner un peu d'air en permettant qu'une hausse des salaires nominaux n'accroisse pas le coût réel en travail.

3. Une histoire de l'inflation conflictuelle en France

Via un calibrage adapté et la mobilisation de techniques statistiques simples, le modèle devient alors un outil que l'on peut appliquer aux données françaises. L'histoire française de l'inflation peut se découper en plusieurs périodes au cours desquelles le conflit de répartition n'a pas eu lieu dans les mêmes conditions. Le contexte général peut être résumé via le tableau n°1 :

Tableau n° 1 : Quelques faits stylisés français

	1961-1973	1974-1981	1982-1986	1987-2018
Taux d'inflation	4.6	11.3	7.5	1.8
Taux de variation des salaires nominaux	10.2	14.3	8.3	2.6
Part des salaires dans la valeur ajoutée	62.9	65.5	63.8	57.4
Taux de chômage	1.9	4.1	8.0	9.2
Gains de productivité	6.1	3.2	3.5	1.4

Taux d'inflation	4.6	11.3	7.5	1.8
Taux de variation des salaires nominaux	10.2	14.3	8.3	2.6
Part des salaires dans la valeur ajoutée	62.9	65.5	63.8	57.4
Taux de chômage	1.9	4.1	8.0	9.2
Gains de productivité	6.1	3.2	3.5	1.4

Sources : Base de données AMECO. Les gains de productivité sont mesurés ici par le taux de variation du ratio entre le PIB réel (série OVGD) et le nombre total d'heures travaillées à l'année (série NLHT).

À une inflation modérée pendant la période des Trente Glorieuses (1961-1973) a succédé une inflation plus nette durant l'épisode des chocs pétroliers (1974-1981), avant qu'une ère de transition entre les Trente Glorieuses et le nouveau régime néolibéral (1982-1986) ne permette une certaine stabilisation débouchant enfin sur la longue période dite de la Grande Modération (1987-2018) [7]. Au cours de chacune de ces périodes, les salaires nominaux ont progressé, en moyenne, plus vite que les prix, sans pour autant engendrer une augmentation constante de la part des salaires dans la valeur ajoutée. En effet, si les salaires progressent au même rythme que les gains de productivité, le coût réel en travail est constant et la marge de profit des entreprises n'est pas menacée par la progression des salaires. Schématiquement, dans une situation où les salaires nominaux croissent plus vite que la productivité, les entreprises doivent augmenter leurs prix pour préserver leur marge avec une inflation qui correspondra à l'écart entre la progression des salaires et les gains de productivité.

Ainsi, durant les Trente Glorieuses, la hausse soutenue des salaires n'est pas nécessairement un problème pour les entreprises, car elle a lieu en parallèle d'une bonne dynamique de la productivité, et il ne semble pas se dessiner de tendance haussière de la part des salaires dans la valeur ajoutée. Par contre, avec les chocs pétroliers, on assiste à une augmentation des coûts des matières

premières pour les entreprises dans un contexte où les salaires nominaux accélèrent malgré un ralentissement des gains de productivité. Pour la marge de profit des entreprises, c'est un coup dur qu'on qualifie souvent de *profit squeeze*.

Lors de la phase de transition, ce n'est plus le prix des matières premières qui pèse sur les coûts des entreprises, mais désormais la hausse des taux d'intérêt resserre la contrainte financière des entreprises. La décélération des salaires nominaux étant plus rapide que celle des prix, la part des profits dans la valeur ajoutée commence à se rétablir. Ce mouvement se prolonge lors de la Grande Modération, consolidant un recul de la part des salaires dans la valeur ajoutée.

Graphique n°1 : Evolution de la part des salaires dans la valeur ajoutée en France



Maintenant que ces faits stylisés ont été rappelés, qu'en est-il du modèle de l'inflation conflictuelle ? Est-il en mesure de reproduire ces évolutions historiques ? En utilisant les hypothèses précédentes pour endogénéiser les différents paramètres du modèle, on peut construire le tableau n°2 qui récapitule les variations dans la valeur des variables clefs :

Tableau n°2 : Le modèle de l'inflation conflictuelle en France

	1961-1973	1974-1981	1982-1986	1987-2018
Pouvoir de négociation des salariés ¹ (Ω)	0.77	0.66	0.38	0.26

Pouvoir de négociation des entreprises ² (Ψ)	0.82	0.61	0.56	0.46
Part des salaires ciblée par les travailleurs (ωw)	73.2	84.1	80.7	61.2
Part des salaires ciblée par les entreprises (ωf)	58.9	42.5	51.8	54.6

Sources : Bases de données AMECO, INSEE et OCDE. 1Moyenne des normalisations comparatives du taux de syndicalisation (OECD.stat), du taux d'emploi (AMECO), et de la part des travailleurs en contrats permanents (INSEE, mais seulement depuis 1982) ; 2Moyenne des normalisations comparatives du degré d'ouverture (AMECO) et du taux d'utilisation des capacités de production (INSEE).

Les enseignements du modèle de l'inflation conflictuelle sont d'éclairer des facteurs souvent sous-estimés dans les déterminants de l'inflation. En particulier, l'évolution principale concerne le pouvoir de négociation des travailleurs. Celui-ci s'est totalement effondré entre les Trente Glorieuses et le nouveau régime néolibéral. Avec la désyndicalisation, la montée des formes particulières d'emploi et les tensions sur le marché du travail, les salariés ne sont plus en mesure de peser sur le partage de la valeur ajoutée autant qu'avant. Leurs voix peinent à avoir des effets sur la progression des salaires nominaux ou le partage de la valeur ajoutée. Mais, ce qu'on observe aussi dans le tableau n°2, c'est que les voix elles-mêmes s'expriment de moins en moins.

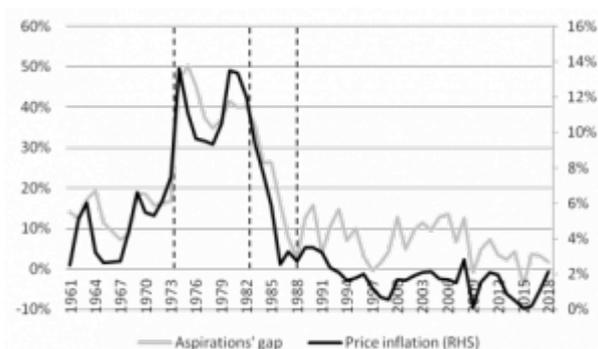
La baisse de la part des salaires ciblée par les travailleurs mesurée par notre indicateur dénoterait une forme de résignation : les salariés auraient intériorisé une forme de nécessité à la modération dans leurs revendications. Moins puissant et moins revendicatif, le monde du travail a été essoré. Récemment, des économistes de la Réserve Fédérale américaine ont d'ailleurs reconnu que la disparition du pouvoir de négociation des travailleurs était la cause principale derrière l'aplatissement de la

courbe de Phillips : si les salaires ne progressent pas aux États-Unis, même quand l'économie s'approche du plein-emploi, c'est tout simplement que les travailleurs ne sont plus en mesure d'obtenir des hausses de salaires. Les auteurs parlent même d'une courbe de Phillips kaleckienne pour bien souligner le rôle du conflit de répartition dans la détermination de l'inflation. [8]

Du côté des entreprises, leur pouvoir de négociation a également reculé du fait de la mondialisation et de la concurrence internationale qu'elle représente, mais ce recul s'est déroulé dans des proportions bien moins importantes que celui du pouvoir de négociation des salariés. Au niveau des aspirations, on remarque un durcissement très net au moment des chocs pétroliers, les entreprises refusant de supporter seules les effets de la hausse des prix des matières premières.

Au bout du compte, il est possible de mettre en miroir l'évolution du taux d'inflation et celle de l'écart entre les aspirations des salariés et celles des entreprises. La corrélation qui se dessine semble indiquer que les augmentations de prix se rencontrent justement quand travailleurs et firmes ont des revendications très largement éloignées.

Graphique n° 2 : Taux d'inflation et fossé distributif



Dans l'histoire, l'inflation apparaît comme la conséquence du conflit de répartition entre salariés et entreprises. C'est le cas en France sur la période considérée ci-dessus, mais c'est aussi le cas dans le reste du monde où les épisodes d'inflation sont la conséquence du réarmement du conflit sur le partage de la valeur ajoutée entre salariés et entreprises. Dès lors, le moment est venu de voir comment ce cadre

s'applique au contexte actuel.

4. Quelles causes de l'inflation actuelle ?

Les causes de l'inflation actuelle sont connues. Les chaînes globales de valeur peinent à se rétablir, avec des capacités de production désorganisées par les confinements et une demande se redressant plus vite via les plans de relance et le redémarrage de la consommation. Il en résulte une hausse des marges de certaines entreprises confrontées à une demande soutenue (voir par exemple les sur-profits des transporteurs maritimes). Dans le secteur de l'énergie, l'inflation est aussi une construction quasi mécanique, les prix repartant fortement à la hausse après s'être effondrés quand l'économie mondiale avait été mise à l'arrêt par la pandémie : de 60 € en février 2020, le brent était passé à 20 € en avril 2020, avant de franchir plusieurs paliers par étape (40 € après novembre 2020, puis 60 € à partir de février 2021).

Après ce premier rebond de l'inflation dès 2021, celle-ci est attisée par la crise ukrainienne depuis février 2022 : au début de l'année, le brent se situe encore à 80 € et l'invasion russe le fait s'envoler pour atteindre un pic au-dessus des 130 € début mars. Au-delà des éléments touchant encore le secteur énergétique via les enjeux sur le gaz et le pétrole russes, ce sont désormais les prix agricoles qui s'enflamment, les belligérants étant des exportateurs notables sur ces marchés. S'ajoutent encore à cette dynamique des comportements de spéculation sur les marchés des matières premières, en partie alimentés par l'épuisement prévisible des ressources naturelles. Enfin, il convient aussi de noter la baisse de l'euro par rapport au dollar qui contribue à importer de l'inflation : depuis juin 2021, l'euro a perdu près de 20 % par rapport au dollar, ce qui accroît mécaniquement le nombre d'euros à aligner pour acheter des produits facturés en dollars à l'international (dont le pétrole) ; ainsi, de manière générale, les intrants importés par des firmes européennes et facturés en dollars ont des coûts qui ont augmenté à cause de la dépréciation de l'euro.

Si, comme dans les années 1970, l'inflation actuelle

atteste de la capacité des entreprises à répercuter dans les prix les hausses de coût, le parallèle avec la stagflation a des limites. La situation actuelle est caractérisée par un pouvoir de négociation des travailleurs largement affaibli (chômage endémique, désyndicalisation, flexibilisation, mondialisation...) qui a provoqué un transfert de plus de 6 points de PIB de la rémunération du travail vers celle du capital entre les années 1970 et 2022, le taux de marge des sociétés non financières ayant même atteint un plus haut historique au premier trimestre 2021 à 36,4 %. Bien évidemment, des taux de marge élevés au niveau macroéconomique peuvent dissimuler des réalités très différentes entre des entreprises en souffrance face à l'augmentation de coûts et l'impossibilité dans certains secteurs de la retransmettre dans les prix, et d'autres entreprises qui profitent à plein du contexte de la guerre en Ukraine pour imposer des augmentations de prix destinées à profiter du contexte afin de faire passer pour légitimes des hausses de prix qui n'ont pour but que de faire grimper les marges de profit.

Alors que les salaires nominaux progressaient vivement pendant la stagflation, il n'en est rien actuellement. Selon les chiffres de la DARES rappelés plus haut, le salaire de base n'augmente en moyenne que de 3 % au deuxième trimestre 2022 quand les prix s'accroissent de 6 % en rythme annuel sur la même période. Pour maintenir leurs dépenses de consommation, les ménages sont contraints de puiser dans leur épargne, avec une chute de 1,5 point du taux d'épargne entre le 4^e trimestre 2021 et le 2^e trimestre 2022. Mais, à nouveau, il s'agit de moyenne au niveau macroéconomique, et tous les ménages n'ont pas la même capacité à se servir d'un stock d'épargne accumulée ou à réduire un flux d'épargne pour lisser dans le temps leurs dépenses de consommation. Pour les populations les plus modestes, il n'y a tout simplement pas d'épargne sur laquelle se reposer, et l'inflation réduit alors directement le niveau de vie. La pandémie n'a pas inversé cette hyper-concentration de l'épargne parmi les plus riches, l'épargne dite forcée s'y situant très largement : en Europe, seuls 20 % des ménages ont épargné davantage en 2020, et pour le cas français, la moitié du supplément d'épargne lié à la Covid

provenait des 10 % des ménages les plus riches. [9]

5. Quels remèdes pour la situation actuelle (et question subsidiaire : faut-il réduire l'inflation ?) ?

Face à une situation d'inflation, le réflexe traditionnel de l'économiste standard est de préconiser la hausse des taux d'intérêt directeurs de la banque centrale : en augmentant le coût de l'emprunt, les autorités monétaires finissent par refroidir l'économie, en freinant les dépenses (consommation et investissement), la croissance et l'emploi. La gouverneure de la Banque centrale européenne (BCE), Christine Lagarde, vient d'ailleurs d'annoncer le 8 septembre 2022 une hausse de 0,75 point de son taux directeur, laissant entendre clairement que la tendance allait se poursuivre. Céder à ce réflexe serait pourtant une mauvaise idée pour au moins deux raisons. D'une part, pour le cas français, les tensions inflationnistes ne proviennent pas d'une proximité excessive du plein-emploi, le taux de chômage dépassant encore les 7 %. D'autre part, une augmentation des taux d'intérêt pénaliserait aussi la capacité des États à entamer les nécessaires dépenses de reconversion de l'appareil économique : un réel engagement en faveur de la conversion écologique et l'indispensable relocalisation des activités industrielles supposent la préservation des capacités d'emprunt des États.

Dans la boîte à outils pour faire face à l'inflation, les contrôles de prix peuvent s'avérer utiles pour limiter la capacité des firmes « à marger », surtout dans le cas des super-profits des entreprises de l'énergie. Mais certains pourraient alors regretter des effets indésirables sur le front écologique, le signal prix n'incitant plus suffisamment à opérer une transition des modes de consommation d'énergie. Néanmoins, faire croire que la transition écologique se réalisera uniquement grâce à des incitations contenues dans des prix renchériss de l'énergie est injuste pour des classes populaires qui seraient frappées de plein fouet, quand les catégories les plus aisées pourraient continuer à financer leurs modes de vie bien plus énergivores. Mais cela serait surtout inefficace :

rappelons que, par tête, les 1 % les plus riches à l'échelle mondiale émettent 70 fois plus de gaz à effet de serre que les 50 % des ménages les plus pauvres. [10] Mettre en accusation les modes de vie des plus aisés ne relève pas du symbole quand le volume total des émissions des 10 % les plus riches à l'échelle planétaire représente un peu moins de la moitié du volume mondial des émissions.

Au-delà des questions spécifiquement énergétiques, une interrogation essentielle demeure : devons-nous chercher à réduire l'inflation, ou devons-nous apprendre à vivre avec elle ? Nous sortons en effet de longues décennies de très faible inflation. Alors que l'inflation était en moyenne de 6,7 % par an entre 1960 et 1990, celle-ci est tombée à seulement 1,5 % par an entre 1991 et 2020 en France. Un nouveau régime monétaire avec une inflation tournant autour de 5 % n'est pas forcément mauvais (car il faciliterait le désendettement des États), et il peut être inévitable dans une perspective de transition écologique : la mondialisation avec son cortège de compression de tous les coûts n'est plus tenable si on prend en compte les vrais coûts environnementaux. Dès lors, avec une inflation qui pourrait être amenée à durer, il s'agit désormais de trouver des moyens de l'accompagner, en protégeant en priorité celles et ceux qui sont les moins à même d'y faire face. Exhumé de la période précédente la Grande Modération, un outil permet d'y parvenir : l'indexation des revenus.

6. Pourquoi généraliser l'indexation des revenus sur les prix ?

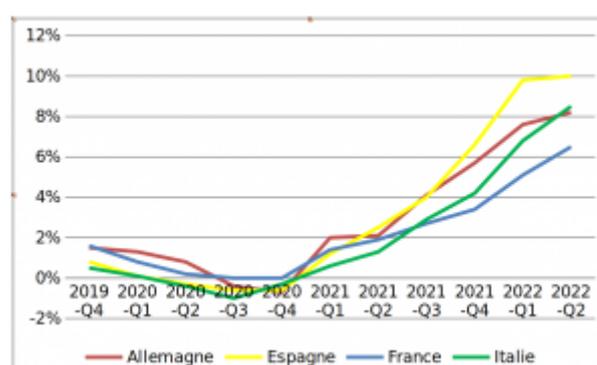
Certains pourraient voir dans le retour de l'indexation un déclencheur d'une nouvelle spirale prix-salaire. Ces craintes sont pourtant exagérées. D'une part, si l'indexation des salaires sur les prix a été suspendue dès 1982 en France, un système équivalent a pu perdurer en Belgique jusqu'à aujourd'hui. Or, une comparaison avec la Belgique montre que l'indexation n'y a pas conduit à un dérapage des prix hors de tout contrôle : entre 1991 et 2020, le taux d'inflation y a été en moyenne de 1,9 % par an. Qui plus est, la part des salaires dans la valeur ajoutée y

a connu une évolution bien plus favorable qu'en France : alors qu'elle est passée en moyenne de 63,4 % entre 1961 et 1990 à 57,2 % entre 1991 et 2020 en France, la part des salaires est restée stable en Belgique, passant de 60,4 % à 61 % aux mêmes dates.

Voilà peut-être une raison derrière le refus du retour de l'indexation : éviter que la part des profits ne soit grignotée par les salaires ! D'autre part, la France est actuellement le pays européen où l'inflation est la plus faible : il existe donc des marges de manœuvre avant de ressortir le couplet sur les pertes de compétitivité... D'ailleurs, les entreprises françaises bénéficient d'aides publiques pour des montants colossaux : pourquoi ne pas conditionner ces aides à la mise en place de mécanismes d'indexation des salaires ?

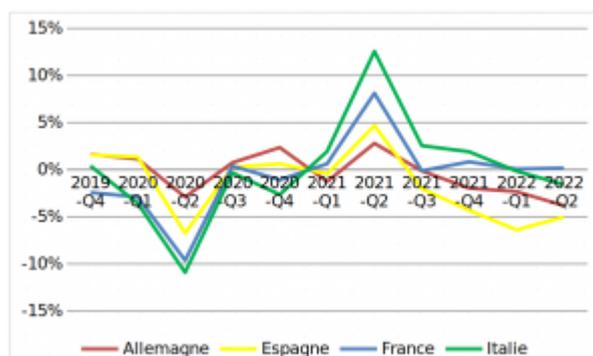
En attendant une éventuelle indexation, c'est presque partout à une baisse des salaires réels qu'on assiste, la France ne se distinguant pour le moment que grâce à la mise en place du bouclier tarifaire sur les prix de l'énergie, la remise sur les carburants, dispositifs qui permettent de modérer l'inflation par rapport à ce qui est constaté ailleurs en Europe, et *in fine*, de stabiliser le salaire réel. [11] Bien évidemment, la prolongation d'un tel dispositif est à la discrétion du gouvernement, là où l'installation d'un régime d'indexation permettrait de revaloriser automatiquement les revenus. Or, le gouvernement risque vite de ne plus vouloir assumer cette protection, et dès lors, rien ne fera plus obstacle à la baisse des salaires réels que l'on peut l'observer ailleurs en Europe.

Graphique n° 3 : Taux d'inflation dans les grandes économies européennes



Sources : Eurostat, taux de variation de l'indice des prix à la consommation harmonisé.

Graphique n°4 : Taux de variation des salaires réels dans les grandes économies européennes



Sources : Eurostat. Le taux de variation du salaire réel est estimé à partir du taux de variation de la rémunération des salariés de la comptabilité nationale. Mais pour parvenir à une mesure du salaire réel, il convient d'abord de retrancher l'évolution du nombre d'emplois qui joue sur cette masse salariale macroéconomique, puis évidemment de corriger du taux d'inflation.

L'inflation n'est donc pas d'abord un phénomène monétaire ou économique. Il s'agit d'emblée d'une question politique qui fait appel à un conflit de répartition. Dans un univers qui voit ressurgir

l'inflation, c'est aussi le conflit qui revient sur le devant de la scène, chacun devant s'interroger sur la légitimité de faire payer la facture de l'inflation à telle ou telle catégorie sociale. L'avantage de l'indexation est de protéger les plus modestes. N'est-ce pas là le but ultime de la politique ?

Après avoir averti les Français qu'ils devaient être prêts à « payer le prix de la liberté » du fait des hausses de prix de l'énergie liées au conflit en Ukraine, [12] Emmanuel Macron a enfoncé le clou en affirmant que nous vivions « la fin de l'abondance » [13]. Ces propos sont d'autant plus choquants pour les classes populaires que ces dernières n'ont pas vécu cette abondance qu'il faudrait quitter [14] et qu'elles paient déjà depuis plusieurs mois le prix du conflit ukrainien avec une baisse de leur niveau de vie.

Certes, l'exécutif a décidé une remise de 30 centimes sur les prix de l'essence depuis le 1^{er} septembre, augmentant ainsi la remise de 18 centimes déjà en vigueur depuis le 1^{er} avril. Mais il ne s'agit ici que de mesures ponctuelles qui ne changent rien à la structure de nos économies. Or, avec la transition écologique, il s'agit bien de se préparer à des forces plus puissantes encore pour faire face à une inflation qui, si on organise réellement la transition, pourrait durer.

Notes

[1] INSEE, « [Au deuxième trimestre 2022, le PIB rebondit \(+0,5 %\) tandis que le pouvoir d'achat du RDB des ménages par unité de consommation recule de nouveau \(-1,2 %\)](#) », *Informations Rapides*, n°222, 31 août 2022.

[2] INSEE, « [En juillet 2022, les prix à la consommation augmentent de 6,1 % sur un an](#) », *Informations Rapides*, n° 200, 29 juillet 2022.

[3] Hananel, Jérôme, « [Évolution des salaires de base dans le secteur privé : résultats provisoires du 2^e trimestre 2022](#) », *DARES Indicateurs*, n° 38, 12 août 2022.

[4] Dans le cas des anticipations adaptatives, les agents peuvent être trompés à court terme par les actions des autorités, mais ils apprennent de leurs erreurs et s'adaptent à long terme. Le cadre des anticipations

rationnelles suppose que les agents ont une connaissance parfaite de l'économie, et ils ne sont donc pas trompés par les politiques économiques : ils savent que si l'État dépense plus ou que la banque centrale adopte une politique plus accommodante, cela se paiera par plus d'impôts ou d'inflation à l'avenir, et ils rationalisent directement leurs dépenses pour s'y préparer : la politique économique ne peut plus influencer le niveau d'activité, même à court terme.

[5] Le cadre de l'inflation conflictuelle n'est pas propre aux économistes post-keynésiens. Le courant marxiste pourrait parfaitement se reconnaître dans les développements qui suivent. D'ailleurs, le modèle de base souvent cité par les économistes post-keynésiens dans la littérature sur l'inflation conflictuelle est l'œuvre de Robert Rowthorn, économiste d'inspiration marxiste. Voir Rowthorn, R.E. (1977), « Conflict, inflation and money », *Cambridge Journal of Economics*, vol. 1(3), pp. 215–239.

[6] Dans la typologie précédente, l'inflation conflictuelle pourrait se ranger dans la catégorie des modèles d'inflation par les coûts, même si l'insistance sur l'évolution des rapports de force entre classes sociales fait pencher également la vision post-keynésienne du côté des explications institutionnelles. En termes de paradigme théorique, cette emphase sur la lutte des classes montre également les ponts entre post-keynésianisme et marxisme. Parmi les grands économistes post-keynésiens, Michal Kalecki ou Joan Robinson avaient d'ailleurs une réelle culture marxiste.

[7] Si on peut dater la fin de la Grande Modération à 2021 du point de vue de l'inflation, les données utilisées ici s'arrêtent en 2018.

[8] Ratner, D. and Sim, J. (2022), « Who Killed the Phillips Curve ? A Murder Mystery », *Finance and Economics Discussion Series*, n°2022-028, Washington : Board of Governors of the Federal Reserve System. Pour un commentaire, voir aussi Seccareccia et Matamoros Romero (2022), « The Fed tackles Kalecki », *Institute for New Economic Thinking*, June 30.

[9] Martin, Léocadie, « 'Épargne Covid' : seul un ménage sur cinq a économisé davantage dans la zone euro », *Les Échos*, 1^{er} août 2022.

[10] Chancel, Lucas (à paraître), « Global Carbon Inequality over 1990-2019 », *Nature Sustainability*.

[11] Via les données d'Eurostat compilées ci-dessous, c'est à une stabilisation du salaire réel qu'on assisterait. Mais pour ce qui est des données de la DARES rappelées en début d'article, il s'agirait bien d'une baisse du salaire horaire réel de base des employés et des ouvriers. Si les deux indicateurs n'aboutissent pas exactement au même résultat, cela pourrait être lié à des effets de changement de volume horaire (augmentation des heures supplémentaires), et/ou à la hausse des rémunérations des personnels autres que ouvriers et employés, et/ou à la non-prise en compte des primes dans les données de la DARES.

[12] *Libération*, « Emmanuel Macron appelle les Français à 'accepter de payer le prix de la liberté' », 20 août 2022.

[13] Lemarié, Alexandre, « Contre la crise de l'énergie, l'exécutif tente de préparer les esprits à 'la fin de

l'abondance' », *Le Monde*, 31 août 2022.

[14] Il fait toujours bon de rappeler par exemple que, au niveau des dividendes, l'abondance règne bien pour les plus riches. Ainsi, en 2019, 97 % des dividendes reçus le sont par les 1,7 % des ménages les plus riches en France, et même les deux tiers des dividendes sont reçus par les 0,1 % des ménages les plus riches, et si on resserre encore la focale, un tiers pour le seul 0,01 % des ménages les plus riches. Et ces données ne sont pas le produit d'une officine marxisante mais bien d'une instance gouvernementale évaluant l'efficacité des réformes sur la fiscalité du capital. Voir *France Stratégie (2021), Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital*, troisième rapport, page 83.

La financiarisation de l'eau, menace fantasmée ou réelle ?

mardi 27 septembre 2022, par [Bernard Mounier](#), [Thierry Uso](#)

Le 7 décembre 2020, le NASDAQ (Wall Street) et le CME (Bourse de Chicago) annonçaient l'ouverture d'un marché à terme de l'eau en Californie. L'ensemble des militants, qui se battent pour que l'eau soit instituée en tant que commun et pour une mise en œuvre effective des droits universels d'accès à l'eau et à l'assainissement (Food & Water Watch, 2021 ; Pedro Arrojo, 2021), se sont immédiatement dressés partout dans le monde contre cette prétention de la finance à parier sur un prix de l'eau dans le futur en se servant d'un instrument qui attribue un rôle essentiel aux spéculateurs. On pouvait craindre, à l'instar des marchés des matières premières, un renchérissement des prix pour les usagers domestiques et un effet d'éviction pour les agriculteurs les moins « efficaces » mais les plus utiles à la souveraineté alimentaire. Au-delà du symbole, cependant, vingt mois plus tard, il semble que ce marché à terme soit un échec. Le volume des transactions apparaît faible et atone. Et plus important encore, aucun autre marché à terme de l'eau n'est apparu depuis, alors que la plupart des opposants à la financiarisation de l'eau craignaient la multiplication de ces marchés sur l'ensemble des places financières. Pour autant, cet échec ne doit pas éclipser la progression de la financiarisation de l'eau. Cette financiarisation de l'eau n'a été rendue possible qu'après des dizaines d'années, voire des siècles, de marchandisation de l'eau.

Nous pensons que la financiarisation de l'eau est le stade ultime de sa marchandisation. Par conséquent, nous ferons un rappel historique de la marchandisation de l'eau avant de décrire les différents mécanismes de financiarisation. Puis nous illustrerons ces mécanismes par des exemples concrets pris dans différentes régions du globe, comme les marchés *cap and trade* du bassin Murray-Darling en Australie et le marché à terme de l'eau en Californie. Nous présenterons leur fonctionnement et proposerons plusieurs explications au relatif échec du marché à terme californien. Enfin, nous terminerons par un appel à lutter contre la financiarisation de l'eau en tirant les leçons des luttes antérieures contre la marchandisation de l'eau et pour le droit à l'eau.

1. La financiarisation de l'eau, stade ultime de sa marchandisation

La plupart des historiens considèrent les enclosures au XVI^e siècle en Angleterre comme le début de la marchandisation de la nature encore inappropriée, à laquelle avaient accès les communautés villageoises.

Les communs comme l'eau et les forêts, dont l'usage était partagé équitablement et durablement par les « communs » [1], se sont progressivement transformés en biens publics ou privés régis par des droits de propriété, partout dans le monde. L'attribution de droits de propriété pour les masses d'eau souterraines et superficielles ne s'est pas effectuée de la même manière en Grande-Bretagne et ses anciennes colonies (États-Unis, Canada, Australie), dont le système juridique est basé sur la « common law », et dans les autres États, notamment européens, dont le système juridique est basé sur le concept d'État-nation et issu du droit romain. Dans les États sous le régime de la « common law », ce sont les propriétaires fonciers qui sont automatiquement propriétaires des masses d'eau présentes sur et sous leurs terres. Dans les États-nations, c'est la nation par l'entremise de l'État qui est propriétaire des masses d'eau sur et sous le territoire national. C'est ce qu'affirme d'ailleurs la LEMA qui a retranscrit en décembre 2006 la directive cadre sur l'eau de l'UE : « L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation ». Le propriétaire public ou privé d'une masse d'eau en dispose comme bon lui semble ; il peut soit s'en servir comme matière première, soit la vendre ou la céder de manière

temporaire ou permanente. Par exemple, le Chili sous Pinochet a vendu ou cédé gratuitement toutes ses masses d'eau à des investisseurs privés (souvent des grandes familles chiliennes) et de manière permanente pour la plupart d'entre elles. Ces propriétaires des masses d'eau chiliennes gagnent beaucoup d'argent en vendant tous les ans de l'eau aux entreprises minières, aux agriculteurs et aux communes. En France, l'État autorise le prélèvement gratuit d'une certaine quantité d'eau souterraine ou superficielle par une collectivité locale ou un acteur économique (agriculteur ou irrigant, industriel) qu'après l'établissement d'une déclaration d'utilité publique, sauf droits plus anciens non abrogés, mais l'utilisateur final doit verser des redevances à l'agence de l'eau dont le montant est fonction du volume d'eau prélevé ou restitué au milieu naturel. La déclaration d'utilité publique peut être révisée pour tenir compte de changements environnementaux et/ou socio-économiques. Lors de sécheresses ponctuelles, des arrêtés temporaires pris par les préfets peuvent interdire ou réduire le prélèvement d'eau malgré la déclaration d'utilité publique.

La transformation des communs naturels en biens publics et privés a été un prérequis pour le développement du capitalisme et son exploitation à outrance des écosystèmes. Mais à partir du milieu du XX^e siècle, il est devenu de moins en moins tenable de considérer que l'exploitation des écosystèmes telle qu'elle était pratiquée pouvait perdurer. Les écologues, dont certains étaient très actifs au sein du mouvement de la Deep Ecology, ont pu montrer que cette exploitation conduisait inéluctablement à l'épuisement et à la perte de biodiversité des écosystèmes – tout particulièrement les écosystèmes aquatiques s'accompagnant de graves conséquences sociales.

La réponse des tenants du système capitaliste ne s'est pas fait attendre et elle s'appelle *green economy*. La *green economy* a tout de suite eu un grand succès auprès des participants au grand jeu de monopoly capitaliste : institutions internationales comme l'ONU ou l'UE, gouvernements et bien entendu entreprises multinationales. Ce succès s'explique principalement parce que d'une part, le développement durable (Stockholm, 1980) est

présenté comme le moyen d'avoir une croissance économique infinie dans un environnement fini, et d'autre part parce que la question environnementale est abordée au sein de la sphère économique en utilisant des concepts et outils économiques bien connus des décideurs politiques. C'est ce que les auteurs du livre « Greenwashing » appellent l'économicisme. La *green economy* repose sur les concepts fumeux de capital naturel et services écosystémiques introduits au début des années 1980 par des économistes de l'environnement dans plusieurs articles de revues scientifiques (Costanza et Rudolf de Groot, 1997 ; Farley et Costanza, 2010 ; Hernández-Blanco et Costanza, 2018), et sur l'utilisation croissante de la compensation écologique dans la séquence Eviter-Réduire-Compenser par les maîtres d'ouvrage de projets d'aménagement.

En 2012, l'IPBES (Intergovernmental Platform on Biodiversity and Ecosystem Services) est créé sous l'égide de l'ONU. L'IPBES réunit des membres et des observateurs et produit des rapports à la manière de ceux du GIEC mais centrés sur la biodiversité et les services écosystémiques. Les membres de l'IPBES sont des États membres de l'ONU et les observateurs sont des agences internationales ou nationales (ex : l'AFD pour la France), des universités et des centres de recherche (ex : la Tour de Valat, organisme de recherche privé représentant la France dans la convention Ramsar sur les zones humides), des ONG environnementales (ex : l'IUCN). Un « Green Deal » accordant une place centrale à la *green economy* dans la lutte contre le changement climatique et la dégradation des écosystèmes est en discussion dans plusieurs pays, pour certains depuis près de 10 ans, et l'UE a adopté un European Green Deal en 2020.

Malgré son succès indéniable auprès des décideurs politiques et des multinationales, la *green economy* fait face à des critiques de fond qui ont de plus en plus d'échos dans la population et parmi les écologues et les chercheurs en sciences sociales. La première critique a porté sur le caractère exclusivement économique et monétaire de la valeur attribuée à la nature. Pour répondre à cette critique, chaque service écosystémique s'est vu doté par l'IPBES de valeurs culturelle et sociale en plus de sa

valeur économique, le capital naturel étant quant à lui associé à d'autres formes de capital (culturel, social, etc.). Mais les valeurs culturelle et sociale étant subjectives et difficilement quantifiables, c'est la valeur économique qui continue de servir de critère déterminant. La deuxième critique porte sur l'idée même d'attribuer une valeur à la nature qu'elle soit économique ou autre. En effet, chaque écosystème a des caractéristiques uniques et vouloir les comparer par leur valeur supposée est illusoire. Par exemple, comment déterminer la valeur d'une zone humide naturelle dont le fonctionnement biologique la fait filtrer et stocker l'eau mais aussi servir de tampon en cas d'inondation ? Comment compenser la destruction de cette zone humide naturelle par la création d'une zone humide artificielle de même valeur en un autre endroit ? C'est le principe même de la compensation écologique dans le cadre de projets d'aménagement qui est remis en cause. Sans succès jusqu'à présent. En effet, la compensation écologique permet à des maîtres d'ouvrage (publics ou privés) de faire passer en force des projets d'aménagement destructeurs de tout ou partie d'un écosystème et cela à moindre coût, c'est-à-dire à une valeur de l'écosystème détruit estimée au plus bas par des bureaux d'études (ou des ONG environnementales) complices.

La *green economy* correspond à la deuxième vague de marchandisation de la nature. La troisième vague est sa financiarisation et nous en observons déjà les prémises : marchés *cap and trade*, marchés de compensation, obligations vertes et bleues, marchés à terme, sociétés d'actifs naturels. Les trois vagues de marchandisation de la nature correspondent à autant d'étapes dans l'évolution du capitalisme.

Dans les marchés *cap and trade* (plafonnement et échange), une autorité centrale (généralement un gouvernement) délivre ou vend un nombre limité de permis pour une période donnée à des acteurs publics et privés. Le permis peut être le droit d'émettre une certaine quantité de GES ou le droit d'utiliser un certain volume d'eau. Le détenteur d'un permis peut soit le « consommer » sur la période, soit le reporter sur la période suivante, soit le vendre ou en acheter un supplémentaire sur un marché via une plateforme d'échange. Le prix du permis évolue en

permanence, car il est déterminé par l'offre et la demande. Les marchés *cap and trade* de droits d'eau du bassin Murray-Darling en Australie servant de modèle pour la mise en place de marchés du même type en Europe (Tajo Segura) et aux USA (Californie), il est important de bien comprendre le fonctionnement de ces marchés australiens et les multiples problèmes qu'ils rencontrent depuis leur création.

Le principe général des marchés de compensation est le suivant : le porteur d'un projet qui va dégrader l'environnement sur un territoire peut compenser cette dégradation en achetant un actif auprès d'une entité de compensation pour une durée en général limitée à trente ans (obligation, action...) qui va financer une opération de restauration de l'environnement sur un autre territoire. Par exemple, il est possible d'acheter sur les marchés européens de compensation carbone un actif finançant la plantation d'arbres pour compenser l'émission excessive de CO₂ d'une activité ou d'un projet quelconque. Les marchés de compensation biodiversité sont très répandus aux USA, au Canada et en Australie mais quasi inexistantes en Europe. Et il n'existe nulle part des marchés spécifiquement consacrés à la compensation des dégradations quantitative et qualitative de l'eau des rivières, des aquifères et des zones humides, à l'exception des banques de compensation créées aux USA dès 1972 pour essayer de compenser la destruction par des aménageurs de zones humides et d'écosystèmes aquatiques, comme l'exige la loi (Clean water act : art.404). Le site naturel de compensation de Cossure géré par CDC Biodiversité est ce qui se rapproche le plus d'un marché de compensation biodiversité en France. Or, la multiplication de sites naturels de compensation ne semble pas à l'ordre du jour gouvernemental. Notons finalement que les marchés de compensation carbone et biodiversité sont des échecs notoires même si les institutions internationales (Nations unies, Union européenne, IPBES...), les États et quelques grandes ONG de la conservation comme l'IUCN ou le WWF refusent officiellement de l'admettre [2]. À la différence des marchés *cap and trade*, les marchés de compensation ne font pas courir de risques supplémentaires pour l'eau, tout au moins à court ou

moyen terme.

Les grandes entreprises privées se financent en émettant des obligations et des actions qu'achètent les investisseurs (banques, fonds, particuliers) via des plateformes boursières ou en empruntant auprès des banques. Partant du principe très discutable qu'il vaut mieux inciter économiquement plutôt que contraindre les entreprises privées à une transition bas carbone et économe en eau, plusieurs ONG internationales (WRI, CERES, CDP, Climate Bonds Initiative, AGWA) ont défini un standard permettant de classer les entreprises émettrices d'obligations en fonction de leur plus ou moins grande contribution à limiter le réchauffement climatique, ce classement étant supposé pousser les investisseurs à acheter en priorité les obligations des entreprises les plus vertueuses, qualifiées d'obligations vertes et bleues ou obligations climat. En 2020, la Commission européenne a introduit dans l'European Green Deal un système de classification des activités durables à l'échelle de l'UE appelé taxonomie européenne, avec le même objectif que le standard des obligations vertes et bleues, à savoir orienter l'investissement vers des activités écologiquement durables. La Commission européenne a d'ailleurs mandaté dès 2019 son groupe d'experts techniques sur la finance durable (TEG) à participer à l'élaboration du standard des obligations vertes et bleues.

Les marchés à terme ont deux fonctions principales : la découverte du prix à venir d'une matière première ou d'un produit manufacturé (ex : pétrole WTI, soja), mais aussi d'une monnaie ou d'un indice boursier ; la gestion des risques. Sur la base de ces informations, les participants à un marché à terme (acteurs économiques, spéculateurs) anticipent le prix et achètent ou vendent des contrats à terme sur ce marché. Ainsi en théorie, les acteurs économiques peuvent fixer un prix à l'avance pour se protéger des variations de prix en négociant des contrats à terme. Lorsqu'un prix appelé « prix spot » est estimé au jour le jour sur des marchés physiques appelés « sous-jacents », il sert de référence aux contrats à terme échangés. Le plus souvent, le contrat stipule qu'une quantité de matière première, de produits manufacturés correspondant au prix négocié doit être livrée à l'acheteur à l'échéance du contrat. Un

marché à terme dont le volume d'échange est faible est qualifié d'illiquide et est inadéquat pour la découverte du prix et la gestion des risques. Le marché à terme de l'eau en Californie créé en décembre 2020 est illiquide, ce qui explique en grande partie son échec relatif.

La création de « sociétés d'actifs naturelles » (NACs pour Natural Assets Corporations) est la dernière invention du monde de la finance pour finir de s'approprier les écosystèmes et optimiser les profits à en tirer. Les NACs ne pourraient exister sans l'attribution d'une valeur économique à la nature (capital naturel, services écosystémiques) introduite par la *green economy*. Comme souvent, cette invention financière nous vient des USA. Voici ce qu'en dit Capital Monitor : « Les sociétés d'actifs naturels constituent une nouvelle forme de véhicule coté en bourse qui vise à convertir les actifs naturels en capital financier et, ce faisant, à protéger les services écosystémiques. Ce sont les contributions directes et indirectes que les écosystèmes apportent au bien-être humain et à la qualité de vie, telles que la fourniture de nourriture et d'eau et la régulation du climat ». Les premières NACs devraient voir le jour à la bourse de New York fin 2022.

2. Les marchés cap and trade de droits d'eau du bassin Murray-Darling

1) L'émergence de ces marchés

Le bassin Murray-Darling est le système fluvial le plus vaste et le plus complexe d'Australie. Il est constitué par le fleuve Murray qui se jette dans l'Océan indien et de ses affluents dont le principal est le Darling. Il couvre un million de kilomètres carrés dans le sud-est de l'Australie, et traverse les États de la Nouvelle-Galles du Sud, du Queensland, de l'Australie-Méridionale, du Victoria et le Territoire de la capitale australienne. L'agriculture irriguée dans le bassin consomme environ 60 % de toute l'eau disponible en Australie. Le bassin Murray-Darling se caractérise par des précipitations et un débit des rivières très variables. Selon les années, l'eau peut être abondante dans certaines régions et rare dans

d'autres. Par conséquent, le partage de l'eau du bassin entre les différents usages tout en maintenant un bon état des milieux aquatiques est un défi auquel l'Australie est confrontée depuis la colonisation.

Entre 1918 et 1970, le gouvernement australien a investi massivement dans la construction de barrages, de réservoirs, d'écluses, de canaux et de déversoirs. Cela a permis d'assurer un approvisionnement régulier en eau pour les villes et les irrigants mais au détriment de l'état quantitatif et qualitatif des milieux aquatiques. Au début des années 1980, l'eau était entièrement allouée aux propriétaires fonciers dans la majeure partie du bassin ne laissant que la portion congrue aux milieux aquatiques. La dégradation continue des milieux aquatiques, les sécheresses de 1982 et 1983 couplées à la croissance démographique et au développement de l'agriculture irriguée ont fait prendre conscience qu'il fallait changer fondamentalement le système de partage de l'eau du bassin. Parallèlement, les irrigants ont fait pression sur le gouvernement australien pour que les droits d'eau soient séparés des droits fonciers. En effet, les irrigants devaient acheter plus de terres pour obtenir plus d'eau, car l'Australie avait hérité du système britannique de droits d'eau liés aux droits fonciers.

La solution retenue a été de mettre en place des marchés *cap and trade* de droits d'eau. Ce choix partait du postulat suivant : les marchés *cap and trade* incitent à une utilisation plus efficace et durable de l'eau. Or, il n'en est rien comme nous allons le montrer.

Deux réformes fondamentales ont permis aux marchés de l'eau de se développer à partir du milieu des années 90 :

- des plafonds ont été fixés pour la quantité totale d'eau prélevable dans tout le bassin ;
- les droits d'eau ont été séparés des droits fonciers, de sorte que l'eau puisse être échangée en tant que telle.

Mais c'est plusieurs réformes institutionnelles en 2007 qui ont donné aux marchés de l'eau du Bassin

Murray-Darling leur configuration actuelle :

- le plan "Water for the Future" a fixé les modalités de gouvernance à l'échelle du bassin ;
- la Loi sur l'eau a créé la Murray-Darling Basin Authority (MDBA) dont un des rôles a été de faire appliquer des règles cohérentes à l'ensemble des marchés de l'eau du bassin ; ce rôle a été transféré en 2021 à l'IGWC (inspecteur général de la conformité de l'eau) ;
- le Council of Australian Governments (COAG) a été réformé pour une meilleure prise en charge des marchés de l'eau par les États concernés.

Le gouvernement australien a consulté le Wentworth Group of Concerned Scientists et plus particulièrement deux de ses membres avant de mener ces réformes : Mike Young, un économiste de l'université d'Adelaïde, et Peter Cullen, un écologue de l'université de Canberra. Et on peut dire sans trop se tromper que les marchés de l'eau du bassin Murray-Darling ont été configurés conformément à leurs idées. Le Wentworth Group créé en 2002 se définit comme un groupe indépendant composé d'éminents scientifiques, économistes et hommes d'affaires australiens, encourageant l'innovation dans la gestion de la biodiversité, des terres et des ressources en eau de l'Australie. Mike Young a quitté le Wentworth Group en 2013 et Peter Cullen est mort en 2008 mais Le Wentworth Group continue d'influencer la gestion de l'eau dans le bassin par la publication de rapports, analyses, et propositions ainsi que par son activité de lobbying auprès des décideurs politiques. L'analyse du profil des membres passés et actuels révèle de nombreux conflits d'intérêt et explique pourquoi le groupe refuse d'admettre les problèmes de fonctionnement des marchés de droits d'eau du bassin. Par exemple, Robert Purves, un homme d'affaires et investisseur à la tête de plusieurs entreprises qu'il a créées et ancien actionnaire majoritaire de Bush Meat, le plus grand distributeur de viande d'Australie, a été président de WWF Australie, exerce actuellement des

responsabilités au sein de plusieurs ONG environnementales, est membre honoraire de l'université de Sydney, conseille le gouvernement du Victoria sur l'agriculture et le changement climatique et est actionnaire de Duxton Water, un fonds d'investissement ayant acquis d'importants droits d'eau ; d'autres membres enseignent dans des universités tout en travaillant dans des fonds et des banques d'investissement ; pratiquement tous ont exercé ou exercent actuellement des responsabilités au sein de WWF Australie.

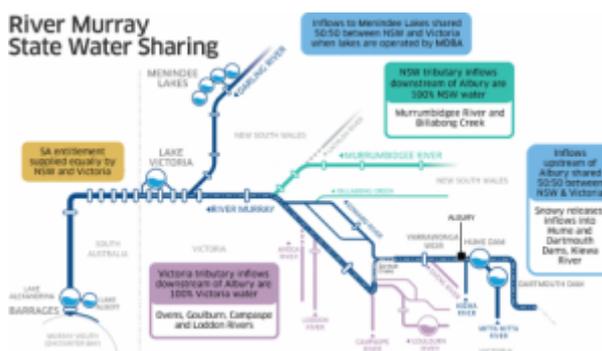
2) Le fonctionnement actuel de ces marchés

Les détenteurs de droits d'eau (entitlements) disposent d'une fraction de l'eau disponible du bassin Murray-Darling et peuvent l'utiliser chaque année comme bon leur semble (irrigation, vente sur un marché *cap and trade*, etc.). L'identification initiale des détenteurs de droits d'eau ainsi que la détermination de la fraction d'eau disponible associée à ces droits, indispensables au fonctionnement des marchés *cap and trade*, ont été contestés et continuent à l'être malgré plusieurs ajustements successifs.

En 2008, les gouvernements de Nouvelle-Galles du Sud, Australie-Méridionale et Victoria ont signé avec le gouvernement australien un accord sur le partage de l'eau du bassin Murray-Darling. L'accord stipule que la MDBA doit veiller à ce que chaque État reçoive l'eau à laquelle il a droit. Pour ce faire, la MDBA a découpé le bassin en 22 sous-bassins (*catchments*, voir figure ci-dessous).



Chaque année la MDBA décide quand effectuer des lâchers d'eau et en quelle quantité à partir des principaux réservoirs du fleuve Murray (barrages de Hume et de Dartmouth), ainsi que des lacs artificiels Menindee (voir figure), puis cette eau est acheminée grâce à des infrastructures hydrauliques gérées également par la MDBA vers les sous-bassins associés aux différents États. Chaque État se charge ensuite de répartir l'eau dans chaque sous-bassin auprès de ses détenteurs de droits d'eau.



Comme indiqué précédemment, les droits d'eau initiaux ont été attribués par les gouvernements de Nouvelle-Galles du Sud, Australie-Méridionale et Victoria aux seuls propriétaires fonciers et en fonction de la surface de leurs terres. Dès le départ, l'attribution des droits d'eau a été facteur d'injustice puisque les grands propriétaires fonciers ont accaparé l'essentiel de l'eau au détriment des petits agriculteurs et surtout des communautés aborigènes

pratiquant au bord des cours d'eau une agriculture, de l'élevage et de la pêche respectueux des milieux aquatiques mais qui ne disposaient pas de droits de propriété foncière formels. Cette injustice n'a fait que croître avec l'échange des droits d'eau dans les marchés *cap and trade*. Dès le départ également, l'eau laissée dans l'environnement et restituée dans celui-ci a représenté une fraction beaucoup trop faible de l'eau considérée comme disponible à l'échelle du bassin. C'est par un plan de bassin quinquennal et par des plans établis tous les ans par les gouvernements des États que les fractions d'eau (notamment celle pour l'environnement) sont traduites en volumes d'eau dans le bassin et ses sous-bassins. Ce sont ensuite les États, détenteurs des droits d'eau pour l'environnement, qui sont censés gérer au mieux l'état des rivières, zones humides et plaines inondables en intervenant sur leurs marchés *cap and trade*. Dans la pratique, les États sous la pression du lobby de l'agriculture industrielle interviennent le plus souvent sur les marchés (achat et vente de volumes d'eau) au détriment de l'environnement et au seul profit des grands agriculteurs et irrigants. La MDBA a aussi une responsabilité particulière dans le maintien d'un bon état des milieux aquatiques puisque, d'une part elle décide quand et en quelle quantité transférer l'eau entre les sous-bassins, et d'autre part elle est chargée de veiller à ce que le maximum d'eau consommée retourne aux milieux aquatiques. Mais la MDBA subit de fortes pressions de la part du gouvernement australien en faveur du lobby de l'agriculture industrielle comme l'illustre la nomination du nouveau directeur de la MDBA ; celui-ci, précédemment directeur de l'Australian Petroleum Producers & Exporters Association (APPEA) après avoir travaillé pour une entreprise multinationale de produits chimiques agricoles et de semences (Syngenta), a suscité la consternation après avoir envoyé à l'ensemble du personnel un mémo décrivant son approche du poste dans lequel il affirme vouloir soutenir coûte que coûte l'agriculture australienne sans mentionner le rôle environnemental de la MDBA.

Il existe deux types de transaction sur un marché *cap and trade* : l'échange (achat ou vente) permanent de droits d'eau (connu sous le nom de "entitlement

trade") et l'échange (achat ou vente) temporaire d'allocations d'eau (connu sous le nom de "allocation trade"). Rappelons qu'un droit d'eau correspond à une part de l'eau du bassin attribuée de manière permanente au détenteur de ce droit et l'allocation d'eau correspond à la quantité d'eau attribuée au détenteur d'un droit d'eau au cours d'une année hydrogéologique donnée. Le plan du bassin Murray-Darling et les plans de ressources en eau permettent de recalculer chaque année les allocations d'eau en fonction de la météo, du débit des cours d'eau et du niveau de remplissage des réservoirs et des lacs. L'eau peut être échangée librement au sein d'un sous-bassin, entre sous-bassins ou le long du système fluvial, sauf en cas de contraintes géographiques ou d'absence de connexions. L'eau échangée est très majoritairement superficielle même si certaines eaux souterraines le sont aussi. L'ensemble des transactions dans le bassin Murray-Darling est estimé à environ 2 milliards de dollars par an.

Chacun des marchés *cap and trade* est sous l'entière responsabilité d'un État qui en fixe les règles de fonctionnement. Les transactions sur un marché *cap and trade* s'effectuent toujours via une plateforme numérique dont la gestion est confiée à un opérateur public ou privé par l'État concerné. La complexité du dispositif a amené la plupart des acheteurs ou vendeurs d'eau à passer par un intermédiaire, un courtier (appelé broker dans le jargon financier). Le broker effectue les achats et ventes d'eau pour le compte de ses clients, mais il peut aussi le faire pour son propre compte. C'est le cas de la société Waterfind, le plus grand broker australien intervenant sur ces marchés *cap and trade*. D'ailleurs, les marchés sont ouverts à tout type d'investisseurs (dont les plus gros sont qualifiés de *market maker*), pas seulement des brokers et pas seulement australiens. Cependant, des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent contre cette ouverture des marchés aux investisseurs qui selon elles se comportent avant tout comme des spéculateurs. L'exemple le plus emblématique d'investisseur spéculateur est le banquier David Williams, surnommé le "water bandit" qui a acheté de nombreux droits d'eau à des petits agriculteurs en

faillite et qui ne possède pas un seul m² de terre agricole. David Williams ne cache pas avoir acheté de l'eau dans un but purement spéculatif, car il considère que le prix de l'eau va fortement augmenter dans le futur et que la vente de son eau à ce moment-là lui rapportera beaucoup d'argent. En réponse à ces critiques, l'ACCC (commission australienne de la concurrence et de la consommation) a publié en mars 2021 un rapport affirmant que « les investisseurs apportent des avantages aux marchés de l'eau. Ils fournissent de nouvelles sources de capitaux à l'agriculture irriguée, augmentent la liquidité du marché de l'eau et fournissent une gamme de produits de l'eau qui aident les irrigants à gérer les risques d'approvisionnement en eau », mais sans en apporter la moindre preuve.

La spéculation au sein des marchés *cap and trade* des droits d'eau du bassin Murray-Darling n'est pas la seule explication à leur dysfonctionnement. Les États détiennent des droits d'eau pour l'environnement mais, comme dit précédemment, ceux-ci ne permettent pas à eux seuls de maintenir un débit écologique suffisant des cours d'eau, en particulier les années de forte sécheresse. C'est l'achat supplémentaire d'eau de manière permanente ou temporaire sur les marchés par les États (et les ONG environnementales) et leur restitution ou leur maintien dans les cours d'eau qui est censé assurer une gestion écologique et durable de l'eau du bassin. Or, comme l'a fait remarquer la nouvelle ministre de l'eau lorsqu'elle a présenté cette année le dernier rapport sur l'environnement du gouvernement australien, l'achat d'eau pour l'environnement a été très inférieur aux préconisations des plans de bassin qui se sont succédé depuis 2012 et l'eau a été achetée aux agriculteurs et irrigants à un prix excessif. Une enquête menée par l'ONG Fours Corners en 2017 a même mis en évidence des vols d'eau environnementale dans le sous-bassin Barwon-Darling par Webster Limited, une société cotée en bourse qui détient des droits d'eau d'une valeur de 300 millions de dollars, et Peter Harris, un gros producteur de coton. Ces deux irrigants, qui détenaient ensemble 70 % des droits d'eau du sous-bassin en 2017 ont, chaque année depuis 2012,

illégalement pompé et stocké des milliards de litres d'eau, en plus de l'eau à laquelle ils avaient droit, sans que le gouvernement de la Nouvelle-Galles du Sud n'y trouve à redire. Selon les années, cette eau illégale a servi à irriguer davantage les champs de coton ou a été vendue comme eau environnementale au gouvernement de la Nouvelle-Galles du Sud, ce qui a équivalu à faire racheter par les contribuables une eau qui leur appartient. La conséquence de ces prélèvements illégaux d'eau a été une dégradation continue de l'état des cours d'eau du sous-bassin. Au lieu d'interdire ces prélèvements illégaux et de mettre à l'amende les fautifs, l'agence fédérale CEWO (Commonwealth Environmental Water Office) a négocié l'arrêt de ces prélèvements avec les deux irrigants en échange d'une compensation financière. Et pour éviter que cela se reproduise ailleurs dans le bassin, la MDBA et les gouvernements des États déploient actuellement de nouveaux compteurs de débit sur les cours d'eau et les canaux. Mais pour que cela soit vraiment efficace, il faut un contrôle en continu des mesures des compteurs avec une visite régulière sur le terrain pour vérifier que les compteurs fonctionnent correctement et n'ont pas été « trafiqués ». La MDBA et les gouvernements des États ont-ils le personnel et la volonté politique pour mener à bien ce contrôle ?



Irrigation du coton par aspersion dans la Nouvelle Galles du Sud

3) Les marchés *cap and trade* australiens sont-ils un modèle pour le reste du monde ?

L'Australie n'est pas le seul pays à avoir mis en place des marchés *cap and trade* de droits d'eau dans les

années 1990. Le premier de ces marchés dans l'Ouest des États-Unis date de 1991 et les marchés en Espagne datent de 1999. Mais à la différence des marchés australiens, les marchés californiens et espagnols ne sont pas le seul moyen de partager l'eau entre les différents usagers et l'environnement dans un bassin ou sous-bassin donné. Autres différences : les marchés californiens et espagnols ne sont réellement actifs qu'en période de sécheresse et étaient initialement fortement réglementés pour limiter la spéculation.

Depuis environ 10 ans, l'Australie n'a eu de cesse de promouvoir et chercher à imposer son modèle de marché *cap and trade* de droits d'eau auprès des institutions européennes et dans le monde. Et ce sont des universitaires australiens, partisans de marchés totalement dérégulés, qui sont chargés du lobbying à l'étranger. Ainsi, depuis son départ du Wentworth Group en 2013, Mike Young enseigne l'économie et la gestion de l'eau à Harvard où il fait la promotion du modèle australien. En 2017, un autre universitaire australien, Jeff Camkin enseignant la gestion de l'eau à l'University Western Australia et professeur invité à l'université de Lisbonne, est intervenu dans un colloque sur l'irrigation agricole en Europe organisé par le Consortium WEAM4i sous l'égide de la Commission européenne, en affirmant que les marchés de l'eau étaient plus efficaces quand ils étaient libres, c'est-à-dire sans aucune réglementation ; toujours en 2017, lors d'une conférence sur la démocratie de l'eau organisée par le Parlement européen, il a aussi déclaré au cours du débat que la participation du public qui est un pilier de la directive cadre sur l'eau devrait être abandonnée au profit de marchés sur le modèle australien qui, selon lui, sont plus efficaces pour répondre aux enjeux environnementaux et climatiques de la gestion de l'eau. Ce lobbying effréné a eu des résultats plutôt mitigés. Dans un rapport de 2012 intitulé « Towards efficient use of water resources in Europe », l'Agence européenne de l'environnement (EEA) pointe l'intérêt de marchés *cap and trade* de droits d'eau inspirés des marchés australiens. La Commission européenne dans une communication de 2012 intitulée « Plan d'action pour la sauvegarde des ressources en eau de l'Europe »

laisse ouverte la possibilité pour les États membres de mettre en oeuvre ces marchés dans leurs bassins (« Enfin, le système d'échange de droits d'eau est un autre instrument, utilisé principalement en dehors de l'UE, qui pourrait contribuer à rationaliser l'utilisation de l'eau et à surmonter le stress hydrique, si un plafond global durable pour l'utilisation de l'eau était appliqué... »). Mais à la différence de l'Australie qui s'appuie exclusivement sur ses marchés *cap and trade* pour un usage efficace et durable de l'eau, l'EEA et la Commission européenne préconisent plutôt que ces marchés soient un outil économique parmi d'autres au sein d'un mix. C'est cette approche qui a été appliquée en Espagne.

En 2017, un débat sur les marchés de l'eau espagnols a eu lieu au sein de la FNCA (Fundacion Nueva Cultura del Agua). Le compte rendu de ce débat est d'un grand intérêt car non seulement il présente les dysfonctionnements de ces marchés espagnols mais aussi il permet de comprendre en quoi ces dysfonctionnements sont inhérents au principe même des marchés *cap and trade* (pour preuve les mêmes dysfonctionnements existent en Californie et en Australie). Depuis la loi sur l'eau de 1985, l'eau est considérée comme bien public de l'État espagnol, bien que certaines eaux souterraines continuent à être considérées comme des biens privés. L'administration publique alloue de l'eau aux différents usagers par un système de concessions et d'autorisations de prélèvement (à l'image des déclarations d'utilité publique en France), tout en veillant à ce que les milieux aquatiques disposent de suffisamment d'eau. Comme en France, l'administration publique applique des réductions temporaires d'allocation de l'eau en périodes de sécheresse. Elle peut aussi réviser les concessions, en supprimer ou en créer de nouvelles pour tenir compte des changements environnementaux et de l'évolution des techniques d'irrigation agricole. Mais dans la pratique, elle ne l'a jamais fait et l'Espagne a préféré flexibiliser son système de concessions par l'introduction de marchés de l'eau dans la loi de 1999 (révisant la loi sur l'eau de 1985). Ces marchés de l'eau sont de deux types : les centres d'échange (aussi appelés banques d'eau) et les contrats de cession. Les banques d'eau sont opérées par les

organismes de bassin et ne fonctionnent qu'en période de sécheresse ; les organismes de bassin lancent une offre publique d'achat de concessions (sur une base temporaire ou permanente) à des prix préétablis ; les volumes d'eau des concessions acquises par un organisme de bassin peuvent alors être attribués à d'autres usagers ou utilisés pour la restauration environnementale des écosystèmes dans le bassin. Les contrats de cession sont temporaires et uniquement entre concessionnaires ; le prix de cession du volume d'eau correspondant à une concession est négocié entre l'acheteur et l'acheteur mais doit être approuvé par l'organisme de bassin concerné.

Les volumes d'eau échangés sur ces marchés espagnols ont toujours représenté une fraction infime du volume total d'eau allouée et utilisée chaque année même en période de sécheresse. Le processus de libéralisation de ces marchés, initialement très réglementés et sous le contrôle de l'administration publique, entrepris dès 2005 (décrets royaux sur la sécheresse de 2005 à 2009, mémorandum sur le Tajo en 2013, réforme de la loi sur l'eau en 2013...) n'a pas inversé la tendance. Au contraire, la libéralisation des marchés non seulement n'a pas permis de rendre le partage de l'eau plus efficace et plus durable mais a aggravé les dysfonctionnements de ces marchés, notamment les plus importants d'entre eux dans les bassins Tajo Segura : concentration des concessions dans les mains de grandes exploitations agro-industrielles de cultures à forte valeur ajoutée et fortement consommatrices d'eau (maraîchage dans la « mer de plastique » à Almeria, culture de l'avocat en Andalousie, etc.), au détriment des petits agriculteurs et de l'environnement ; sous-allocation d'eau pour les milieux aquatiques et pompage excessif par les agriculteurs dans les eaux souterraines et superficielles, mettant en danger les milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable des populations et même la pérennité à court terme de l'activité agricole dans les bassins soumis à un stress hydrique toujours plus fort ; non application du recouvrement des coûts, voire même subventions déguisées au secteur agricole. La libéralisation a aussi laissé perdurer des marchés qualifiés

d'irréguliers par la FNCA. Des détenteurs de droits d'eau mais aussi des propriétaires de captages illégaux (majoritairement d'eaux souterraines) achètent et vendent des volumes d'eau via ces marchés irréguliers sans aucun contrôle par l'administration publique et sans que ces volumes soient comptabilisés. Il est à noter qu'en Californie aussi existent de nombreux captages illégaux d'eaux souterraines (voir le paragraphe sur l'usage non autorisé de l'eau dans le livre « Water Scarcity in the American West »).



es 30 000 ha de la « mer de plastique » à Almeria

Dans son compte rendu de 2018, la FNCA propose de réformer le partage de l'eau avec à la fois plus de contrôle public et plus de flexibilité :

- Le régime des concessions doit rester le principal outil pour le partage de l'eau mais les concessions attribuées par l'administration publique doivent avoir une durée limitée à 12 ans maximum, l'attribution de concessions doit être la plus transparente possible, et le processus de modification des concessions doit être simplifié et son coût réduit ; ce n'est qu'à ces conditions qu'il y aura une gestion adaptative de l'eau pertinente à la fois d'un point de vue social, économique et environnemental.
- Les marchés irréguliers et les contrats de cession doivent être supprimés.
- Les banques d'eau peuvent être maintenues mais à condition d'être limitées aux périodes de sécheresse et sous un strict contrôle public ; les

échanges d'eau ne doivent avoir lieu qu'au sein d'un même bassin et non pas entre bassins via des aqueducs de transfert d'eau comme c'est le cas avec l'aqueduc Tajo Segura ; enfin la vente d'eau doit toujours se faire d'un usage moins prioritaire (ex : irrigation agricole) vers un usage plus prioritaire (ex : alimentation en eau potable, préservation des écosystèmes).

La FNCA a été récemment encore plus loin en remettant en question l'objectif d'efficacité économique de l'eau dans le secteur agricole. En effet, des études menées par Greenpeace et la FNCA ont montré que l'augmentation d'efficacité des systèmes d'irrigation (goutte-à-goutte, etc.) ne se traduisait pas par une diminution de la consommation d'eau par les agriculteurs, car ceux-ci amortissent le coût de leur nouveau système d'irrigation en faisant plusieurs récoltes par an ou en augmentant leur surface irriguée.

Il va s'en dire que la position de la FNCA sur la prétendue efficacité des marchés de l'eau est loin d'être partagée par le secteur agricole et les décideurs politiques avec leurs experts. De plus, les sécheresses qui ont frappé l'Europe ces dernières années ont conduit les partisans des marchés de l'eau à proposer à nouveau d'introduire ces marchés en Europe, redémarrant les sempiternelles discussions sur leur forme la plus adaptée (à l'échelle locale, du bassin, ou inter-bassins ; régulé ou totalement libre ; limité aux détenteurs de droits d'eau ou ouvert aux investisseurs, etc.).

3. Les marchés européens d'obligations vertes et bleues

En 2008, Euronext crée le premier indice boursier « Euronext Low Carbon 100 » basé sur le standard décrit précédemment. Cet indice liste les 100 plus grandes entreprises européennes considérées comme émettant le moins de CO₂. Depuis cette date, le standard a subi plusieurs modifications, notamment en 2015 avec l'introduction de nouveaux critères d'évaluation, en particulier pour les

obligations bleues. En 2020, l'indice Euronext Low Carbon 100 a été révisé pour prendre en compte ces modifications et un nouvel indice « Euronext ESG 80 » (ESG pour critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) a même été créé par Euronext en partenariat avec Carbon 4 et CDP. Mais ce qui ne change pas, c'est la présence d'entreprises pour le moins surprenantes dans ces indices : producteurs et distributeurs de pétrole et gaz (Shell plc, Total Energie, Air Liquide), transport aérien (Airbus, Aéroport de Paris), industrie automobile (Renault, Michelin), btp (Eiffage, Bouygues), sidérurgie (Arcelor Mittal) et embouteilleurs accusés d'accaparement d'eau (Danone, Heineken). En 2022, New York Stock Exchange crée à son tour plusieurs indices boursiers pour les obligations d'entreprises conformes aux critères ESG.

Il est aussi très instructif de regarder les membres, les conseillers scientifiques et les bailleurs de fonds des ONG qui ont défini le standard des obligations vertes et bleues et qui le font évoluer en introduisant de nouveaux critères. Au côté de banques d'investissement et de développement (Banque mondiale, BEI, ADB, etc.) et d'agences onusiennes (FAO, UN Global Compact), on trouve des fonds d'investissement (Mirova, filiale de Natixis) et de retraites, des gestionnaires d'actifs comme les sulfureux Blackrock et Goldman Sachs Assets Management, des fondations comme la Fondation Gates, des multinationales comme Microsoft et Facebook qui délèguent auprès de ces ONG leurs experts en ingénierie financière et en numérisation. Emma Carmody, une juriste de l'environnement australienne, qui conseille ses clients sur les marchés *cap and trade* de droits d'eau australiens, est membre du conseil consultatif de AGWA (Alliance for Global Water Adaptation) ; l'institut de recherche privé hollandais Deltares, spécialiste des deltas et du risque d'inondation promouvant paiement de services écosystémiques et géoingénierie, et la fondation suédoise Siwi organisant chaque année la World Water Week où l'ensemble des entreprises privées du secteur de l'eau présentent leurs produits et services (à l'image du World Water Forum), font partie des bailleurs de fonds de AGWA.

Les investisseurs privilégient la rentabilité à court

terme des obligations d'entreprises avant leur prétendu impact positif sur le climat et l'environnement. C'est pour cela qu'il y a dans les indices « climat » des entreprises à fort potentiel de valorisation bien que peu performantes d'un point de vue climatique et environnemental. L'indice Euronext ESG 80 bat souvent l'indice généraliste Euro Stoxx 50 pour cette raison. La Commission européenne promeut ces indices verts très pâles auprès des investisseurs par des « incitations financières » et par l'achat de ces obligations par la Banque centrale européenne. Et pour couronner le tout la taxonomie européenne considère même la production d'électricité par le gaz et le nucléaire comme faisant partie des activités économiques durables.

Mais comme l'ont dit entre autres [3] Grandjean et Lefournier (2021) le « verdissement » des marchés financiers notamment celui des obligations est surtout une opération de communication. Car l'ensemble des agents économiques est soumis à une obligation fiduciaire qui consiste à maximiser les rendements des capitaux investis par rapport à l'évaluation des risques. Contrairement au discours des tenants de la *green economy*, il est impossible d'investir directement à long terme comme il le faudrait pour avoir une action significative sur l'environnement. La méthode de calcul du retour sur investissement, le calcul de la valeur actuelle (VAN) dévalorise les flux des revenus futurs au fur à mesure de la progression dans le temps, d'autant plus lorsque le taux d'actualisation est important. C'est ce que le gouverneur de la Banque d'Angleterre nommait « la tragédie des horizons ». (Mark Carney, 2015). Il est illusoire d'affirmer que les investisseurs préféreront des obligations vertes ou bleues qui seraient rémunérées plus faiblement que les autres, d'autant qu'il n'existe qu'un seul marché primaire d'émission des obligations avec des règles identiques pour toutes.

Selon l'AMF (Conférence EIFR, 2018), la seule différence des obligations dites vertes ou bleues avec les autres obligations tient dans « les engagements de l'émetteur sur l'usage des fonds ». Or, même dans les activités économiques qui semblent les plus vertueuses, le qualificatif de vert ou bleu ne s'applique qu'à une petite partie du projet, l'arbre qui

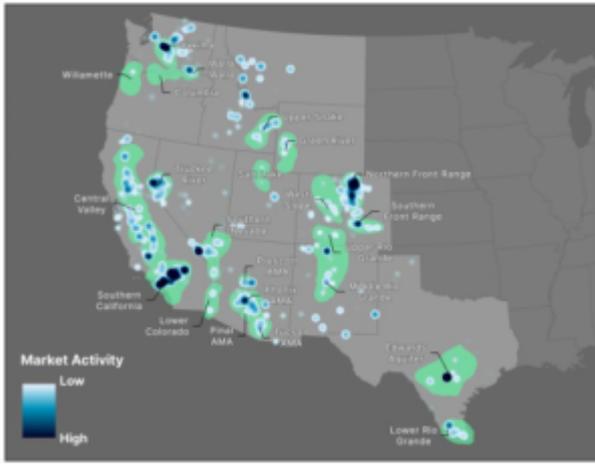
cache l'entreprise éco-climaticide.

4. Marché à terme de l'eau en Californie

L'État de Californie, semi-aride et aride, constitue un des *hotspots* [4] majeurs affectés par le réchauffement climatique. Sa production agricole essentiellement irriguée assure une partie importante de l'approvisionnement en fruits et légumes des USA et du Canada. L'utilisation de l'eau urbaine a diminué au cours des deux dernières décennies malgré la hausse de la démographie, tandis que les économies d'eau par l'agriculture sont limitées par les types de variétés cultivées inadaptées à l'évolution du climat.

Le système des droits de prélèvement d'eau y est complexe. Il est le fruit d'une histoire qui superpose les contraintes des traités, l'intervention de l'État fédéral, la gestion de l'État de Californie et celle des autorités territoriales. Depuis la conquête de l'ouest, il existe des droits majeurs concernant l'eau, ceux de première appropriation qui sont liés à la propriété foncière. De très grands aménagements ont été effectués par l'État fédéral, la Californie et les villes : barrages immenses permettant le stockage de l'eau, canaux sur de longues distances établissant des communications entre bassins.

Les droits d'eau acquis peuvent être vendus ou loués avec certaines limitations. Les eaux souterraines sont surexploitées en raison de retards préjudiciables dans la révision de la législation. Dans onze bassins sinistrés par les sécheresses, mais dont les plantations productivistes ont besoin d'une irrigation soutenue en période d'étiage, ont été institués des marchés de l'eau de tailles diverses. Ils ne sont pas interconnectés. Selon le niveau des prix de l'eau, certaines cultures utiles sont abandonnées au profit de celles qui présentent une plus forte valeur ajoutée ou des terrains sont mis en jachère pour vendre ou mettre à bail les droits d'eau qui y sont attachés. Les transactions sur ces marchés ne représentent que 4 % de l'eau utilisée par l'agriculture et les villes.



Sur la base des prix de l'eau collectés sur les neuf principaux marchés d'eau superficielles et souterraines, hors transport jusqu'à l'acheteur, a été établi par deux sociétés privées, Veles Water et WestWater Research, un indice hebdomadaire prétendant « refléter » le prix de l'eau échangé dans l'ensemble de la Californie, le NQH2O. Cet indice (moyenne pondérée des prix par les quantités d'eau échangées sur ces neuf marchés) est présenté comme indiquant le « vrai » prix de l'eau. Il constitue une référence (prix spot) pour les contrats à terme sur l'eau créés par CME group et portés par les bourses de Chicago et de New York.

Alors que les contrats à terme sur les matières premières stipulent l'éventuelle livraison d'une quantité de matière première à l'échéance du contrat, cet élément est omis pour l'eau en Californie, car il est impossible de marchandiser l'eau comme le pétrole et l'or. Aucun transfert concret d'eau entre agents pour pallier les effets des sécheresses n'est donc prévu. Les incertitudes météorologiques font que la quantité d'eau livrable à l'échéance du contrat est difficilement prévisible. La qualité des masses d'eau n'est ni évaluée ni classée comme c'est le cas pour les matières premières. Le déplacement de quantités importantes d'eau, leur rétention par stockage, sont coûteux et inefficaces, surtout entre bassins non connectés ou éloignés.

Ces marchés à terme fonctionneraient-ils sur un plan uniquement financier-monnaire, avec l'ambition d'impliquer soit de gros utilisateurs d'eau qui voudraient se couvrir sur un prix futur de l'eau en tant que coût d'un facteur de production (villes, industries

et agriculteurs), soit des spéculateurs espérant faire des profits rapides, grâce à la volatilité des cotations avant de sortir des contrats ? Plus de vingt mois après l'introduction en bourse de ces marchés à terme, il commence à devenir possible d'évaluer ses conséquences sur le prix et les allocations d'eau dans le système californien.

1) Le volume des contrats à terme est très faible

Chaque contrat doit compter 10 acres-pieds (soit 10 fois 1233,48 m³). Des études empiriques comparatives pour déterminer un début de succès d'un marché à terme de matières premières indiquent le seuil de 1000 contrats-jour (Gorham et Kundu, 2012). Un marché dont le volume de transaction est faible est appelé « illiquide » (Jingjing Wang et Xiaoyang Wang, 2022). Le graphique qui suit montre le nombre extrêmement faible de transactions, aggravé par leur absence sur des périodes longues.



« L'intérêt ouvert est le nombre total de contrats à terme détenus par les participants au marché à la fin de la journée » CME group.

2) Les prix spots sont corrélés aux épisodes de sécheresse dans ces zones.



NQH2O

3) Ailleurs en Californie (96 % de la quantité d'eau utilisée), les acteurs sont liés par des contrats de droits d'eau qui, dans les conditions de l'organisation publique-privée des allocations, ne montrent pas une majoration particulière des prix qui indiquerait une dépendance à cet indice NQH2O plutôt qu'aux

contraintes climatiques et géographiques.

4) Ce marché à terme n'a rien changé du tout au *business as usual* des ventes et achats des droits d'eau dans le système californien et n'a pas aggravé les conséquences indésirables de la marchandisation de l'eau eu égard aux droits humains et à la sauvegarde des écosystèmes.

Pourquoi le marché à terme de l'eau en Californie est-il inefficace contrairement à ce que dit la communication initiale de CME group, prise par certains pour argent comptant ? Cet échec est-il seulement provisoire ? En cas d'amélioration et de rebond de ce marché, peut-on redouter une généralisation mondiale des marchés à terme de l'eau ?

Selon l'ensemble des études, les marchés à terme de matières premières dépendent au premier chef des marchés physiques. À l'activité large, homogène, consistante et fréquente de ces derniers correspond le besoin de couverture des agents, qui est la raison d'être des marchés à terme.

Inventorions d'abord les caractéristiques des cinq marchés d'eau superficielle et des quatre marchés d'eau souterraine, objets de l'indice spot NQH20 :

- Sur ces marchés au comptant, le secteur agricole constitue le plus important vendeur et le secteur des collectivités locales et des industriels, le plus grand acheteur. Les transactions sont de deux types : baux à durée variable (un ou deux ans, soit 95 % du volume total), ventes définitives (données de la société privée Waterlitix sur la période 2009-2018). La mise sur le marché concerne des eaux superficielles, des eaux souterraines et des eaux issues du traitement des stations d'épuration (Réut). Chacune d'elles est affectée de réglementations particulières et a des coûts différents.
- Les ventes de droits d'eau souffrent d'un manque d'homogénéité. L'écart est énorme entre le prix des baux et ceux des

ventes définitives. Selon Schwabe (2020), le prix moyen des baux ne représente que 6,5 % du prix des ventes définitives. Il y a aussi des disparités de prix entre ces marchés. Les frontières des marchés sont hydrologiques et administratives ; elles correspondent à celles des bassins versants. Et chaque bassin versant a des caractéristiques climatique, écosystémique, culturelle, démographique, sociale et économique qui lui sont propres. De ce fait, la « rareté » de l'eau n'est pas la même selon les bassins.

- D'autres hétérogénéités sont mentionnées par Wang et Wang (p. 29, 2022) : « l'origine de l'eau (eaux de surface vs eaux souterraines), la propriété des droits d'utilisation de l'eau (propriété publique vs propriété privée), l'ancienneté des droits, la qualité de l'eau et les contraintes juridiques et culturelles ».
- La taille des marchés agrégés est relativement petite. Schwabe et al (2020) évaluent à 300 millions de dollars l'ensemble des transactions en 2018. Au cours des années 1987-20009, pour lesquelles on peut disposer de données publiées, on ne compte que 30 transactions par an, ce qui rend la mise à jour hebdomadaire de l'indice NQH20 difficile.
- Du fait des hétérogénéités décrites plus haut, l'indice NQH20 ne peut fournir aucune information actualisée et pertinente pour un acteur économique qui veut se couvrir sur un bassin particulier.

Le manque d'information et de transparence sur les marchés physiques décourage les spéculateurs et autres investisseurs à intervenir sur le marché à terme. Il en découle un petit nombre de contrats à terme conclus, et le marché à terme ne bénéficie donc pas de la « liquidité » qu'offrent habituellement les transactions des spéculateurs et des

investisseurs. En cas d'écarts importants avec le prix futur fixé – dus aux risques générés par les fluctuations climatiques erratiques à venir – les déboucler devient difficile, prend du temps et entraîne des pertes supplémentaires. Mais surtout, « Le marché à terme de l'eau ne réussit pas à séduire les agriculteurs californiens » (Reuters, juin 2021). Aucune eau n'est livrable en fin de contrat. C'est le problème de l'allocation réelle d'eau qui doit être résolu en période de sécheresse et de pénurie d'eau. Or il n'y a plus d'eau à acheter lorsque les allocations d'eau gérées par le gouvernement sont épuisées. À quoi sert donc de disposer des ressources financières prévues à terme si elles ne permettent pas d'engager la production projetée ?

Selon les économistes ayant analysé le marché à terme de l'eau en Californie, il y a deux conditions préalables à remplir avant de créer des marchés à terme de l'eau dans le monde qui ne reproduisent pas l'échec californien. La première condition, c'est l'existence de marchés physiques de droits d'eau aux volumes importants, très actifs, aux transactions fréquentes et permanentes. Ainsi la demande de couverture alimente le marché à terme et peut le rendre « liquide » en attirant les spéculateurs. La seconde condition, c'est l'accès continu et immédiat à une information complète sur les transactions. Cet accès doit être fourni par une autorité digne de confiance et impartiale.

Le bassin du Murray-Darling en Australie satisfait *a priori* ces deux conditions préalables. Pour autant, la création d'un marché à terme de l'eau est impossible sur ce bassin, car les marchés *cap and trade* de droits d'eau y sont particulièrement hétérogènes. Il suffit de rappeler qu'il y a environ 150 droits d'eau différents (*entitlements*) répartis dans 22 sous-bassins (*catchments*). Et on retrouve aussi cette hétérogénéité en Espagne. Il serait temps que le monde de la finance comprenne que les marchés à terme de l'eau ne sont pas un bon outil, même dans une optique de marchandisation-financiarisation de l'eau.

5. Sociétés d'actifs naturels à la Bourse de New York

Une société privée, l'Intrinsic Exchange Group (IEG), va fournir une plateforme d'échange de sociétés d'actifs naturels (NAC) en partenariat avec la Bourse de New York (NYSE). L'IEG définit les NAC comme des droits d'utilisation des ressources naturelles dans un territoire donné, similaires aux droits d'eau et aux droits miniers.

Sur les terres publiques, les propriétaires des actifs naturels sont l'État ou les collectivités territoriales (régions, départements, communes), tandis que sur les terres privées, les propriétaires des actifs naturels sont les agriculteurs, les éleveurs ou les propriétaires forestiers. Une NAC est détenue par les propriétaires des actifs naturels, des investisseurs et d'autres parties prenantes. Lorsqu'une NAC est créée, les propriétaires transfèrent leurs droits sur les actifs naturels et les services écosystémiques d'un territoire donné à la NAC nouvellement créée. L'IEG et les investisseurs évaluent les NAC à créer (alimentation, pollinisation, sol sain, eau potable, etc.) à 125 000 milliards de dollars à l'échelle de la planète. Il s'agit donc dans un premier temps de convaincre le maximum de propriétaires d'actifs naturels de l'intérêt des NAC, puisque les NAC et les transactions sur leur plateforme d'échange doivent atteindre un volume suffisant pour que le marché financier soit « liquide ».

L'annonce par la Maison-Blanche, le 18 août 2022, de l'incorporation des actifs naturels appartenant à l'État fédéral dans son bilan comptable est une bonne nouvelle pour l'IEG et le NYSE, d'autant que Joe Biden, le président des États-Unis, a aussi déclaré envisager de leur confier 30 % des actifs naturels fédéraux pour qu'ils les gèrent via des NAC.

Mais comme d'autres mécanismes de financiarisation, les NAC se heurtent cependant aux conditions spécifiques de l'entrée en bourse et aux modalités des allocations de capital dans ce système. Car il faut définir un système comptable complexe pour évaluer les déclarations de performance écologique des NAC couplées aux

mesures financières traditionnelles. Les investisseurs spécialisés dans la biodiversité se demandent comment les NAC évalueront avec précision le score de leurs services écosystémiques pour instaurer la confiance nécessaire sur la base d'un consensus sur les règles du jeu, et procéder à des choix « rationnels ».

6. Combattre la financiarisation de l'eau

Les contrats à terme sur l'eau ne semblent pas devoir se développer. Ils constitueront sans doute une des tentatives avortées d'introduction en bourse de nouveaux produits financiers soi-disant verts et durables. Cependant d'autres mécanismes de financiarisation de l'eau se développent (marchés *cap and trade* de droits d'eau) et apparaissent (sociétés d'actifs naturels) que le capitalisme vert justifie par la nécessité de lutter contre le réchauffement climatique et les atteintes à l'environnement, et ce sont des menaces bien réelles.

Bien qu'en progression, la financiarisation de l'eau se heurte cependant à des contraintes intrinsèques. Les divers éléments du cycle de l'eau ne peuvent pas être traités facilement par les marchés financiers comme le sont les matières premières ou les produits manufacturés. L'évaluation monétaire du capital naturel et des services écosystémiques relève de l'arbitraire et ne fait pas consensus. La possibilité de bénéficier à la fois de la croissance économique et de la durabilité environnementale fait l'objet d'un débat politique acharné entre les partisans de la croissance verte et ceux de la post-croissance (EEB, 2019), ce qui n'est pas fait pour rassurer ceux souhaitant investir dans des produits financiers verts et durables.

Une menace qui n'a pas été abordée ici est l'emprise croissante des multinationales de l'eau (Veolia), des infrastructures hydrauliques (Vinci, Eiffage), de l'hydroélectricité et du nucléaire sur les énormes marchés publics que font naître sécheresses, tempêtes et inondations. Les avancées de ces multinationales, soumises aux critères de rentabilité financière, à l'utilisation de la finance de marché, et rompues aux arrangements institutionnels, devraient

être dénoncées partout et combattues de façon déterminée par les peuples qu'elles privent ainsi de toute participation à la gestion de l'eau.

L'eau doit redevenir un commun et son accès être régi par un droit humain fondamental. Dans ce cadre bien différent de la *green economy* et de la finance verte, le partage de l'eau entre l'environnement, les êtres vivants et les acteurs économiques ferait l'objet de décisions démocratiques sur la quantité d'eau attribuée, la qualité des rejets et la soutenabilité de son utilisation. Et pour cela, la société civile doit se mobiliser, sans attendre des changements institutionnels venant d'en haut, qui de toute façon ont peu de chance d'advenir.

BIBLIOGRAPHIE

Livres

Aurélien Berlan et al., *Greenwashing, Manuel pour dépolluer le débat public*, Le Seuil, 2022.

David Carle, *Introduction to Water in California*, Ed. University of California Press, 2015.

Isaac M. Castellano, *Water Scarcity in American West, Unauthorized Water Use and the New Future of Water Accountability*, (Ed. Palgrave MacMillan, 2020

Frédéric Graber et Fabien Locher, *Posséder la nature. Environnement et propriété dans l'histoire*, Ed. Amsterdam, 2022.

Alain Grandjean et Julien Lefournier, *L'illusion de la finance verte*, Les Éditions de l'Atelier, 2021.

Scott Hamilton, Stuart Kells, *Sold Down the River* (2021), Ed. Text Publishing Australia, 2021.

François Molle et al., *Irrigation in the Mediterranean, Technologies, Institutions and Policies*, Ed. Springer Nature, 2019.

Hélène Tordjman, *La croissance verte contre la nature*. Ed. La Découverte, 2021.

Documentaire

Jérôme Fritel, « Main basse sur l'eau », Film produit par Arte France, 2019.

Articles scientifiques

Stephen Bell, « The Limits of Federal State Capacity in Managing Australia's Murray-Darling River Basin » (2022), *Water Alternatives*, 2022, 15(1).

Robert Costanza, Joshua Farley, « Payments for ecosystem services : From local to global », *Ecological Economics*, 2010.

Robert Costanza, Rudolf de Groot, « The Value of the World's Ecosystem Services and Natural Capital », *Nature*, 1997.

Robert Costanza, Marcello Hernández-Blanco, « Natural capital and ecosystem services », *Routledge Handbook of Agricultural Economics*, 2018.

Nuria Hernández-Mora, Leandro Del Moral, « Developing markets for water reallocation : Revisiting the experience of Spanish water mercantilización », *Geoforum*, 2015.

K. Schwabe et al., « Water markets in the western United States : Trends and opportunities », *Eau*, 2020, 12(1):233.

K. Toll et al, « Déterminants des prix du marché de l'eau dans l'ouest des États-Unis », *Économie et politique de l'eau*, 2019, 5(03)

The NQH2O water index futures, « [Why is water illiquid ?](#) ».

Thierry Uso, « [Réglementation et enjeux des projets d'irrigation agricole dans un contexte de changement climatique](#) », *Les Possibles*, 26, Hiver 2020-2021.

J. Wang et X. Wang, « [Why is water illiquid ? The NQH2O water index futures](#) », 2022

Articles de presse

A. Berlan, G. Carbou et L. Teulières, « [Du verdissement de façade au verrouillage de l'avenir : formes et fonctions du greenwashing](#) », 2022

B. Dauguet, « [Mesures contre nature](#) », 2021.

E. Garcia, « [Rivers in crisis : Water theft and corruption in the Darling River system](#) », 2019

F. Graber et F. Locher, « [Jouir et posséder. Environnement et propriété dans l'histoire](#) », 2022

J.-M. Harribey, « [Le discours de la valeur de l'eau ne vaut pas grand chose](#) », 27 avril 2021

P. Moore, « [Capital Monitor : Investors debate potential of new natural capital vehicles](#) », 2022

D. Pedersen, « [Almonds guzzle water from Murray Darling Basin](#) », 2021

A. Sharwood, « [Four Corners Report : Cotton Farmers Accused Of Stealing Murray-Darling Water, And Everyone Is Furious](#) », 2017

D. Sread, « [Impact Entrepreneur Magazine : Natural Assets Companies](#) », 2022

The Guardian, « [New Murray-Darling Basin Authority boss fails to mention environment in all-staff memo](#) », 2022

Rapports et textes réglementaires

Australian Government, « [Australian water markets](#) », 2022

Cap and Trade, « [Water markets scenarios for southern Europe : new solutions for coping with increasing water scarcity and drought risk ?](#) », 2014

Commission européenne, « [Plan d'action pour la sauvegarde des ressources en eau de l'Europe](#) », 2022

Commission européenne, « [EU taxonomy for sustainable activities](#) », 2022

European Environment Agency, « [EEA Report 2012 : Towards efficient use of water resources in Europe](#) », 2012

European Environment Bureau, « [Decoupling debunked – Evidence and arguments against green growth as a sole strategy for sustainability](#) », 2019

Food & Water Watch, « [Food & Water Watch : The](#)

[Water Futures Market. Gambling With Our Water](#) », 2021

Fundacion Nueva Cultura del Agua, « [Los debates de la Fundacion Nueva Cultura del Agua. Los mercados del agua en España](#) », 2017

Green Finance Observatory, « [50 shades of Green III : Sustainable finance 2.0](#) », 2020

ONU, « [Rapport mondial des Nations unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2021 : la valeur de l'eau](#) », mars 2021

ONU, « [Risques et impacts de la marchandisation et de la financiarisation de l'eau sur les droits humains à l'eau potable et à l'assainissement](#) », septembre 2021

S. Rahman & al., « [A New National Strategy to Reflect Natural Assets on America's Balance Sheet](#) », 2022

Water climate bonds standard, « [Defining Expectations for Water-Related Climate Bonds in a Dynamic Climate](#) », 2015

WEAM4I, « [Water and energy advanced management for irrigation](#) », 2017

WWF, « [Call to action to ensure transition to a net zero and nature positive economy](#) », 2022

Sites web d'institutions, d'ONG et de think tanks

[AGWA : Alliance for Global Water Adaptation](#)

[CDP](#)

[Ceres](#)

[Climate Bonds Initiative](#)

[CME Group : Nasdaq Veles California Water Index](#)

[Deltares](#)

[IEG : Intrinsic Exchange Group](#)

[Murray-Darling Basin Authority](#)

[SIWI : Stockholm International Water Institute](#)

[World Resources Institute](#)

Notes

[1] Note de la rédaction : dans les écrits théoriques concernant les « biens communs », les « commeners » désignent les membres des communautés qui se partagent la gestion et l'usage de ces biens. Voir notamment le [dossier dans Les Possibles, n° 5, Hiver 2015](#).

[2] Note de la rédaction : voir le rapport de l'ONU (mars 2021). À noter aussi l'annonce d'une campagne de WWF (2022) qui accrédite l'idée de la « valorisation de la nature » en se fondant sur le rapport Dasgupta (« [The Economics of Biodiversity : The Dasgupta Review](#) », 2021) qui fixe le cadre théorique de cette valorisation dans le corpus néoclassique de l'économie de l'environnement.

[3] Note de la rédaction : parmi ceux-là, on peut citer N. Bouleau (2018), G. Giraud (2013), J.-M. Harribey (2013), H. Tordjman (2021).

[4] Note de la rédaction : un *hotspot* est un lieu où l'on peut se connecter à Internet en wifi.

Derrière la réforme, des retraites au rabais

mardi 27 septembre 2022, par [Christiane Marty](#), [Jean-Marie Harribey](#), [Pierre Khalifa](#)

Le débat sur une nouvelle réforme du système de retraites est lancé. Le gouvernement veut mener celle-ci tambour battant et il menace même d'intégrer un recul de l'âge de la retraite et/ou un allongement de la durée de cotisation sous la forme d'un amendement au projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2023 en utilisant le « 49.3 » devant l'Assemblée nationale si nécessaire. Il entend tirer parti du [rapport du Conseil d'orientation des retraites de septembre 2022](#). Au-delà même du fait que ses projections dépendent d'hypothèses fragiles comme le COR lui-même le reconnaît, ses conclusions ne sont pourtant pas un cri d'alarme sur le financement des retraites. Comment peut-on comprendre ces dernières ? Trois éléments essentiels doivent être portés sur la place publique : l'évolution des retraites au sein d'une économie en crise ; la volonté néolibérale de diminuer les dépenses publiques ; la situation du travail et de l'emploi.

Au fil de ses rapports annuels, le COR a intégré le ralentissement progressif des gains de productivité du travail qui concerne toutes les économies du monde. Les différents scénarios qu'il retient s'échelonnent maintenant entre 0,7 %, 1 %, 1,3 % et 1,6 % de croissance annuelle moyenne. Plus l'augmentation de la productivité est faible, plus la part des pensions dans le PIB a tendance à croître. Cette part est aujourd'hui de 13,8 %. Elle pourrait monter à 14,7 % en 2070 dans l'hypothèse la plus basse de la productivité. Et c'est la hantise du gouvernement qui a sans doute plus ou moins compris que la croissance économique forte ne reviendrait pas.

Or, comme sa volonté première est de diminuer les dépenses publiques, les pensions qui en forment le quart sont la cible toute trouvée. Le gouvernement veut intégrer cette réforme dans sa stratégie d'évolution des dépenses publiques pour satisfaire aux exigences convenues au sein de l'Union européenne. Son « programme de stabilité 2022-2027 » présenté par Bruno Le Maire prévoit que le déficit budgétaire soit ramené à 3 % du PIB en 2027 et que l'augmentation des dépenses publiques en volume ne dépasse pas 0,6 % par an. Mais, sans réforme, la croissance spontanée de la masse des pensions croîtrait de 1,8 % par an sur cette période. C'est plus qu'une hantise, c'est le mal absolu !

Il est loin le temps où les gouvernements

promettaient de « sauver les retraites par répartition menacées par l'allongement de l'espérance de vie ». Aujourd'hui, l'espérance de vie ne progresse plus que très faiblement, alors on invente un nouvel argument : les besoins de santé, d'éducation, de transition écologique, etc., sont immenses, il faudrait donc économiser sur les retraites et travailler davantage. Un véritable détournement de fonds ! Et, de toute façon, on voit bien le déni du gouvernement en matière de transition, car économiser 10 à 12 milliards d'euros par an, soit moins de 0,5 % du PIB, n'est qu'une goutte d'eau face aux 5 % nécessaires par an pour la financer.

Cependant, le vieillissement de la population va se poursuivre et le nombre de retraités augmentera dans l'avenir : il passerait de 16,8 millions en 2020 à environ 21 millions en 2050. Il est donc improbable que la masse des pensions puisse être réduite de manière absolue. Dans la perspective néolibérale, le seul moyen qui subsiste est donc de réduire très fortement les pensions individuelles. Ainsi, allonger encore la durée de cotisation empêcherait un plus grand nombre d'individus d'atteindre le nombre d'annuités requis pour obtenir une pension à taux plein. Il s'ensuivrait une baisse de leurs pensions. Déjà, avec les seules réformes passées, le niveau de vie relatif des retraités par rapport à la population entière, aujourd'hui pratiquement équivalent en moyenne, baissera d'un quart dans le scénario de productivité le plus élevé et de 13 % dans le scénario

de productivité le plus faible. C'est dire que le taux de remplacement (pension sur salaire antérieur) va fortement baisser : il était en moyenne de 50,3 % en 2021 ; il tomberait à 39,4 % en 2070 dans le scénario de productivité le plus faible et à 32,6 % dans le scénario le plus fort.

Vient alors ce qui concerne le travail et l'emploi afin d'assurer la prise en charge des retraités dans la société. L'argument ressassé à l'envi est que la France connaît un taux d'emploi des seniors qui serait insuffisant : en 2021, il est de 56,1 % de 55 à 64 ans, modulé ainsi : 75,1 % de 55 à 59 ans (+24,7 points depuis 2000 du fait des réformes précédentes), et 35,5 % de 60 à 64 ans (+24 points depuis 2000). Mais deux questions sont passées sous silence. Plus de la moitié des 60-64 ans sont privés d'emploi parce que ne satisfaisant plus aux normes des entreprises : ne pas en tenir compte rend encore plus indécentes les réformes simultanées de l'assurance chômage et des retraites. D'autre part, dans une situation économique donnée, augmenter le taux d'emploi des seniors ne crée *de facto* aucun emploi supplémentaire. Comme globalement, le taux de chômage anticipé par le COR reste figé à 7 %, l'abandon de la perspective du plein emploi signifie que le maintien des seniors au travail amoindrira les possibilités d'entrée de nouvelles personnes dans l'emploi.

Le COR, qui reprend les projections de l'Insee, prévoit que le taux d'emploi des femmes resterait constamment inférieur de 8 points à celui des hommes. Aucune raison ne justifie pourtant de pérenniser cet écart, si ce n'est renoncer à agir pour l'égalité. Autrement dit, pour les femmes comme pour toute la population, il faudrait faire travailler davantage les personnes qui ont un emploi plutôt que d'en offrir à celles qui n'en ont pas. Cette hypothèse d'un chômage restant à un niveau élevé pendant plusieurs décennies enlève toute crédibilité à la possibilité d'accroître le taux d'emploi pour réussir le maintien au travail jusqu'à 64 ou 65 ans, voire davantage si l'on en croit quelques sirènes patronales. Devant cette impossibilité, la conclusion est que l'objectif est bien de diminuer les droits futurs à pension de ceux et surtout de celles qui ne pourront satisfaire aux nouvelles contraintes.

Surtout, le COR considère comme immuable la répartition des revenus : le partage salaires/profits ne bougera pas pendant le demi-siècle prochain, alors même que la part des salaires dans la richesse créée a baissé de cinq points par rapport à la moyenne des « Trente Glorieuses » et que les profits des grandes entreprises atteignent des sommets. Or, les déficits prévus ne dépassent pas 0,5 % de PIB, c'est-à-dire 1 % de la masse salariale, malgré le fait que la proportion de cotisants par rapport aux plus de 65 ans passerait de 1,7 à 1,3 d'ici 2050. À partir de 2023, pendant une décennie, le déficit des caisses de retraites atteindrait au plus une douzaine de milliards d'euros et la part des pensions dans le PIB se stabiliserait. Pourquoi alors vouloir prendre des mesures régressives ? Parce qu'il faut à tout prix éviter d'envisager une hausse des cotisations vieillesse. Il suffirait pourtant, d'après le COR, d'une hausse du taux de cotisation comprise entre 0,2 point et 1,7 point pour équilibrer le paiement des retraites sur les 25 prochaines années, en fonction des hypothèses de productivité et des conventions comptables retenues.

L'ensemble de ces éléments devrait être soumis à une délibération démocratique. Sinon, la dégradation des retraites accompagnera celle du travail, de ses conditions et de son sens, au moment où précisément la place du travail dans la société et ses finalités définissent l'enjeu d'une transition sociale et écologique véritable. Avec l'agenda néolibéral du président Macron, il faut craindre que, de crise en crise, ce soit les premiers de corvée et les personnes retraitées les plus paupérisées qui en paient le prix.

La tendance séculaire à la diminution progressive du temps de travail est remise au musée de l'histoire puisque, dorénavant, nous n'aurions d'autre choix qu'entre son augmentation ou la baisse encore plus drastique du niveau des pensions. Or, et il faut l'affirmer avec force, il faut non pas travailler individuellement plus mais moins. La grande avancée civilisationnelle qu'a apportée la retraite par répartition a été de faire de cette période de la vie, non pas l'antichambre de la mort, mais une phase de la vie où, encore en relative bonne santé, nous pouvons nous adonner à des activités sociales libres. C'est cette avancée que toutes les réformes

Numéro 33 - Automne 2022

mardi 27 septembre 2022

Attac, 21 ter rue Voltaire, 75011 Paris

Directeur de la publication

Jean-Marie Harribey

Secrétariat de la rédaction

Isabelle Bourboulon, Edgard Deffaud, Jean-Marie Harribey, Esther Jeffers, Éric Le Gall, Christiane Marty, Pascal Paquin, Dominique Plihon.

Responsables techniques

Edgard Deffaud, Serge Gardien, Éric Le Gall, Pascal Paquin, Rémi Sergé, Valentin Drean

Comité éditorial

Sylvie Agard, Christophe Aguiton, Verveine Angeli, Paul Ariès, Geneviève Azam, Daniel Bachet, Jacques Berthelot, Catherine Bloch-London, Martine Boudet, Isabelle Bourboulon, Thierry Brugvin, Thierry Brun, Alain Caillé, Claude Calame, Christian Celdran, François Chesnais, Françoise Clement, Pierre Concialdi, Jacques Cossart, Annick Coupé, Thomas Coutrot, Christian Delarue, Vincent Drezet, Cédric Durand, Guillaume Duval, Mireille Fanon-Mendès-France, Daniel Faugeron, David Flacher, Fabrice

Flipo, Pascal Franchet, Bernard Friot, Jean Gadrey, Susan George, Jérôme Gleizes, Gérard Gourguechon, André Grimaldi, Janette Habel, Nicolas Haeringer, Jean-Marie Harribey, Michel Husson, Esther Jeffers, Isaac Johsua, Pierre Khalifa, Serge Le Quéau, Frédéric Lemaire, Christiane Marty, Gus Massiah, Antoine Math, Dominique Méda, Georges Menahem, Pascal Paquin, René Passet, Évelyne Perrin, Dominique Plihon, Thierry Pouch, Daniel Rallet, Jean-Claude Salomon, Catherine Samary, Denis Sieffert, Vicky Skoumbi, Jean-Louis Sounes, Daniel Tanuro, Bruno Tinel, Michel Thomas, Jean Tosti, Éric Toussaint, Stéphanie Treillet, Aurélie Trouvé, Patrick Viveret

Contact avec la revue et soumission d'articles

Les propositions d'articles nouveaux ainsi que les contributions répondant à des textes publiés dans les numéros précédents de la revue doivent être adressées au secrétariat de la revue : revue-cs-secretariat@list.attac.org

La revue a noué un partenariat avec Mediapart à travers une « édition » créée sur son site. À chaque parution trimestrielle de la revue, un des articles sera mis en ligne sur Mediapart.